



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

## Dix-septième séance

Lundi 16 juin 2003, 10 h 05

Présidence de M. Wamalwa et de M. Noakes

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. WAMALWA) — Avant de commencer nos travaux, le travail je dois vous signaler que le groupe des travailleurs a soumis une déclaration sur la situation en Iraq. Cette déclaration appelle à une fin rapide de l'occupation du pays et à l'organisation par l'OIT d'une mission d'évaluation des besoins en Iraq pour évaluer les formes d'appui et d'assistance technique que l'Organisation pourrait fournir pour la reconstruction et le redressement du pays. Cette déclaration sera publiée dans un prochain *Compte rendu provisoire*.

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original afghan:* M. BASHIRY (*délégué gouvernemental, Afghanistan*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, permettez-moi tout d'abord de féliciter très sincèrement le Président en mon nom et au nom de la délégation de l'Etat islamique en transition de l'Afghanistan, pour sa nomination à la présidence de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je suis persuadé que, sous sa direction, la Conférence aboutira à de véritables succès et réalisera ses objectifs et je voudrais saisir cette occasion pour l'assurer de notre pleine coopération.

Pendant les vingt-trois dernières années, qui se sont avérées ruineuses et destructrices, l'Afghanistan était privé des compétences et des cadres nécessaires. Il lui manque aujourd'hui toutes les catégories de spécialistes en plus des 1,7 million de personnes qui ont été tuées à la guerre, il y a eu près de 8 millions de personnes qui ont été déplacées à l'intérieur du pays et d'autres qui se sont réfugiées à l'extérieur de l'Afghanistan, dans les pays voisins et dans le monde entier.

La pénurie en spécialistes et en experts vient à un moment où l'Afghanistan a un besoin urgent de ses spécialistes pour la reconstruction et la remise sur pied de l'économie nationale. D'un autre côté, il y a des Afghans qui ont émigré dans les pays voisins et qui recherchent des emplois. Parmi les 8 millions de personnes qui ont été déplacés, seulement 2 millions ont un travail, mais le reste est sans emploi. Près de 2 millions de réfugiés sont revenus en Afghanistan, mais il y a peu de cadres et de spécialistes parmi eux, ce qui est un obstacle au développement rapide de l'économie et à toute amélioration de la situation sociale en Afghanistan.

Il y a un autre problème, c'est la présence de 1,5 million de veuves et d'orphelins qui vivent dans des

conditions extrêmement précaires. Ces personnes avant la guerre avaient un mari, un chef de famille qui faisait vivre la famille. Mais aujourd'hui, les veuves et les orphelins sont obligés de se débrouiller seuls, de gagner leur vie en trouvant un travail pour faire vivre leur famille.

L'Afghanistan est l'un des membres les plus anciens de l'Organisation internationale du Travail. Le pays a eu l'honneur d'y adhérer en 1934. L'Afghanistan apprécie les activités efficaces et utiles de l'OIT, notamment ces dernières années. Nous espérons que l'Organisation remportera des succès dans le monde entier, y compris en Afghanistan où l'on a besoin de ses services dans tous les domaines possibles. A cet égard, je voudrais exprimer notre gratitude au Directeur général pour l'attention qu'il porte aux besoins croissants de l'Afghanistan en matière de développement des ressources humaines et de progrès socio-économiques. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer en mon nom et au nom du gouvernement transitoire de l'Afghanistan notre sincère gratitude, au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour l'aide permanente qu'il apporte aux populations de l'Afghanistan dans la reconstruction du pays et la lutte contre le terrorisme.

S'agissant du rapport du Directeur général de l'OIT et l'ordre du jour qui a été préparé pour le Conseil d'administration pour l'année en cours, ils traitent de questions aussi importantes que la mondialisation, l'emploi, différentes conventions et recommandations, le développement des ressources humaines, le budget, la protection sociale et les conditions de travail. Je profite de cette occasion pour vous assurer de notre désir très sincère de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans ces domaines d'intérêt commun.

L'Etat islamique en transition de l'Afghanistan fera de son mieux pour améliorer les conditions de vie de ses populations. Le défi le plus important est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, ainsi que l'absorption des réfugiés. Pour réaliser ces objectifs, nous avons besoin de la participation des peuples du monde entier et de tous les secteurs économiques et sociaux. Il est particulièrement important d'encourager la participation des entrepreneurs nationaux et des investisseurs étrangers à nos objectifs et notre stratégie de développement où le secteur privé a un rôle très important à jouer.

Toutefois, il est important de ne pas oublier que les vastes programmes qui ont été mis au point par l'Etat islamique en transition de l'Afghanistan en vue de la reconstruction et de la remise sur pied de l'économie nationale ont pour objectif de répondre aux besoins

des réfugiés qui reviennent au pays en ce qui concerne l'éducation et la formation, la santé publique, la lutte contre la malnutrition, l'amélioration des conditions sociales, la sécurité, la culture, l'information, la communication, les transports, l'énergie, le développement des mines et des ressources naturelles, le développement de la société civile, le commerce et l'investissement, l'administration publique, la souveraineté et la bonne gouvernance, l'organisation d'une force de police nationale, la sécurité et le déminage. Répondre à tous ces besoins avec nos ressources nationales est impossible. Nous espérons que les systèmes des Nations Unies et ses pays membres continueront à accroître leur appui financier et matériel, conformément aux promesses faites à Tokyo, à la suite de la conférence de Bonn.

Je voudrais insister ici sur nos besoins croissants en coopération technique, création d'emplois, spécialisation des cadres, formation et mise en œuvre de programmes de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs public et privé.

Dans tous ces domaines et dans d'autres, nous espérons que l'Organisation internationale du Travail, avec l'aide des pays donateurs, intensifiera ses activités en Afghanistan et sa coopération avec le ministère du Travail et des Affaires sociales pour lui permettre de jouer son rôle dans la remise sur pied, la reconstruction et le développement du pays.

*Original anglais: M. GUISEPPI (délégué des travailleurs, Trinité-et-Tobago)* — Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et lui transmettre les salutations de la Centrale nationale des syndicats de la Trinité-et-Tobago, et je salue le Directeur général, ses collaborateurs, et tous nos camarades rassemblés ici aujourd'hui.

Il y a quelque 40 ans, la Trinité-et-Tobago est devenue un pays indépendant, mais avant cela les autorités coloniales et les capitalistes internationaux et locaux ont exploité les travailleurs. Cela voulait dire notamment: travail occasionnel, absence de sécurité de l'emploi, contrats liés à des projets, contrats à court terme, bref, du travail indécent.

Inévitablement, lorsque le gouvernement britannique a envoyé la Commission Moyne sur le territoire dans les années trente pour faire la lumière sur les troubles sociaux, la commission a découvert que le chômage, le sous-emploi, les très bas salaires, les logements insalubres, les prestations sociales inexistantes et la pauvreté généralisée régnaient partout.

Pendant des décennies, avant et après 1930, le mouvement syndical a lutté pour la sécurité de l'emploi et un travail décent dans les secteurs public et privé.

Les autorités coloniales et les employeurs traitaient les travailleurs comme une marchandise qu'ils pouvaient, prendre, utiliser et jeter à la poubelle à leur gré.

Le travail forcé sous ses pires formes a aidé à construire l'Europe de nos maîtres, et il nous faut aujourd'hui recourir à l'Agenda du travail décent pour former des travailleurs qui aient suffisamment de compétences.

Ces derniers temps, l'offensive néolibérale a trouvé son expression dans la politique des institutions financières internationales qui nous ramène à l'époque précédente, l'indépendance. Cette philosophie imprègne la conscience de la plupart des gouvernements de notre région. Elle imprègne tellement

profondément le gouvernement et les partis politiques, que nous ne sommes plus très loin du modèle économique impérialiste.

Le pouvoir des milieux économiques internationaux supplante celui des politiques.

Le modèle de sous-développement économique et de privation de notre région s'exprime dans la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui doit prendre son plein effet à partir de 2005. La ZLEA est présentée comme étant la face acceptable du capitalisme, mais elle aboutira à la vente de nombreuses industries indigènes de notre région pour que ne domine plus qu'une seule nation.

L'économie gigantesque des Etats-Unis est plus grosse et plus diversifiée que les économies combinées de toutes les nations dans l'hémisphère. Elle représente quatre fois la taille combinée des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes et des petites nations insulaires de notre région, y compris la Grenade, la Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, dont les économies dépendent largement des industries vulnérables du tourisme et des services.

A propos de la Trinité-et-Tobago, riche en énergie, la Banque mondiale, dans un rapport de 1999, affirme que les pauvres y représentent environ 21 pour cent de la population, et que la moitié de ces personnes ne peuvent même pas s'offrir le panier minimum de la ménagère. Dans un rapport plus récent du PNUD, il est dit que 26 pour cent de la population vit aujourd'hui au-dessous de la ligne du seuil de pauvreté.

Ce n'est pas que la Trinité-et-Tobago, avec une population de 1,4 million d'habitants, soit un pays pauvre. Ce niveau totalement inacceptable de pauvreté existe alors que la Trinité-et-Tobago est le plus grand producteur des Caraïbes de pétrole et de gaz naturel, et le plus gros exportateur mondial d'ammoniac, de méthanol et de gaz naturel liquéfié (GNL).

Avec l'annonce par Alan Greenspan de meilleurs prix pour le gaz naturel, le pays va continuer à gagner des devises, et pourtant la Trinité-et-Tobago semble incapable de redistribuer sa richesse, comme la plupart des pays du monde.

Malgré un immense potentiel de richesses, le niveau de pauvreté est extrême.

Le chômage et les très bas salaires ont été reconnus comme la cause principale de la pauvreté et, alors que les chiffres du gouvernement semblent suggérer que le chômage décline, les données du PNUD montrent que la pauvreté continue à augmenter.

Les plans de l'industrie et des finances internationales qui veulent créer des blocs commerciaux tels que la ZLEA ont donc des répercussions négatives très claires sur l'emploi et, par conséquent, sur la pauvreté.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce et les services, les emplois dans le secteur public sont menacés par les sociétés transnationales, étant donné que les pouvoirs publics sous-traitent depuis quelques années les services dans certains secteurs tels que la santé, l'environnement et la fonction publique.

Compte tenu de cela, le défi pour le mouvement du travail est énorme. Le développement de la société des Caraïbes dépend uniquement de la qualité des emplois à chaque niveau.

Les compétences, les initiatives et l'intelligence décideront des systèmes sociaux politiques et économiques qui permettront d'avoir un statut sur le plan mondial.

Malheureusement, la réalité dans le pays est loin d'être cela. Ce que nous voyons, dans notre région, c'est que des marchés sont attribués sans appels d'offres, des entreprises sous-traitance sont créées, sans autre compétence que celle d'employer des gens en les payant très mal pour faire de gros profits, les emplois sont mal payés, ils sont précaires, des contrats sont accordés, qui sont ceux des fonctionnaires des ministères et des organismes régionaux.

Loin de créer des emplois décents, on menace le travail des travailleurs permanents du secteur public, on institutionnalise le travail indécent, tout cela sans consulter les grands syndicats majoritaires reconnus.

Il faut fermement réglementer ce processus. Nous savons qu'il ne peut pas y avoir de travail décent quand les seuls emplois qui sont créés sont mal payés, précaires et conçus délibérément pour empêcher une représentation syndicale, alors que nous savons que l'on peut réglementer la chose. L'Union européenne a une directive qui va dans le bon sens.

J'ai commencé mon intervention en me référant aux conditions des travailleurs dans l'Etat de la Trinité-et-Tobago de l'ère coloniale. Il ne fait pas de doute que, sans une forte intervention du mouvement syndical, les employeurs et le gouvernement ramèneront les travailleurs aux jours sombres de la surexploitation. Notre message est clair. Il y a une meilleure façon d'avoir un avenir meilleur pour les travailleurs. Il faut un contrôle démocratique sur les activités des milieux d'affaires internationaux; en outre, le ministère du Travail doit être convenablement financé et avoir une plus grande autonomie, dans le cadre d'un arrangement tripartite lui permettant de mettre au point des politiques pour appuyer l'agenda de l'OIT.

Nous savons que les pays ne peuvent être indépendants politiquement que s'ils sont indépendants économiquement. Le contrôle des économies nationales ne peut pas être dissocié de la propriété de ces économies. Nous reconnaissons qu'il faut une plus grande propriété sociale sur les moyens de production, de distribution et d'échanges.

Le mouvement syndical est toujours prêt à travailler avec le gouvernement et les employeurs pour créer une civilisation et une culture, où la majorité de nos populations contrôlera la majeure partie de la richesse qui est créée par nos peuples, pour nos peuples.

*Original espagnol:* M. MANTILLA HUERTA (ministre du Travail et des Ressources humaines, Equateur) — Mes félicitations vont à M. Wamalwa pour son élection méritée à la présidence de la session de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

C'est un honneur que de m'adresser à vous au nom du Président Constitutionnel de la République de l'Equateur, M. Lucio Gutiérrez Borbúa, qui incarne l'espoir d'un peuple décidé à s'affranchir de la pauvreté, de la corruption et des inégalités qui caractérisent le pays ainsi que les pays en développement.

Le mémoire présenté par le Directeur général sous le titre *S'affranchir de la pauvreté par le travail* dresse un tableau déchirant du monde actuel, qui semble le signe d'une malédiction, en plein XXI<sup>e</sup> siècle, où l'opulence extrême des uns contraste avec la lutte quotidienne que certains autres doivent mener pour assurer leur survie, où la richesse ne concerne qu'une minorité alors que la pauvreté, elle, est le lot de la

grande majorité et se répand comme une traînée de poudre.

Les extrêmes sont une source de conflits potentiels, qu'il faut résoudre grâce à une politique sociale et économique propre à assurer la répartition équitable des richesses et une action immédiate visant à résoudre, par un investissement approprié, le problème social de l'humanité, c'est-à-dire à lutter contre la pauvreté par le travail décent.

Les chiffres présentés par le Directeur général du BIT, qui affirme que plus d'un milliard de personnes ne disposent que d'un dollar par jour, voire moins pour vivre, doit nous pousser à déployer tous les efforts possibles jusqu'à ce que nous ayons surmonté le problème, non pas simplement par de grandes déclarations lyriques, mais en transformant le verbe en actes. Tel est l'engagement que cette assemblée doit prendre, tel doit être le message à transmettre à une économie férocement néolibérale.

Nous avons écouté ces derniers jours les messages transmis à cette Conférence par les présidents du Brésil et de l'Afrique du Sud, qui représentent deux réalités géographiques différentes mais ont une expérience similaire de la pauvreté et la même volonté farouche de trouver les moyens de créer des possibilités nouvelles pour les pauvres et certaines catégories vulnérables telles que les enfants, les femmes et les jeunes. Si nous regardons les choses en face sur le plan économique, c'est bien à ces personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour qu'il faudrait décerner le prix Nobel d'économie.

Dans un monde où l'on perd parfois tout espoir dans les organisations internationales, l'OIT fait figure d'exception, vu le travail qu'elle a effectué ces dernières années et vu le sérieux, l'éthique, dont elle a fait preuve et sa contribution au progrès du monde du travail et à la recherche de la paix dans le monde. Elle a tracé ainsi la voie avec beaucoup de précision et de compétence technique, traitant de thèmes concrets et apportant des réponses immédiates aux problèmes du monde.

Je voudrais profiter de cette occasion pour lancer un appel aux chefs de gouvernement, aux employeurs et aux chefs d'entreprises de notre Amérique, de l'Amérique latine, de l'Amérique métissée de l'Amérique de Bolívar, de San Martín, de Martí et de tant d'autres libérateurs qui ont été les bâtisseurs de nos nations. Je les invite à construire une Amérique unie, qui nous permettra de mener ensemble la guerre contre la pauvreté, contre la corruption pour la création d'emplois décents, pour ces jeunes qui représentent l'espoir de cette partie du monde. Nous devons faire de la mondialisation de l'économie une chance et de la négociation de la dette extérieure l'occasion d'obtenir des ressources que nous investiront dans des programmes sociaux portant sur la santé publique, l'éducation, la création d'emplois et la sécurité sociale, pour que les postulats de l'Organisation internationale du Travail deviennent réalité.

L'Equateur, en tant que pays, et son gouvernement remercient le BIT de l'appui fourni sous la forme de programmes de coopération technique et économique visant à supprimer le travail des enfants, à favoriser la restructuration institutionnelle du ministère du Travail en vue de dynamiser ses services et d'optimiser les ressources humaines existantes, à appuyer les réformes du travail que le gouvernement de l'Equateur doit mettre en œuvre au cours des mois à venir, et

enfin, à instaurer un programme pour les activités à forte intensité de main-d'œuvre.

En tant que démocrates, nous savons que la meilleure recette pour conserver la paix, pour soutenir la démocratie et rechercher la justice sociale, c'est précisément de répondre aux problèmes sociaux de nos peuples. Or ces peuples ne croient pas aux promesses, ils ne croient qu'aux résultats concrets, résultats des programmes d'actions que nous devons lancer dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle en vue de créer des possibilités d'emplois pour les jeunes. Nous reprenons donc à notre compte la proposition du Président du Brésil relative à un premier emploi pour les jeunes, proposition qui doit devenir une réalité pour l'Amérique et pour le monde entier.

Il convient de mettre en relief l'action menée conjointement par l'Equateur et l'OIT pour mettre en œuvre, à partir de cette année, un programme à durée déterminée visant à supprimer les pires formes de travail des enfants. Ce programme, qui bénéficie d'acquis issus d'un processus tripartite et multisectoriel débouchera sur la création d'un système d'inspection du travail des enfants et de mécanismes pour le suivi des accords internes avec des institutions comme l'UNICEF, l'Institut pour l'enfance et la famille (INNFA) et d'autres services étatiques, accords convenus dans un cadre tripartite et concernant notamment le secteur des plantations de fleurs et de bananes, et la question de l'égalité entre les sexes plus particulièrement encore.

Je vous invite fraternellement vous toutes et vous tous ici présents à vous engager à construire un monde meilleur où la pauvreté serait une page tournée et le plein emploi une réalité.

Monsieur le Président, que Dieu guide votre chemin et celui de toutes les personnes présentes dans cette assemblée.

*Original anglais: M. ACHARYA (délégué gouvernemental, Népal)* — Je voudrais tout d'abord féliciter le Président d'avoir été élu à la présidence de cette session de la Conférence, ainsi que les autres membres du bureau. Je voudrais également féliciter M. Juan Somavia, qui a été réélu pour un second mandat en tant que Directeur général de cette Organisation si importante. Nous sommes certains que nous profiterons tous de son orientation dynamique puisqu'il sait se concentrer sur les valeurs essentielles et donner un nouvel élan pour répondre aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le thème du rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail* est opportun et pertinent, et ce d'autant plus pour un pays comme le Népal qui a mis la pauvreté au premier rang des priorités nationales.

Dans son rapport, le Directeur général a souligné la nécessité de déployer des efforts concertés pour combattre la pauvreté et distribuer les dividendes du travail décent aux familles et aux sociétés dans leur ensemble. J'abonde dans son sens et je pense qu'un engagement tripartite décisif à éradiquer de la pauvreté par la promotion des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social est indissociable de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il est nécessaire de souligner ici que les pauvres sont les meilleurs gestionnaires des maigres ressources dont ils disposent. Imaginons les résultats que nous obtiendrions si nous pouvions tous les extirper de la

pauvreté. En plus des avancées du point de vue des droits de l'homme et de la stabilité socio-économique, les avantages économiques à l'échelon mondial qu'apporterait leur productivité seraient prodigieux. Dès lors, les extirper de la pauvreté n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi parfaitement justifié du point de vue économique.

Nous nous vantons de progrès scientifiques et technologiques et de l'abondance qui en découle. Toutefois, il est consternant de constater que la pauvreté demeure dans de nombreux pays et qu'une grande majorité des pauvres vivent encore dans une misère innommable, sans aucune lueur d'espoir. Voilà qui devrait éveiller notre conscience, car les ressources et les moyens nécessaires pour briser cet engrenage de la pauvreté existent bel et bien. Nous devons donc faire appel à notre volonté politique et l'associer avec les ressources et les programmes en vue d'une action s'inscrivant dans la durée. Il n'y a pas d'autre option que la volonté collective et la coopération. Si un engagement tripartite résolu est essentiel pour supprimer la pauvreté, il en va de même du soutien de la communauté internationale aux efforts nationaux. Les programmes nationaux de travail décent doivent être intégrés dans un cadre international cohérent. Cela signifie que nous ne devons pas nous contenter de promouvoir la libéralisation des marchés et la mondialisation, qui semble être inexorablement en marche, mais nous devons également garantir que ces processus fondés sur les principes de justice, d'équité, d'intégration et que personne ne sera laissé pour compte ou n'en pâtira.

Le gouvernement du Népal, limité par le peu de ressources dont il dispose, a néanmoins placé la promotion du travail décent au premier rang des priorités nationales. Le Népal soutient la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée en 1998 et la considère comme un instrument d'équité et de justice sociale. Nous sommes attachés à la suppression de toutes les formes de discrimination dans la mesure où celle-ci engendre et favorise l'inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Népal a ratifié huit conventions de l'OIT dont cinq conventions fondamentales, et, guidé par ce but général de suppression de la pauvreté, le gouvernement a mis au point le dixième plan de développement, qui a pour but d'assurer la création d'emplois de qualité grâce à une bonne gestion des administrations compétentes, à l'amélioration des relations professionnelles et à l'instauration de conditions de travail décent. A cette fin, le Népal s'emploie à faire évoluer les politiques, la législation et les mesures en vue de son application effective, pour promouvoir les droits des travailleurs, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social aux fins de la réduction du déficit de travail décent. Des textes législatifs ont été adoptés pour assurer l'équité en matière de rémunération et pour garantir le droit d'organisation et de négociation collective.

Le Népal a élaboré un plan national pour éliminer le travail des enfants, en application de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de l'OIT et a mis en place un Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants avec le soutien de l'OIT/IPEC. L'OIT apporte son soutien dans d'autres domaines, notamment: développement de l'entrepreneuriat, protection sociale, prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes, renforcement des capacités institutionnelles,

la réinsertion des travailleurs anciennement assujettis au travail servile et la lutte contre le VIH/SIDA.

Les trois quarts de la main-d'œuvre au Népal travaillent dans le domaine de l'agriculture de subsistance. La pauvreté est essentiellement un phénomène rural et agricole. Pour encourager ces efforts volontaires pour protéger la vie des travailleurs dans ce secteur, le gouvernement a créé un organe tripartite volontaire qui s'occupent des questions de santé et de sécurité au travail. Un mécanisme a été mis en place, sous la direction du ministère du Travail et du Transport, pour traiter des questions environnementales et de sécurité dans l'industrie manufacturière et le secteur de service.

Les Népalais, en grand nombre, s'en vont pour trouver des emplois à l'étranger. Dans ce contexte, tout le système d'acquisition, de compétences et de formation professionnelle est en cours de révision afin de l'adapter à nos objectifs en matière de politique de l'emploi, à l'évolution du marché du travail et au besoin de l'économie informelle.

Le Népal est conscient de la voie à suivre et très soucieux de s'y employer au mieux de ses capacités. Le gouvernement et les partenaires sociaux sont convaincus qu'en travaillant de concert à la poursuite d'objectifs clairs, ils parviendront à améliorer les conditions de travail et à sortir le pays de la pauvreté. La protection des travailleurs, à cet égard, est une question qui nous préoccupe vivement. Nous assistons depuis peu à des changements dans le monde du travail et les employeurs demandent davantage de flexibilité et les travailleurs demandent davantage de protection.

Une nouvelle approche de la protection sociale est donc nécessaire. Nous avons tous un enjeu commun. Pour atteindre nos buts, nos efforts, aux niveaux national, international et local doivent se compléter. J'attends un regain d'activités de la part de l'OIT en vue d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer le travail décent dans un avenir proche.

Je souhaite plein succès à la Conférence.

*Original arabe: M. AZZOUZ (délégué des travailleurs, République arabe syrienne) — Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection.*

J'adresse aussi mes félicitations à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour son élection à un second mandat, preuve de la confiance qui lui est manifestée.

Cette Conférence a lieu alors que notre monde est préoccupé par maintes questions importantes et déterminantes ainsi que par des défis graves qui ont eu des répercussions directes sur l'économie mondiale, sur les employeurs et sur les travailleurs.

La violation du droit international, le mépris de la légitimité internationale, les déclarations de guerre pour des motifs fallacieux, l'occupation des territoires, la mainmise sur les ressources des pays, la destruction des symboles d'une civilisation, le pillage de l'héritage scientifique, culturel et civilisationnel qui sont en contradiction avec la Déclaration de Philadelphie. Selon cette déclaration, chacun doit assumer ses responsabilités en vue de son développement. Les guerres que le monde a connues au cours des cinquante dernières années ont entraîné beaucoup de souffrances pour notre région. Nous connaissons la guerre depuis 1948 et notre région supporte les conséquences économiques et sociales de ce conflit. Nous n'avons de ce fait pas été en mesure d'appliquer les

plans de développement qui visent à mettre fin à la pauvreté et au chômage.

L'occupation du Golan syrien et l'état de guerre permanente qui nous est imposé par Israël entraînent pour nous des charges supplémentaires en vue d'assurer notre défense contre les forces d'occupation et à leurs pratiques qui violent les lois et les coutumes internationales.

La Syrie a exprimé, par la voix de son Président, M. Bachar el-Assad, son attachement à une paix juste et globale afin de résoudre les problèmes de la région en se fondant sur les principes qui ont constitué la base du processus de paix à Madrid, à savoir les résolutions du Conseil de sécurité et le principe de la terre contre la paix. Mais le non-respect de ces résolutions et le refus de rendre les territoires arabes occupés à leurs propriétaires légitimes ont eu une influence négative sur la situation des employeurs et des travailleurs dans notre pays, ainsi que sur les conditions de vie et sur le développement tant économique que social.

Malgré toutes ces difficultés, les travailleurs syriens, regroupés au sein de la Confédération générale des syndicats, n'ont cessé de contribuer, aux côtés d'autres catégories de la population, au processus de développement économique et social de modernisation et de réformes administratives et économiques, lancé par le Président Bachar el-Assad, et cela à travers un dialogue positif et un partenariat social entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Cette réalité dont je parle s'est traduite par de nombreuses réformes et développements importants dans le domaine du travail. C'est ainsi que plusieurs législations favorables aux travailleurs ont été promulguées. Le régime de sécurité sociale a été amélioré et étendu, et désormais, une grande partie des travailleurs qui, par le passé, ne pouvaient pas bénéficier de ce régime sont aujourd'hui couverts par les assurances sociales. Le Code du travail a été modifié, de même que la loi sur l'organisation syndicale et l'indépendance des syndicats, sans oublier la création de l'Organe national de lutte contre le chômage, le développement des bureaux de travail et de l'emploi, ainsi que d'autres réalisations.

Nous estimons à leur juste valeur les efforts déployés par l'OIT pour combattre la pauvreté, créer un environnement propice au développement économique et condamner la course aux armes, le déclenchement de guerres visant à défendre des intérêts économiques et l'occupation des territoires par la force. Le progrès du monde et sa prospérité, la lutte contre la pauvreté et le chômage nécessitent de déployer des efforts sincères pour faire régner une paix juste et globale, et pour permettre aux pays d'utiliser leurs ressources naturelles pour leurs développements économique et social, loin des guerres, des massacres, de la destruction des maisons et des terres cultivables, du licenciement des milliers de travailleurs par les forces d'occupation, la mainmise sur les ressources des peuples et le pillage de leurs biens.

Nous attachons une grande importance aux problèmes mentionnés à l'ordre du jour de cette Conférence, et plus particulièrement ceux qui concernent le développement des ressources humaines, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et les relations de travail. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour réaliser ces objectifs nobles en espérant recevoir l'assistance technique du BIT, dans le cadre de la

coopération technique, notamment pour l'organisation de séminaires et la réadaptation professionnelle des travailleurs.

*Original anglais: M. CSUPPORT (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Hongrie)* — Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également me réjouir avec vous de la réélection de M. Somavia, pour un second mandat, aux fonctions de Directeur général.

Les employeurs hongrois adhèrent pleinement au rapport du Directeur général. Ce rapport reflète nombre de nos préoccupations et propose des solutions qui correspondent dans une large mesure à nos propres positions. Toutefois, nous aimerions ici nous concentrer sur des questions qui intéressent directement notre pays.

Les employeurs hongrois pensent que le travail décent est réellement la voie royale vers la réduction de la pauvreté. Pour eux, la meilleure manière de contribuer à la réduction de la pauvreté consiste à affecter des ressources à la satisfaction des besoins réellement perçus sur le lieu de travail.

Nous pensons que les organisations nationales d'employeurs ont un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre des programmes et objectifs fondamentaux de l'OIT en matière de lutte contre la pauvreté. Dans le même temps, ces organisations ont besoin du soutien de l'OIT. Nous voudrions souligner combien est nécessaire le dialogue avec les organisations de travailleurs et le gouvernement au niveau national. Les gouvernements doivent reconnaître que résoudre les problèmes de développement suppose une politique nationale de l'emploi qui soit cohérente et que la concertation avec les partenaires sociaux constitue le meilleur moyen d'élaborer une telle politique.

La Hongrie est aux prises avec la pauvreté depuis des décennies. La lutte contre la pauvreté est une tâche d'intérêt général, à laquelle tous les acteurs de la société doivent participer. Les organisations d'employeurs peuvent contribuer à cette grande tâche à leur façon: en développant les entreprises, en améliorant la formation professionnelle et en améliorant les conditions de travail. Les organisations d'employeurs hongroises reconnaissent que des mesures sociales et économiques ambitieuses devraient être prises — dans le contexte du dialogue social à tous les niveaux — pour augmenter encore le taux d'emploi, améliorer les conditions de travail, et partant, la compétitivité.

Le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté est de réduire le taux de chômage. La Hongrie a obtenu de très bons résultats sur ce point puisque le taux de chômage ne dépasse pas 6 à 8 pour cent depuis plusieurs années.

Les employeurs hongrois ont accepté, dans un esprit d'ouverture et de coopération, une augmentation substantielle du salaire minimum. La création de lieux de travail et l'augmentation du salaire minimum sont des éléments importants, mais insuffisants pour la lutte contre la pauvreté.

Les compétences ordinaires ne sont plus suffisantes dans le monde d'aujourd'hui — dans la société de l'information — où les techniques de travail, sont très sophistiquées et où l'information abonde sans que les travailleurs aient le temps de les utiliser et de les

assimiler. Pour atteindre leurs buts, tous les adultes — hommes et femmes — et quelle que soit leur profession, devraient adhérer à la campagne en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie. Et bien entendu, il y a des millions d'adultes dont la formation de base est très lointaine et qui doivent donc remettre à niveau d'anciennes qualifications, voire en acquérir de nouvelles. Les employeurs hongrois, qui accordent une très grande importance à la formation en cours d'emploi, à la formation permanente, aimeraient, à juste titre, pouvoir compter sur le soutien du gouvernement dans ce domaine.

Les pays candidats à l'Union européenne se trouvent actuellement dans une phase de changements politiques, économiques et sociaux accélérés. La transition vers une économie de marché exige qu'une attention particulière soit accordée au perfectionnement professionnel des travailleurs.

La lutte contre la pauvreté se poursuivra à l'avenir dans des conditions de plus en plus difficiles. En effet, conserver notre compétitivité — et, dans certains domaines, l'augmenter — tout en luttant contre la pauvreté constitue pour nous un véritable défi. L'intégration européenne et la mondialisation nous imposent de grands efforts que nous ne voulons pas dissocier de la lutte contre la pauvreté.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de rechercher le meilleur équilibre entre la rentabilité à court terme et à long terme, la mission des services d'intérêt général et d'autres services qui pourraient pâtir de la situation et la nécessité de créer des conditions favorables à un développement durable sur les plans social, économique et environnemental pour réduire la pauvreté.

Pour mener à bien cette tâche extrêmement complexe, nous devons nous inspirer des principes et des directives de l'OIT de coopération tripartite entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Nous remercions le Directeur général de son rapport et de l'impulsion qu'il nous donne, et nous nous engageons à œuvrer en faveur de la concrétisation de ce rapport.

*Original anglais: M. BERKET (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Erythrée)* — Je tiens à féliciter le Président pour son élection ainsi que tous les autres membres du bureau. Je remercie le Directeur général du BIT de son rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, document riche et nuancé qui aborde des questions essentielles et propose une stratégie à long terme pour surmonter les graves problèmes que connaissent les travailleurs et leurs familles.

Je vais vous exposer brièvement des actions entreprises par l'Erythrée dans ce domaine. La réduction de la pauvreté est pour notre pays une priorité absolue qui est au cœur du programme de développement du gouvernement. Ce dernier travaille à la mise au point d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adapté aux besoins spécifiques de notre pays et, dans une perspective à long terme, sur l'obtention de résultats concrets. Ce document devrait permettre la mise au point d'une stratégie cohérente et concrète reflétant au mieux les priorités nationales et les réalités locales.

La stratégie de développement de l'Erythrée est définie dans un document de 2001 intitulé «Stratégie transitoire pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté». Cette stratégie comporte trois

objectifs. Le premier est de susciter un développement économique durable en posant les fondements d'une économie robuste et compétitive, le second d'élever le niveau des compétences et des connaissances en investissant dans l'éducation, la nutrition et les soins, le troisième de réduire la pauvreté en milieu rural par des investissements consacrés à l'infrastructure, à l'agriculture, aux soins du bétail, à l'exploitation des pâturages et au développement des ressources marines.

Pour être en mesure d'assurer croissance économique et réduction de la pauvreté, l'Erythrée doit impérativement accroître les capacités productives de la population en lui facilitant l'accès à des services éducatifs et de santé de qualité. Le pays a déjà beaucoup progressé dans la remise en état et le développement de son infrastructure de base. Cependant, au moment même où nous commençons à pouvoir nous passer de l'aide humanitaire et où nous entrons dans une phase de rénovation et de reprise, une nouvelle année de sécheresse — la plus grave depuis 1991 — a pratiquement anéanti toutes nos cultures.

La mise en place des services de santé de qualité permettant de répondre aux besoins essentiels de la population est une des pièces maîtresses de la stratégie de l'Erythrée en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a pour objectif prioritaire de renforcer les dépenses publiques et les programmes concernant le traitement et le contrôle des maladies infectieuses comme le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, la diarrhée, etc. Il va également intensifier son programme de vaccination, de nutrition et d'hygiène de l'environnement. Il a déjà consacré d'importants investissements à l'infrastructure des services de santé primaires, notamment dans les régions rurales mal desservies, et va désormais concentrer ses efforts sur le développement des compétences, en développant les centres de formation des professionnels de la santé et en poursuivant le programme de formation des agents de santé communautaire.

En ce qui concerne la protection sociale, le gouvernement s'est engagé à pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent assurer leur propre subsistance. La Commission érythréenne de secours et des réfugiés (ERREC), avec l'aide des bailleurs de fonds et des ONG, fournit une aide humanitaire dans les régions touchées par les sécheresses ainsi qu'aux personnes déplacées par la guerre. Le gouvernement a également à cœur d'assurer la mise en place de systèmes de retraite et de sécurité sociale solides et durables ainsi que le maintien de relations professionnelles harmonieuses et d'un environnement de travail propice.

Le gouvernement érythréen est déterminé à assurer la mise en œuvre des sept conventions fondamentales qu'il a ratifiées et prépare la ratification de la convention n° 182. A l'heure actuelle, les partenaires sociaux s'appuient sur les consultations tripartites et le dialogue social pour instaurer des relations professionnelles harmonieuses. La protection des femmes, des jeunes et des personnes handicapées fait l'objet de dispositions précises de notre législation du travail.

S'agissant de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, des initiatives sont prises, en collaboration avec l'OIT, pour former des inspecteurs. Un projet de loi visant à améliorer les conditions de travail des gens de mer et de protéger leurs droits est actuellement en discussion et pourra être prochainement adopté.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales est en train de réaliser une étude statistique en vue de mettre au point les indicateurs clés du marché du travail et de faire le point de la situation en Erythrée en ce qui concerne le travail des enfants. Je souhaite demander à l'OIT d'appuyer les efforts que nous déployons dans ce domaine.

*Original anglais: M. KAPUYA (ministre du Travail, de la Jeunesse et des Sports, République-Unie de Tanzanie) —* Permettez-moi de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour féliciter le Président pour son élection, ainsi que les autres Membres du Bureau. Je félicite aussi le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son deuxième mandat. Son orientation générale pour les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent et ses efforts inlassables pour faire avancer l'OIT vers les Objectifs de développement pour le Millénaire sont la preuve de sa hauteur de vues et de sa compétence.

Le rapport est d'ailleurs un bon exposé sur ce qu'il faut faire pour parvenir à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015.

Pour un pays comme la Tanzanie, où le chômage est de 12,9 pour cent, et touche surtout les jeunes et les femmes, où la plupart des travailleurs n'ont aucune compétence employable et aucune capacité de chef d'entreprise, où la plupart des activités économiques sont informelles puisque le secteur informel représente plus de 60 pour cent des activités urbaines, où la majorité de la population travaille encore dans des conditions peu sûres, où il n'y a pas de sécurité des revenus, où on se bat encore contre le travail des enfants et pour assurer à tous l'égalité d'accès aux facteurs de production, et dont les entreprises ne sont pas encore en mesure de faire face à la concurrence sur un marché mondialisé, ce rapport arrive au bon moment.

Tout cela est encore aggravé par la mondialisation. Il faut mentionner ici la baisse des cours des produits de base qui entraîne une baisse des revenus de nos travailleurs alors même que leur production augmente, et les barrières douanières qui viennent s'opposer à nos efforts de diversification de nos activités économiques en faveur de produits agricoles à valeur ajoutée.

Nous avons adopté une stratégie de réduction de la pauvreté tendant à éliminer la pauvreté extrême du point de vue du revenu et des dépenses d'ici l'année 2010. L'appui technique apporté par l'OIT à nos partenaires tripartites continue à les aider à contribuer à ce processus, particulièrement sur la question de la promotion de l'emploi. Et je remercie l'OIT de son programme «Des emplois pour l'Afrique», avec son programme d'action par pays pour la création d'emplois et des investissements à forte intensité de main-d'œuvre, qui vise surtout les jeunes. Un soutien technique et financier lors de la phase II de ce programme serait le bienvenu.

En raison de l'importance que mon gouvernement attache à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois, la section de l'emploi du ministère du Travail est devenue un département à part entière. Il reste à renforcer ses capacités et à lui donner un cadre institutionnel solide.

La République-Unie de Tanzanie a lancé plusieurs stratégies économiques favorisant les plus pauvres. Le pays a adopté des politiques tendant à promouvoir le secteur privé en tant que moteur des investisse-

ments, de développement des entreprises et de la création d'emplois. Des mesures ont aussi été prises pour que le secteur public puisse jouer un rôle plus important dans la création d'un cadre politique, social, économique et législatif favorable à la croissance économique et à l'équité sociale. Toutes ces initiatives font partie du NEPAD.

Malgré les efforts que nous faisons pour réduire la pauvreté, il nous reste à relever des défis essentiels comme l'amélioration des compétences des travailleurs, la création d'un cadre approprié pour le secteur informel et la promotion d'une agriculture reposant sur une main-d'œuvre qualifiée.

Malgré le manque de ressources, mon gouvernement continue à mettre en œuvre l'Agenda pour un travail décent, avec des activités tendant à éliminer le travail des enfants, y compris dans le cadre du programme assorti d'un calendrier visant à éliminer les pires formes de travail des enfants, à éliminer la discrimination dans l'emploi et à assurer un accès gratuit à l'enseignement primaire, ainsi que l'élaboration d'une politique de sécurité sociale applicable à tous.

Nous savons, comme l'a dit le Directeur général dans la préface de son rapport, que l'emploi ne se décrète pas, non plus que l'élimination de la pauvreté, mais nous savons aussi qu'une politique et une législation du travail inappropriées peuvent gêner la création d'emplois et même encourager la violation des normes du travail, le manque d'équité et l'exclusion sociale dans le monde du travail.

C'est pourquoi le gouvernement, en octobre 2001, a créé un groupe de travail tripartite chargé de formuler des recommandations permettant aux entreprises de croître et d'être concurrentielles dans une économie moderne, tout en protégeant les travailleurs et leurs revenus. Nous avons bénéficié dans ce cadre du rapport de contrôle du BIT et de l'aide du projet OIT/SLAREA.

La République-Unie de Tanzanie aimerait avoir le soutien technique de l'OIT pour la mise en œuvre des recommandations, surtout pour renforcer l'administration du travail.

Pour conclure, je donne l'assurance au Directeur général et aux autres Membres de l'OIT que la République-Unie de Tanzanie, par ses structures tripartites et en association avec l'OIT, s'efforcera d'atteindre les objectifs du rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail* et d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation. Comme le disait Nyerere: «Si nous nous y mettons tous, nous y arriverons.»

Mgr CREPALDI (*secrétaire, Conseil Pontifical de la Justice et de la Paix, Saint-Siège*) — Nous sommes réunis ici dans une enceinte internationale particulière et hautement représentative des sociétés grâce à la structure tripartite de l'Organisation internationale du Travail. Je me trouve donc spécialement à mon aise en y apportant le message de l'Eglise catholique qui est un message éthique, et par-là, universel.

*S'affranchir de la pauvreté par le travail*: titre évocateur pour le Saint-Siège que celui sur lequel est centrée cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Et cela pour trois raisons.

Déjà le verbe «affranchir» est un mot fort. Il signifie «rendre libre» la personne humaine, dans le cas présent, de la pauvreté, un phénomène que l'on pourrait rapprocher de l'esclavage puisqu'il affecte l'homme en profondeur dans sa propre dignité. L'être humain qui est privé du nécessaire pour vivre est un

être humilié auquel sont niés ses droits économiques et sociaux et, dans les cas extrêmes, le droit à la vie. Mais la pauvreté n'est pas une fatalité. C'est pourquoi en libérer l'homme est un impératif éthique «qui s'impose à la conscience de l'humanité» (*Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la paix, 1993*). Et l'Eglise catholique, dont la mission est essentiellement celle de «servir l'homme», tout l'homme, en se préoccupant aussi des exigences de la vie quotidienne (*Mater et magistra, n° 2*), se doit d'être en première ligne de la lutte contre la pauvreté.

En outre, le verbe «affranchir» est employé ici dans sa forme pronominale, ce qui signifie que les pauvres sont parties prenantes dans ce processus d'affranchissement, ils sont censés participer à leur libération de la pauvreté. D'ailleurs, il faut «abandonner la mentalité qui considère les pauvres — personnes et peuples — presque comme un fardeau» (*Centesimus annus, n° 28*).

Enfin, le Saint-Siège ne pourrait plus être d'accord sur l'existence d'un lien direct entre pauvreté, travail et manque de travail.

L'Eglise catholique, qui se veut l'Eglise des pauvres et qui a fait pour eux son «option préférentielle», sait bien que «ceux-ci» apparaissent sous bien des aspects [...] et dans de nombreux cas comme un résultat de la violation de la dignité du travail humain: soit parce que les possibilités du travail humain sont limitées — c'est la plaie du chômage — soit parce que l'on mésestime la valeur du travail et les droits qui en proviennent, spécialement le droit au juste salaire, à la sécurité de la personne du travailleur et de sa famille» (*Laborem exercens, n° 8*).

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur une valeur qui trouve écho dans la conscience de tous, celle qui, en des termes peut-être un peu désuets, s'exprime par le sens de l'honneur. Il faut tout mettre en œuvre pour donner suite aux engagements pris. Dans le cas spécifique, la pensée va vers l'engagement pris par la communauté internationale de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême.

Dans le message pour la Journée mondiale de la paix de cette année, le Pape Jean-Paul II évoquait précisément cette exigence de ne pas manquer à la parole donnée quand il écrivait: *Pasta sunt servanda*, dit l'antique adage. Si tous les engagements doivent être respectés, on doit veiller particulièrement à respecter les engagements pris envers les pauvres [...]. Les souffrances causées par la pauvreté se trouvent dramatiquement augmentées par la perte de confiance. Le résultat final en est la disparition de toute espérance» (n° 8).

Une catégorie qui a tout spécialement besoin de confiance, puisqu'elle a l'avenir devant elle, est celle des jeunes. Il est donc nécessaire que les instances responsables portent avant tout leur attention sur le problème fondamental constitué par le chômage qui frappe les jeunes (*Laborem exercens, n° 18*).

Il est bien évident que la difficulté de la tâche est énorme. C'est pourquoi il est opportun de rappeler ici la nécessité de conjuguer la grandeur des objectifs avec le sens de la réalité. Une chance pour aller dans cette direction pourrait être offerte peut-être par les cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté. En effet, s'il est vrai que ce que l'on attend des pays pauvres pour l'élaboration de ces cadres est d'une grande complexité, le rôle que joue et doit continuer de jouer le BIT pour intégrer les objectifs de l'emploi

et du travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté est fondamental. L'Église catholique, pour sa part, a dans plusieurs cas mis son expérience au service des communautés locales dans le cadre de ce processus de participation des pauvres qui demandent toujours plus à exprimer leur personnalité créative de citoyens (*Sollicitudo rei socialis*, n° 15).

*Original anglais:* M. KARLSSON (*ministre de l'Emploi, Suède*) — Je joins mes félicitations à celles qui ont été adressées au Président et aux Vice-présidents de la Conférence.

La pauvreté absolue demeure une triste réalité pour plus de un milliard d'habitants dans le monde. Mais toute la famille des Nations Unies a adopté les Objectifs de développement pour le Millénaire. Ces objectifs s'imposent dans l'immédiat et nous permettront de mesurer les progrès faits dans le sens de la coopération internationale avec les pauvres et les pays à faible revenu. Le rapport présenté cette année à la Conférence est axé sur les plus démunis, les travailleurs pauvres et les pauvres qui sont exclus du monde du travail, ceux qui vivent principalement en dehors des systèmes bien établis et réglementés loin des marchés que ne peuvent pas atteindre les mesures d'aide sociale.

C'est là un défi que doivent relever tous les défenseurs de la justice sociale et du développement durable. Je souscris entièrement à l'idée exprimée dans le rapport selon laquelle le travail est la meilleure manière, et la plus digne, de s'affranchir de la pauvreté et que la coopération ainsi que la participation des mandants tripartites est déterminante dans la recherche de solutions. Nous devons travailler ensemble à renforcer le tripartisme et le dialogue entre toutes les parties prenantes pour lutter contre l'exclusion, l'injustice sociale et la discrimination, afin d'ouvrir des possibilités de travail décent productif dans des conditions d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.

En tant qu'ancien syndicaliste mais aussi en tant qu'actuel ministre de l'Emploi, je sais que la coopération tripartite est chose malaisée. Les exigences et les perspectives divergent, mais je sais aussi par expérience que des accords négociés peuvent créer une base solide de relations sur le marché du travail et dans la société, base nécessaire aux interventions difficiles du gouvernement. La communauté mondiale doit donc aider les pays pauvres à construire des systèmes dynamiques et forts de tripartisme et à donner plus de force aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour qu'ils participent sur un pied d'égalité à ces dialogues. Il y a toujours eu tension entre le marché du travail et la dimension sociale. La coopération tripartite doit permettre de surmonter ces tensions et de trouver un équilibre constructif. La nécessité d'établir un équilibre entre des forces économiques puissantes est également indispensable à notre époque de mondialisation. La mondialisation est pleine de promesses pour l'avenir, mais elle tend à profiter à une petite minorité de nations et de peuples déjà riches.

La mondialisation présente de nombreux aspects et l'on revient souvent sur le thème de la faiblesse des Etats. Je ne crois pas que cela soit vrai; il est dangereux d'aborder les problèmes avec le sentiment qu'on ne peut pas les résoudre. Je crois avec confiance que, grâce à la coopération et à la solidarité, le changement est possible, qu'une plus grande égalité pourra régner à l'avenir et qu'il est possible de renverser les forces

qui freinent l'essor des pays en développement. Les gouvernements et la société civile, les Nations Unies, y compris l'OIT, les institutions de Bretton Woods et l'OMC doivent s'unir pour créer des règles nationales et internationales plus justes et réglementer le marché afin d'équilibrer les pouvoirs, tout en respectant les impératifs de souplesse et de sécurité.

Il est possible, dans l'immédiat, de mettre en œuvre les droits de l'homme au travail, ce qui permettrait d'avoir un fondement social qui améliorerait l'efficacité et l'équité des marchés. Je crois que la participation des travailleurs et le dialogue social peuvent permettre de stimuler la coopération, la confiance mutuelle et, donc, d'obtenir de meilleurs résultats économiques. Il faut aussi attacher plus d'importance à la création d'institutions juridiques, politiques et sociales pour que les marchés et les sociétés fonctionnent convenablement. La qualité des institutions et la bonne gestion de nos économies sont essentielles à la productivité, à la croissance et au développement durable, dans les pays riches comme dans les pays pauvres.

Les droits fondamentaux qui sont spécifiés dans la Déclaration de l'OIT sont essentiels, à cet égard, dans toutes les sociétés. Ils se renforcent mutuellement et sont des droits favorisant une autonomie accrue. Ces libertés fondamentales sont également déterminantes dans le combat contre la discrimination, sujet du rapport global de cette année. La discrimination mène à l'exclusion sociale et à la pauvreté. L'élimination de la discrimination au travail est la condition sine qua non de la dignité de l'homme, de la justice et de la cohésion sociale. Les femmes et les jeunes filles sont souvent les premières victimes de la discrimination dans la vie et dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Une discrimination généralisée contribue à la féminisation et à la perpétuation de la pauvreté à travers les générations. Je suis convaincu qu'un programme sérieux en faveur de l'égalité ouvre des possibilités de croissance et de redynamisation sur les lieux du travail et je crois aussi que l'élimination de toutes les formes de discrimination libérerait des compétences et des capacités, ce qui nous rapprocherait d'une société développée et solidaire d'où nul ne serait exclu.

Je souhaite à l'OIT, au Directeur général, à son personnel et à sa Conférence plein succès dans leurs importants travaux.

M. RAIS (*délégué gouvernemental, Algérie*) — Il m'est agréable de prendre la parole à ce moment de nos travaux, en commençant par vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Conférence. Votre sens de la mesure et vos capacités de direction vous permettront, j'en suis sûr, d'arriver à concrétiser les aspirations de nos mandants. Votre présence à cette tribune est, par ailleurs, un hommage dû à votre pays et, à travers lui, à toute l'Afrique. Nos félicitations vont également à tous les membres du bureau qui vous assistent dans votre tâche.

Notre Conférence se déroule à un moment où le monde connaît des transformations rapides et majeures, induisant, trop souvent, des répercussions négatives sur le niveau de vie de nos populations.

En effet, l'un des paradoxes est que la mondialisation, présentée comme lien de solidarité et de progrès collectif, se manifeste pour le moment par une avancée de la pauvreté, qui touche des pans de plus en

grands de la population mondiale, plus particulièrement dans le Sud et parmi les peuples les plus défavorisés, y compris la couche moyenne qui continue à être tirée de plus en plus vers le bas.

Un processus de développement dont la finalité n'est pas le bien-être de l'homme est incompatible avec les idéaux et les principes qui font notre Organisation. C'est dans ce sens que le Directeur général a, comme à son habitude, situé les véritables enjeux et indiqué les orientations qui doivent guider notre action dans les années à venir, dans le cadre des principes, chaque fois renouvelés, de promotion et de développement du dialogue social tripartite.

Il est indéniable que seuls le travail et le revenu qu'il procure peuvent constituer l'arme fondamentale de la lutte contre la pauvreté. C'est à ce titre, notamment, que nous appuyons les idées développées par le Directeur général et le programme d'action qu'il propose pour arriver à éradiquer ce fléau et à concrétiser les espoirs d'offrir à chacun un travail décent pouvant contribuer au bien-être et à l'épanouissement de la population dans le monde. De surcroît, le travail est le seul lieu d'accomplissement de la dignité humaine, loin des égoïsmes réducteurs fondés sur la loi exclusive du profit au détriment de la justice sociale.

Je voudrais, à cette occasion, réaffirmer l'attachement de mon pays à la concrétisation des axes retenus par notre Organisation dans le domaine de la promotion sociale et de l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés.

C'est ainsi que, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, mon pays s'attache à élargir et à favoriser les opportunités d'accès à un emploi décent à travers, notamment, les programmes de promotion de l'emploi en direction des jeunes, d'une manière générale, et des diplômés, en particulier.

Les différentes évolutions qu'ont connues les sociétés humaines ont créé des situations qui commencent à apparaître au grand jour, dont certaines constituent, à bien des égards, des atteintes à certains droits fondamentaux des travailleurs. Aujourd'hui, il s'agit pour nous de bien les identifier et de les traiter dans le cadre tripartite entre les acteurs éminents du dialogue social.

Nous exprimons notre satisfaction de constater que ces préoccupations ont été inscrites à notre ordre du jour autour du thème relatif au champ d'application de la relation de travail; en effet, des situations sont nées là où la relation de travail prend des aspects méconnus; je pense en l'occurrence au phénomène du travail informel en sous-traitance qui, s'il n'est pas bien maîtrisé et bien encadré, peut conduire à des situations préjudiciables au travailleur salarié qui risque de se trouver, dans bien des cas, dépourvu de toute protection légale.

Aussi, nous formulons l'espoir que ceux qui auront à se pencher sur cette question puissent parvenir à des propositions concrètes, de nature à prendre en charge tous ses aspects et à renforcer notre lutte commune pour la promotion d'un travail décent.

La mondialisation de l'économie et la recherche par les entreprises de la compétitivité et de la performance à moindre coût, source de survie sur un marché mondial de plus en plus contraignant, obligent ces dernières à opérer des choix pour lesquels les aspects liés à la santé et à la sécurité au travail sont souvent sacrifiés, hélas, sur l'autel du rendement désincarné.

Ces situations dangereuses, à terme, interpellent notre conscience; l'inscription à notre ordre du jour

de la question de la santé et de la sécurité au travail nous paraît un élément propice à créer les conditions du renforcement des politiques liées à la prévention des risques professionnels et des maladies professionnelles.

A ce titre, le budget de notre Organisation devrait accorder une place plus prépondérante et plus importante aux programmes de coopération à mener dans ce domaine. Ces programmes devraient concerner aussi bien les actions de formation en direction des spécialistes et des personnes chargées de l'hygiène et de la sécurité que celles relatives à la mise en place d'institutions ou d'organismes de prévention des risques professionnels, notamment dans les secteurs à haut risque.

Mon pays attache une importance particulière à l'amélioration des conditions de travail des salariés et souhaiterait une action soutenue et décisive du Bureau international du Travail pour la concrétisation des actions que nous avons inscrites pour les années à venir, et nous pouvons l'assurer de notre appui plein et entier pour ce faire.

Permettez-moi d'insister sur le fait que, sans l'amélioration constante du niveau de formation des hommes et des femmes acteurs du développement, toute politique de lutte contre la pauvreté nous paraît illusoire. C'est pour cela que nos actions en direction de la mise en valeur de ce potentiel doivent constituer un objectif essentiel.

Sur ce point, mon pays accorde une place prépondérante à l'éducation et à la formation tant au niveau du cadre normatif qu'à celui des ressources financières allouées annuellement à ce secteur important.

Nous attendons que ces efforts soient renforcés par des coopérations multiformes sous l'égide de l'Organisation internationale du travail, par la mise en place de programmes spécifiques en direction du monde du travail.

Le rapport du Directeur général met l'accent sur le dialogue social comme moyen de règlement et de traitement de toutes les questions qui se posent à la société.

Nous partageons, en Algérie, cette conviction et nous croyons sincèrement aux vertus du dialogue; c'est ainsi que notre législation est conforme à toutes les conventions que nous avons ratifiées, notamment celles se rapportant aux libertés et aux droits fondamentaux et nous faisons de la concertation et du dialogue social le moyen adéquat de gestion de la relation de travail.

Le dialogue social, qui est une réalité vivante de notre espace économique et social, nous a permis de faire face à d'énormes contraintes et difficultés au moment où il fallait engager les réformes économiques nécessaires, avec tout leur lot de mesures souvent douloureuses pour les travailleurs auxquels je rends hommage pour le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve.

Je pourrais encore m'étendre longuement dans mon propos, tellement le rapport du Directeur général est riche et m'inspire beaucoup de réactions, mais la contrainte liée au temps qui m'est imparti m'oblige à m'arrêter à ce stade.

Je ne voudrais pas terminer sans attirer l'attention de l'assistance sur la situation préoccupante que vivent les travailleurs des territoires arabes occupés suite aux multiples agressions dont ils sont victimes. A cet égard, nos travaux ont accordé une attention particulière à cette question sur laquelle le roi Abdallah de

Jordanie s'est longuement attardé et qui relève de la solidarité naturelle des peuples; elle nous rappelle fort opportunément que tout peuple qui en opprime un autre n'est lui-même pas libre.

Un autre chef d'Etat, le Président sud-africain Thabo Mbeki, a également, sur cette donnée, montré ici même la solidarité des partenariats nouveaux en soulignant que le NEPAD, qu'il a initié en compagnie de quatre autres chefs d'Etat, homologues africains, dont le Président Bouteflika, s'offrait aux formes de partenariat rénové entre le Nord et le Sud.

Ces formes de solidarité doivent être inscrites au quotidien dans notre monde où la famine constitue, en ce troisième millénaire, un fléau et une insulte à l'intelligence humaine, comme l'a relevé ici-même aussi le Président du Brésil, Lula da Silva.

Tous ensemble, unis, nous ferons de nos gestes créateurs les meilleurs outils du bien-être humain en ce monde difficile.

*Original anglais: M. BARIMAH (ministre du Développement, de la Main-d'œuvre et de l'Emploi, Ghana) —* A l'instar de mes collègues, permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour sa réélection pour un deuxième mandat. Au nom de ma délégation, je vous assure de la pleine coopération du Ghana pour assurer le succès de nos délibérations.

Le rapport très intéressant présenté par le Directeur général traite d'un sujet qui est cher à mon pays, celui de la stratégie pour s'affranchir de la pauvreté par le travail. Pour ma délégation, la réduction de la pauvreté a été notre priorité nationale, et l'objectif d'un travail décent, comme panacée de la réduction de la pauvreté, domine toutes les autres questions. La guerre contre la pauvreté doit être gagnée en Afrique. C'est pourquoi nous estimons que l'objectif de travail décent devrait également concentrer la recherche et l'action politique sur les mesures pratiques pouvant avoir un impact positif immédiat sur la pauvreté, tout en développant des infrastructures pour un progrès à long terme.

L'Agenda global pour le travail décent doit mobiliser tous les pays en tant que partenaires pour le développement de façon à libérer les synergies nécessaires pour le développement politique, social et économique engendré par des actions collectives visant à surmonter l'exclusion et la vulnérabilité. La vie du travail aujourd'hui offre de nouvelles possibilités et de nouveaux espoirs. Toutefois, les maigres revenus, le chômage et la pauvreté rampante semblent être le sort de la majorité des peuples dans le monde entier.

Le Ghana se félicite de ce concept du travail décent qui est notre principe directeur en matière de création de richesse et de travail. Toutefois, ma délégation est préoccupée par le fait qu'alors que les pays en développement sont obligés de libéraliser leurs économies et de supprimer les subventions la mondialisation et d'autres processus multilatéraux accompagnés par les politiques protectionnistes des pays industrialisés, y compris les subventions à l'agriculture, détruisent les industries et limitent l'emploi dans ces pays en développement. Par conséquent, nous voudrions également chercher à préserver les possibilités de travail qui existent déjà si nous voulons améliorer et réaliser pleinement les objectifs en matière de travail décent.

Encore une fois, il est important de souligner le fait que la croissance durable ne saurait être à elle seule

une garantie de réduction de la pauvreté si l'on ne prête pas attention à la redistribution des revenus. Le très lourd fardeau de la dette est en quelque sorte une épée de Damoclès suspendue au-dessus des pays en développement et un obstacle qui doit être surmonté dans notre lutte contre la pauvreté. Nous devons également nous occuper d'autres questions graves qui empêchent le travail décent telles que le travail des enfants, les dangers du travail et le VIH/SIDA.

Les stratégies nationales permettant d'appliquer des politiques favorables aux pauvres et à la création d'emplois ne réussiront probablement pas dans un monde mondialisé où les économies deviennent de plus en plus intégrées. C'est pour cette raison qu'une action internationale est nécessaire. De notre côté, nous avons lancé un partenariat avec l'OIT et la communauté internationale afin de faire en sorte que la génération d'emplois soit au cœur des politiques économiques et sociales.

Le Ghana a également formulé des politiques globales afin de promouvoir un emploi libre et productif dans le cadre des efforts du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. On peut citer, dans ce contexte, les initiatives spéciales du Président englobant un certain nombre de produits de base et qui visent à créer 100 000 emplois pour les Ghanéens dans les quatre ans à venir. Ces projets impliquent la production et le traitement du manioc en amidon industriel et la fabrication de vêtements et de textiles, ainsi qu'un projet de formation professionnelle visant à assurer une formation courte et pratique pour ceux qui travaillent dans les secteurs formel et informel de l'économie créant ainsi un accès à une main-d'œuvre formée régulière.

Le gouvernement ghanéen a établi des centres communautaires intégrés de qualifications pour l'emploi dans 59 districts de notre pays et des plans sont en route afin d'étendre ce projet aux 110 districts du pays d'ici à la fin de 2003. Ces centres créés par les communautés locales encourageront l'emploi, surtout dans les régions rurales, en formant les jeunes à des compétences nécessaires à l'emploi. Ces efforts, y compris la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à réduire la pauvreté, ont concerné également les organisations d'employeurs et de travailleurs et les autres partenaires du développement. Cela renforce notre conviction selon laquelle chaque partenaire social joue un rôle unique et crucial dans cette tâche difficile de libérer nos peuples du piège de la pauvreté.

Je suis heureux de vous informer que la nouvelle loi ghanéenne du travail a été soumise au parlement, et nous espérons qu'elle sera adoptée avant la fin de cette session. Cette loi intègre les principes des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir la création de commissions de travail, les droits des handicapés, le dialogue social et le tripartisme pour ne citer que ceux-là. Nous sommes certains qu'avec le soutien et l'aide de l'OIT et d'autres partenaires pour le développement le gouvernement et le peuple du Ghana pourront appliquer ces plans effectivement et dans les délais les plus courts et réaliser de grands progrès dans les efforts déployés pour créer de la richesse et un travail décent pour tous.

*(M. Noakes prend place au fauteuil présidentiel.)*

M. SEM RAMBELOSON (*délégué gouvernemental, Madagascar*) — Je m'exprime au nom du chef de la délégation, Sem Rabenirina Jean-Jacques, ministre

du Travail et des Lois sociales de Madagascar, qui était présent à Genève pour participer à cette réunion de la Conférence mais qui a dû, malheureusement, repartir en raison des charges et obligations incombant à ses fonctions.

A l'instar de mes prédécesseurs, permettez-moi de formuler, au nom de la délégation de Madagascar, mes félicitations à l'endroit du Président de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence et des membres du bureau pour leur élection à la tête de cette auguste assemblée ainsi que M. Juan Somavia pour sa reconduction à la tête du Bureau international du Travail, tout en lui souhaitant plein succès pour les cinq ans à venir.

Ma délégation tient également à rendre hommage à Lord Brett, Président du Conseil d'administration du BIT, pour les efforts qu'il a consentis durant dix ans pour l'organisation, et lui souhaite une retraite bien méritée.

Les événements post-électorales de 2002 n'ont pas permis à Madagascar de participer pleinement à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence. L'issue pacifique de ces mêmes événements a permis la mise en place d'un régime déterminé à relever le défi social majeur qu'est l'éradication de la pauvreté. La seule voie pour y parvenir est la réussite dans la création du travail, et seul un emploi décent constitue le moyen par excellence de sortir dignement de la pauvreté.

Ainsi, c'est avec une joie non feinte et non dissimulée que la délégation malgache se retrouve au sein de cet aréopage de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence pour apporter sa modeste contribution afin de combattre ensemble la pauvreté dans le cadre d'un partenariat tripartite.

Le rapport que le Directeur général a présenté va dans le sens des réalités vécues par l'ensemble des pays Membres de l'organisation. Le projet de programme et de budget pour 2004-05 est d'ailleurs en cohérence avec les nouveaux défis y afférents.

Madagascar voit ce rapport du point de vue d'un pays qui vient de sortir d'une importante crise politique dont les impacts sur le travail et l'emploi sont considérables, eu égard aux capacités du pays.

En effet, les défis exigés par la situation prennent un accent particulier pour mon pays qui est au regret de constater la volatilité de l'emploi, notamment en zones franches.

Dans ces conditions, Madagascar a été très attentive aux actions envisagées par le Bureau international du Travail concernant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. A ce titre, le gouvernement malgache, qui a déjà ratifié les sept conventions sur les huit relatives aux droits fondamentaux de l'homme au travail, a déjà engagé des procédures avec le soutien du BIT, en vue de la ratification de la dernière convention fondamentale (c'est-à-dire la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957).

La relance de l'étude nationale sur l'état des lieux du travail forcé est vivement attendue préalablement à cette ratification.

Le gouvernement s'attelle également à combattre les pires formes du travail des enfants, étant bénéficiaire du programme IPEC, et espère son élargissement, sinon son maintien.

A ce titre, un programme d'appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar est en cours de réalisation. Il comporte deux volets essentiels: la sensibilisation de l'opinion nationale et

l'actualisation des textes sur le travail des enfants. Le volet «sensibilisation» de ce programme, qui a été mis en œuvre dans quatre des six provinces de Madagascar, est actuellement achevé.

Je saisis l'occasion pour annoncer que la Journée mondiale contre le travail des enfants a été célébrée cette année au niveau national.

La relance du programme de renforcement du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) ne pourra que contribuer à la promotion du dialogue social et à la coopération tripartite au niveau national. D'ailleurs, grâce au rétablissement de l'entente tripartite, le Conseil national de l'emploi (CNE), organe national de consultation, a été mis en place et est opérationnel.

Ce Conseil national de l'emploi a eu à élaborer la politique nationale de l'emploi, et ce avec l'appui du Bureau international du Travail. Pareille stratégie arrive à point nommé surtout après l'enregistrement d'une perte de plus de 150 000 emplois, suite à la fermeture de plusieurs industries et entreprises franches liées aux événements de la crise post-électorale de 2001-02.

La finalisation de l'amendement du Code du travail malgache a pu être réalisée par le biais de ce conseil afin d'adapter ce code au contexte socioéconomique actuel.

En outre, le projet de programme d'extension de la protection sociale pour prendre en charge les travailleurs indépendants et les personnes de profession libérale, ainsi que la couverture d'autres risques, s'inscrit dans la lutte du gouvernement malgache contre la pauvreté.

Toutes ces activités contribuant à la réduction de la pauvreté par le travail ont pu être réalisées grâce à l'assistance technique du Bureau international du Travail. A cet égard, Madagascar tient à exprimer sa reconnaissance au Directeur général ainsi qu'à toute son équipe pour cette coopération et souhaite qu'elle puisse se poursuivre.

*S'affranchir de la pauvreté par le travail*, c'est réactualiser et réaliser la Déclaration de Philadelphie, il y a 57 ans de cela. La pauvreté constitue en effet un danger pour la prospérité de tous. C'est pourquoi le gouvernement malgache finalise actuellement son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), lequel a été préparé dans la recherche d'une participation plus effective des partenaires sociaux.

Le rapport du Directeur général constitue, de l'avis de ma délégation, un véritable cadre d'action pour un pays comme le nôtre et inspirera certainement notre souci de donner un contenu social à ce Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Je souhaite plein succès à cette Conférence.

*Original anglais:* M. EDSTRÖM (*délégué des travailleurs, Suède*) — Permettez-moi de dire mes félicitations les plus sincères au Président de la Conférence pour son élection à ce poste. Permettez-moi également de vous dire l'appréciation du Mouvement syndical suédois pour ce rapport très important et complet présenté par le Directeur général sur la possibilité de *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. Il souligne à juste titre la nécessité de mettre en œuvre de toute urgence diverses mesures concrètes aux plans national et mondial — certaines au niveau d'organismes extérieurs à l'OIT. C'est pourquoi la voix de cette organisation doit être vraiment prise au

sérieux, en particulier au niveau des institutions de Bretton Woods et au niveau de l'OMC, et il importe que l'Agenda du travail décent emporte l'adhésion.

Le Directeur général a raison de critiquer le dogme néolibéral qui prêche la croissance d'abord et la distribution des richesses aux travailleurs après. Nous savons que cette distribution juste intervient rarement. Tout comme cet argument selon lequel lorsque la pauvreté a été supprimée, le respect des droits des travailleurs et des autres droits fondamentaux de l'homme suivra automatiquement en guise de récompense. Cette politique a été préconisée par certains Etats Membres dont les bilans en matière de respect des droits de l'homme et de pratique de la démocratie sont déplorables, c'est le moins que l'on puisse dire. Le même concept de base peut se retrouver en pratique dans la plupart des zones franches industrielles, établies pour attirer les investisseurs sans que ceux-ci soient tenus de respecter ces droits. Même la Banque mondiale, voici cinq ans, avait dit que, vu sous l'angle du développement, les travailleurs dans les PMA ne devraient pas avoir le droit de s'organiser et ni être en mesure d'agir collectivement pour chercher à améliorer leur niveau de vie. En d'autres termes, les travailleurs les plus pauvres, qui ont particulièrement besoin de liberté d'action collective, devraient se voir privés de leurs droits de l'homme pour assurer des avantages comparatifs à ceux qui profitent de leur travail.

Je n'ai jamais compris cette affirmation de la part de certains pays d'Asie, selon laquelle leurs travailleurs seraient différents et moins touchés par les risques de santé et d'accidents et auraient de ce fait moins besoin de sécurité sociale ou de liberté syndicale. Si ces travailleurs partageaient cette opinion, pourquoi donc réprimer leurs droits fondamentaux?

Je suis fier que l'OIT, par son Agenda pour le travail décent, rejette ce genre de politiques et ces vues qui prévalent encore, malheureusement, à bien des niveaux.

Pour nous, les syndicats suédois, l'OIT n'est pas avant tout une organisation caritative. C'est une organisation permettant de mener à bien un changement au niveau politique et au niveau de la société. Le régime birman, un Etat Membre, qui est censé œuvrer à la réalisation des objectifs de l'OIT, a déclaré lors de la séance spéciale du 7 juin que l'OIT n'a aucun mandat pour s'occuper de questions politiques ou de questions de droits de l'homme. Sommes-nous de cet avis? Est-ce que la volonté politique et les décisions politiques sont nécessaires pour aborder le problème de la pauvreté? Est-ce que l'Agenda pour le travail décent implique le respect des droits de l'homme fondamentaux sur le lieu de travail? Le rapport du Directeur général est clair et rejette la position du régime birman. Ce rapport illustre également le fait que nous ayons encore beaucoup de chemin à faire avant d'obtenir que cet Etat Membre s'engage véritablement à suivre les exigences de cette organisation.

Le rapport du Directeur général fait plusieurs fois référence à la nécessité d'impliquer les organisations de travailleurs et d'employeurs, et là je suis tout à fait d'accord avec lui. Mais comment les travailleurs peuvent-ils participer à la formulation des politiques économiques et sociales nécessaires pour supprimer la pauvreté, quand sévit la discrimination antisyndicale et quand les syndicats sont marginalisés? Un effort commun est nécessaire pour donner aux travailleurs la possibilité d'agir collectivement et de participer à

un vrai dialogue social. Je suis convaincu que là où les syndicats libres et démocratiques peuvent exister, nous aurons une distribution plus juste et socialement plus équitable des revenus et des richesses, ce qui contribuera à la réduction de la pauvreté au plan national. Les effets de la mondialisation nous obligent sans aucun doute à nous concentrer davantage sur ce qui peut être fait au plan national, grâce à une bonne gouvernance et au tripartisme, pour réduire les inégalités.

Permettez-moi de terminer mon intervention, comme je l'ai fait maintes fois par le passé dans cette même salle, en disant que le tripartisme devrait être pratiqué non seulement pendant trois semaines ici à Genève, mais aussi au plan national. Soixante-sept Etats Membres n'ont pas encore ratifié la convention n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail. J'ai été heureux de voir, qu'en date du 19 novembre dernier, l'OIT avait lancé une campagne en faveur de la ratification universelle de cette convention prioritaire. Même si j'étais quelque peu surpris du fait que ce n'était pas mentionné dans le rapport du Président du Conseil d'administration, je compte sur un résultat rapide de cette campagne.

*Original anglais: M. MUSENGE (représentant, Association internationale de la sécurité sociale) —* Je me fais l'écho de ceux qui m'ont précédé à la tribune pour féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence, et je félicite également le Directeur général du BIT pour son élection à un nouveau mandat.

Au nom du président et du secrétaire général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), je suis très honoré de prendre la parole à cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Inutile de vous rappeler que l'OIT avait joué un rôle important en créant l'AISS; inutile également de répéter qu'une fonction essentielle de l'AISS est de fournir des administrateurs en matière de sécurité sociale et des décideurs avec un forum où peuvent s'organiser les débats sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les améliorations techniques de la sécurité sociale.

Améliorer l'administration de la sécurité sociale reste un objectif essentiel de l'AISS.

Cependant, dans le contexte de la protection sociale et de débats en matière de politiques, la priorité donnée à l'amélioration de l'administration de la sécurité sociale ne reçoit pas l'attention internationale qu'elle mérite. C'est une question à laquelle l'AISS souhaite contribuer pour y porter remède.

Ce qui paraît quelque peu ironique, c'est que le niveau insuffisant de l'attention internationale accordée à l'amélioration de l'administration de la sécurité sociale a donné lieu à des problèmes insurmontables en matière de sécurité sociale dans beaucoup de pays du Sud, y compris mon propre pays la Zambie.

Je me réfère en particulier aux niveaux de couverture souvent faibles vous de couverture. Bien entendu, ces niveaux inadéquats de couverture de la sécurité sociale ne sauraient être dissociés de la croissance de l'emploi dans l'économie informelle. Dans ce contexte, l'AISS reconnaît le fait que l'accent mis par le rapport du Directeur général pour promouvoir le travail décent comme le meilleur moyen de sortir de la pauvreté

touche également la promotion d'une meilleure sécurité sociale.

Dans les pays riches industrialisés, une combinaison de structures démographiques en évolution et de structures du marché du travail, ainsi que la croyance dans la nécessité de la promotion d'une plus grande responsabilité individuelle, influencent les débats au sujet du rôle approprié devant être joué par la sécurité sociale.

Par conséquent et compte tenu des tendances dans les pays développés et en développement, un intérêt particulier est porté actuellement sur la question de savoir dans quelle mesure il est toujours adéquat de dire si la sécurité sociale obligatoire doit être financée sur une base contributive, si elle doit être administrée par les pouvoirs publics et, en général, être organisée sur le plan national.

Voilà des questions qui doivent être examinées par tous les partenaires sociaux. Ces questions soulèvent des problèmes fondamentaux pour l'AISS et pour l'OIT.

Pour ce qui est de l'AISS, ces débats présentent une série de possibilités ainsi que certains défis.

Tout d'abord, ce débat offre à l'AISS de nouvelles possibilités de promouvoir les valeurs permanentes de la sécurité sociale.

Deuxièmement, l'importance donnée par un nombre croissant d'organisations internationales aux politiques de protection sociale offre davantage de possibilités à l'AISS de partager ses compétences fort anciennes en matière de sécurité sociale, grâce à la promotion d'une collaboration internationale et d'un partenariat. Le programme récent de l'AISS, *l'Initiative*, lancé l'an dernier au Canada, n'est qu'un exemple de ces mesures qui sont mises en œuvre.

Troisièmement, et ceci est plus problématique, ces discussions offrent également des défis puisqu'ils ne permettent pas automatiquement à la sécurité sociale de maintenir jusque-là une position importante dans le cadre de la politique sociale.

Quatrièmement, le concept de la sécurité sociale doit être élargi pour couvrir également des approches non conventionnelles, telles que la fourniture de prestations sous forme d'avantages fiscaux, non pas nécessairement par le ministère chargé de la Sécurité sociale mais par les autorités fiscales, ainsi que la fourniture de prestations par des organisations privatisées ou de petites entités.

L'AISS estime que la sécurité sociale devrait demeurer la base normative aussi bien dans les pays industrialisés qu'en développement. C'est donc avec beaucoup d'attention que l'AISS suivra les efforts entrepris par l'OIT visant à la modernisation de ses normes, notamment dans le domaine de la sécurité sociale.

La création de l'AISS, en 1927, avait suivi les débats de la Conférence internationale du Travail de cette année-là. En continuant à collaborer avec l'OIT et les autres organisations, l'AISS tient à défendre et à promouvoir la sécurité sociale obligatoire.

Enfin, la réalisation de cet objectif commun sera facilitée grâce à une promotion réussie du rôle fondamental traditionnel de l'AISS, à savoir l'amélioration de l'administration de la sécurité sociale.

Le soutien de ses organisations membres et le développement de ses relations spéciales avec l'OIT permettront à l'AISS de mieux réaliser ses objectifs en matière de justice sociale.

*Original anglais:* M. EVANS (représentant, Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques) — Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'occasion de cette Conférence au nom de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE. L'OCDE est une organisation gouvernementale composée de pays industrialisés, mais grâce à la Commission syndicale et à la collaboration de nos partenaires des fédérations syndicales internationales, les travailleurs peuvent se faire entendre dans les débats gouvernementaux.

Je me félicite du rapport crucial du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Ce rapport est très important car, trois ans après le début du nouveau millénaire, le monde est encore plus loin des objectifs de réduction de la pauvreté qu'il ne l'était quand ils ont été fixés. Comme le montre le rapport, 1 milliard de personnes dans les pays en développement vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et 3 milliards, soit la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars E.-U. par jour.

Ce rapport est essentiel, car la vulnérabilité sociale et la pauvreté augmentent également dans les pays de l'OCDE. La croissance est en chute libre dans les pays industrialisés et la déflation est un réel danger alors que le chômage et le nombre de licenciements augmentent. Ce ralentissement de la croissance n'est pas dû à des rigidités de la main-d'œuvre ou à des mesures de protection de l'emploi excessives, comme le font valoir certains employeurs ou gouvernements, mais au manque de confiance suscitée par l'écroulement des marchés suite aux faillites des entreprises de la nouvelle économie et aux différents scandales qui ont mis en question la gouvernance des entreprises.

L'importance de ce rapport tient également au fait que les fractures qui sont apparues lors de la crise de l'Iraq sapent le système multilatéral et compromettent ce qui est déjà une coordination socio-économique inadéquate. Le G8 d'Evian n'a pas permis de progresser sur des points importants, notamment ceux de l'ordre du jour social, et cela doit être un avertissement pour tous. De même, des promesses faites lors des sommets de Monterrey et de Johannesburg n'ont toujours pas été tenues et risquent d'être oubliées.

Mais ce rapport ouvre également des perspectives pour sortir de cette crise et pour sortir de la pauvreté par le travail.

Tout d'abord, nous devons doubler la croissance des revenus de 1 pour cent à 2 pour cent par an et faire en sorte que cette croissance génère des emplois. Les pays industrialisés doivent faire œuvre de pionniers, relancer l'économie mondiale grâce à un programme coordonné pour encourager la croissance et aider les pauvres.

Deuxièmement, nous devons faire en sorte que des ressources soient mobilisées pour financer le développement.

Les idées avancées à ce propos par M. Mbeki en faveur d'un fonds structurel mondial méritent d'être suivies d'effet.

Troisièmement, comme cela est dit au chapitre IV du rapport, nous devons renforcer les institutions du marché du travail qui représentent et protègent les pauvres. Pour commencer, cela signifie qu'il faut créer des syndicats et donner aux pauvres le droit fondamental de s'organiser et de négocier collectivement.

Mais, comme la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation le montre, il ne suffira pas pour cela de nous convaincre nous-mêmes ou les ministres du Travail.

Nous devons convaincre les ministres des Finances, de l'Economie et du Commerce que ce défi est important et qu'il faut le relever car il en va de la survie même de nos sociétés et de nos économies. Nous ne pouvons plus nous permettre une situation dans laquelle les ministres des Finances et les banques centrales créent ou tolèrent le chômage où la pauvreté est le prix à payer pour atteindre d'autres objectifs politiques et où les ministres du Travail sont censés appliquer des mesures palliatives ou, ce qui est pire, abaisser les normes civilisées du travail dans une quête illusoire de compétitivité.

Cela est l'une des raisons pour lesquelles une coopération accrue entre l'OCDE et l'OIT est essentielle. C'est un objectif que nous aussi, ici, avons promu de façon incessante au sein de l'OCDE.

En collaboration avec ses partenaires, des fédérations syndicales internationales, la CSC s'est efforcée de faire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail une norme mondiale dans le cadre de l'OCDE et des institutions financières internationales.

Elle figure désormais dans les lignes directrices du Comité d'aide au développement pour la réduction de la pauvreté et dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et elle est prise en compte dans le travail que fait l'OCDE sur les normes du commerce et du travail et le développement durable. Il faut qu'elle figure maintenant dans les débats de l'OMC.

Nous avons également insisté sur le fait qu'en tant que Membres de l'OIT les pays de l'OCDE doivent en respecter tous les principes, et notamment les droits fondamentaux au travail. C'est pourquoi la CSC continue à insister pour que des pays, tels que la République de Corée dont les violations de la liberté syndicale ont été condamnées par l'OIT, réforment leur législation du travail pour mettre en œuvre les principes de l'OIT.

Le rapport du Directeur général fait bien apparaître à quel point la réduction de la pauvreté est étroitement liée au respect des droits de l'homme au travail. Or ce sont là deux éléments clés du mandat fondamental de l'OIT, qui aujourd'hui sont plus pertinents que jamais, si l'on songe aux échecs évidents du modèle actuel de la mondialisation. Nous devons faire en sorte que les recommandations soient suivies d'effet dans la pratique.

*Original anglais: M. SUKOMALSEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés) — Je voudrais exprimer ma joie sincère pour la réélection du Directeur général et le remercier pour son travail ainsi que celui du Conseil d'administration de l'OIT.*

La 91<sup>e</sup> session de la Conférence a lieu à une période où la situation est particulièrement difficile dans le monde. Jamais, auparavant, les emplois des travailleurs n'avaient été mis autant en péril et jamais les travailleurs n'avaient eu si peu de sécurité en ce qui concerne leurs emplois, leurs rémunérations, leur sécurité sociale et leurs droits syndicaux. C'est une ironie que les rapports précédents du Directeur général ainsi que celui-ci plaident pour un travail décent. La 91<sup>e</sup> session a lieu pendant qu'on assiste à la

violation flagrante de la législation internationale. D'autre part, la Banque Mondiale et le FMI préconisent une économie néolibérale qui, après quinze ans d'application, s'est bien révélée complètement défavorable aux travailleurs.

Les industries du secteur privé sont fermées ou privatisées. Les employés du secteur bancaire, des assurances et du secteur financier sont profondément touchés par les démarches de privatisation des gouvernements. Les télécoms, la poste et les chemins de fer sont privatisés, et un grand nombre de départements publics sont fermés ou privatisés.

La précarisation de l'emploi, l'augmentation des contrats à durée déterminée, au lieu d'emplois réguliers, l'introduction de contrats de sous-traitance, l'accroissement du travail à domicile, la réduction des emplois réguliers ou permanents dans le service public et assimilé sont le quotidien de tous les pays développés et en développement. Ainsi, des centaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi et la pauvreté s'accroît.

Le rapport du Directeur général qui parle des dividendes du travail décent pour les familles et les sociétés, grâce à un effort concerté visant à attaquer la pauvreté, perd pratiquement toute pertinence vu la situation aujourd'hui.

Les travailleurs du secteur public ont commencé à réagir à cela, les grèves récentes des employés de la fonction publique, en particulier, et d'autres catégories de travailleurs, témoignent de la détermination des travailleurs à résister à cette offensive, la dernière en date étant la grève générale en France.

Malheureusement, le rapport du Directeur général pour 2003 ne mentionne pas ces développements et les dangers qu'ils représentent pour les travailleurs du secteur public. Le rapport ne critique pas non plus l'agression américano-britannique contre l'Iraq, ni n'exige que cette agression illégale s'arrête ainsi que les actions militaires hégémoniques.

L'OIT n'a pas fait d'interventions efficaces pour sauvegarder le respect des droits syndicaux des travailleurs, ces droits ayant été bafoués non seulement dans des pays comme la Colombie où l'assassinat de syndicalistes est devenu monnaie courante, mais également dans les territoires arabes occupés et dans d'autres régions où ont cours de graves violations des droits syndicaux.

Nous espérons que l'OIT interviendra efficacement dans ces cas graves qui touchent les droits syndicaux les plus élémentaires et les droits humains. Notre syndicat reconnaît le rôle important joué par l'OIT à l'heure actuelle et souhaite que l'OIT renforce son rôle dans la formulation et l'application des normes internationales du travail, en en dépit de pressions financières, politiques et autres, de la part des puissances économiques et des forces néolibérales, qui essaient d'imposer leur hégémonie économique et militaire.

Enfin, au nom de l'Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés représentant 20 millions de travailleurs de la Fonction publique dans différents pays, nous pensons que la prise de décisions et le fonctionnement sur la base du consensus devraient s'appliquer davantage à l'OIT, avec la participation de toutes les parties du mouvement syndical, pour que l'OIT, avec son Conseil d'administration et ACTRAV puissent faire face à la situation du monde d'aujourd'hui qui évolue rapidement.

*Original anglais:* M. SUTTON (*représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction*) — Je voudrais féliciter le Président de son élection et le Directeur général de sa réélection. Je suis heureux de participer à cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et de vous transmettre les salutations des membres de l'Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment du bois et des matériaux de construction, l'UITBB, qui représentent des millions de travailleurs du bâtiment sur tous les continents.

L'importance accordée cette année au thème de la pauvreté est tout à fait justifiée car, partout dans le monde, les inégalités s'aggravent et les conditions d'existence se dégradent.

Après 20 ans d'assujettissement au programme économique néolibéral, dont M. Reagan et M<sup>me</sup> Thatcher ont été les instigateurs, les travailleurs du monde voient leur existence quotidienne devenir de plus en plus précaire et de moins en moins sûre.

Certes, les déclarations de bonnes intentions et les sommets sur la pauvreté et les inégalités n'ont pas manqué, mais la réalité c'est que dans les conditions d'impérialisme économique ou de prétendue mondialisation qui prédominent aujourd'hui, les gagnants sont très peu nombreux, alors que les perdants sont innombrables.

Pour les travailleurs du bâtiment, ces injustices économiques se traduisent par: des lieux de travail dangereux; des conditions d'emploi précaires; l'emploi occasionnel, la sous-traitance et l'emploi informel, des atteintes aux droits et aux libertés des syndicats et la remise en cause de normes durement gagnées par des employeurs qui exploitent des travailleurs migrants ou une main-d'œuvre étrangère.

L'UITBB se bat contre tous ces problèmes qui touchent la vie quotidienne des travailleurs du bâtiment et du bois. Nombreux sont les travailleurs qui ont l'esprit de lutte et les qualités de militant nécessaires pour s'attaquer aux innombrables défis que rencontrent leurs camarades du bâtiment. Mais ils sont freinés par le manque de ressources, et c'est pourquoi nous nous tournons vers l'OIT, dans l'espoir qu'elle accorde une haute priorité aux problèmes du bâtiment.

Lors de sa 13<sup>e</sup> conférence mondiale, tenue à Larnaka à Chypre, en avril 2002, l'UITBB a réaffirmé la nécessité qu'une internationale existe du bâtiment et des industries connexes qui soit empreinte à la fois de l'enthousiasme et de la clarté idéologique nécessaires pour contester le pouvoir du gros capital.

A l'occasion des réunions régionales que nous avons organisées ces 9 derniers mois, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Afrique, et que nous tiendrons très bientôt au Moyen-Orient et en Europe, nous nous intéressons de près à l'évolution actuelle du secteur du bâtiment.

Cette évolution se caractérise en particulier par la concentration du pouvoir économique et du capital entre les mains d'un petit nombre de géants américains et européens du bâtiment.

Considérant que l'économie et la politique ne sauraient être dissociées, l'UITBB a pris clairement position sur des questions telles que l'invasion illégale de l'Iraq, la négation des droits légitimes du peuple palestinien, et l'embargo économique imposé à Cuba et la menace générale posée à l'humanité par une administration américaine arrogante, ivre de sa puissance économique et militaire sans rival.

Nous ne nions pas l'importance de concepts aussi nobles que le dialogue social et le partenariat social ont une place importante, mais nous sommes convaincus que la libération des masses laborieuses ne sera possible que lorsque ceux-ci auront appris à s'unir et à lutter ensemble. En d'autres termes, il faut surtout faire appel à la conscience de classe pour que, dans un combat militant, les travailleurs puissent revendiquer le pouvoir sur leur lieu de travail et au sein de la société.

Nous formons des vœux pour l'OIT mène à bien son importante mission. Une OIT forte est plus nécessaire que jamais.

*Original anglais:* M<sup>me</sup> LACROUX (*représentante, Programme des Nations Unies pour les établissements humains*) — Au nom de M<sup>me</sup> Tibaijuka, Secrétaire générale adjointe et directrice exécutive du Programme HABITAT des Nations Unies, j'ai le plaisir de vous transmettre son allocution à la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Rappelons que l'an dernier, à la 90<sup>e</sup> session, HABITAT et l'OIT se sont engagés à renforcer un partenariat en vigueur qui a démarré depuis de nombreuses années déjà, en mettant en œuvre les Objectifs de développement pour le Millénaire et les objectifs d'HABITAT. Qu'avons-nous fait au cours de l'année qui vient de s'écouler et quelle voie commune allons-nous suivre maintenant?

Je rappellerai tout d'abord les progrès récents effectués dans la mise en œuvre du mandat de notre institution. La cible 11 des Objectifs pour le développement du Millénaire est notre objectif spécifique, qui vise à apporter des améliorations importantes dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici à l'an 2020. Sur cette voie, nous avons lancé l'initiative «Ville sans taudis ni bidonville». C'est la priorité première d'HABITAT au niveau normatif et au niveau opérationnel. HABITAT et l'OIT ont œuvré ensemble sur cette voie. On peut citer, par exemple, leur collaboration dans le cadre du programme d'HABITAT urbanisation durable et des Programmes *ASIST* et *SEED* de l'OIT dans les villes de Dar es-Salaam et de Kampala qui ont contribué à améliorer les conditions de vie et à fournir des emplois aux pauvres des villes. Ces expériences ont été renouvelées dans un grand nombre d'autres villes du monde entier, ce qui a permis de développer le rôle de nos deux institutions en matière de sensibilisation et de renforcer notre capacité conjointe d'analyse et de gestion du savoir.

Dans le cadre de la discussion sur le rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, nous ne pouvons que confirmer la complémentarité des perspectives de nos deux institutions. Ce rapport se concentre sur les travailleurs pauvres et sur les pauvres qui sont exclus du travail. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Directeur général du BIT, lequel prône une coordination des politiques axées sur les différents aspects de la vie des personnes vivant dans la pauvreté.

Du point de vue d'HABITAT, l'approche actuelle de l'OIT, qui est de combler le déficit de travail décent, est essentielle pour l'amélioration des bidonvilles et pour une urbanisation durable, sur le plan des conditions de vie et de l'environnement.

Nous voulons nous associer à ce qui est dit dans le rapport à propos de la situation particulière des jeunes, facteur clé dans la lutte contre la pauvreté au chapitre intitulé «Occasions perdues, le chômage des

jeunes». A ce sujet, HABITAT accueillera en juin 2004, à Nairobi, un groupe d'experts sur l'emploi des jeunes dans les villes. Cette réunion sera l'occasion de renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions des Nations Unies pour lancer des programmes visant les jeunes urbains. Il faut également améliorer la gestion des administrations urbaines aux fins de la création d'emplois pour les jeunes. D'autres domaines de coopération ont été prévus, tels que le lancement, à titre expérimental, d'un instrument d'évaluation de l'emploi des jeunes et des programmes de formation pour les jeunes dans le domaine de la création d'entreprises.

HABITAT et l'OIT ont mis en place un dispositif de dialogue pour améliorer les mécanismes de financement interne au profit des pauvres. Les délégués au dernier conseil d'administration d'HABITAT ont encouragé le financement d'investissements pour les pauvres dans l'habitat humain à titre prioritaire et ont invité les institutions financières à mettre au point des mécanismes en vue de l'octroi de crédits abordables destinés à l'amélioration des bidonvilles et à d'autres projets de développement de l'habitat des pauvres.

A ce stade, j'aimerais également me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur de villes pacifiques et prospères, appel lancé à l'ouverture de la 19<sup>e</sup> session du conseil d'administration d'HABITAT. Le message du Secrétaire général met en lumière l'importance de la gestion des problèmes d'une urbanisation rapide, y compris la restauration et la reconstruction de l'habitat urbain à la suite de conflits. A cet égard, le programme d'Habitat en faveur de l'Iraq et le Programme de l'OIT sur la réponse aux crises et la reconstruction œuvrent actuellement à la mise en place d'activités en vue de la création d'emplois en Iraq, étudiant en outre les possibilités de jouer un rôle actif dans le cadre de l'appel d'urgence.

En conclusion, le programme d'activité d'HABITAT, l'Agenda global pour l'emploi et les Objectifs de développement pour le Millénaire donnent une feuille de route et un cadre temporel pour un programme de partenariat entre nos deux institutions. HABITAT souhaite renforcer ce partenariat avec l'OIT, à tous les niveaux, aux fins de la lutte contre la pauvreté urbaine grâce à la mise en place d'une politique d'amélioration du logement.

*Original anglais: M. FARRUGIA (délégué des employeurs, Malte)* — Au nom de la délégation des employeurs, je félicite le Directeur général de son rapport sur la lutte contre la pauvreté. C'est là un objectif noble et louable, car il se trouve au cœur de toute tentative humaine d'améliorer le niveau de vie et de libérer les populations de la pauvreté. D'ailleurs, le but ultime de l'entreprise, par le biais des facteurs de production, est d'engendrer de la richesse et de la prospérité économique et sociale. Il est donc clair que les employeurs ne peuvent qu'appuyer toute initiative qui permettra à l'OIT, dans le cadre du tripartisme, d'aborder la question de la pauvreté.

Dans «sa vue d'ensemble», le rapport affirme à juste titre que «c'est le monde du travail qui est la clé d'une limitation véritable, progressive et durable de la pauvreté.» Les stratégies relatives au travail décent constituent un outil indispensable permettant aux pays de réduire le fardeau de la pauvreté grâce à une croissance équilibrée et durable. Malte est un petit pays, mais il peut servir d'exemple, car la pauvreté a

été considérablement réduite au cours des dernières décennies grâce à l'application des principes relatifs au travail décent.

L'Agenda du travail décent vise à améliorer la vie et les moyens d'existence des familles. A Malte, les changements récents apportés à la législation concernant les conditions d'emploi et les relations professionnelles se font sur le principe d'une législation du travail favorable aux familles. La loi comprend aussi des dispositions prévoyant l'amélioration des droits sur le lieu du travail, par exemple dans le cas des travailleurs à temps partiel et les salariés au bénéfice d'un contrat de durée déterminée. L'environnement industriel local est également renforcé, conformément aux objectifs de l'Agenda du travail décent, par l'application de la réglementation relative à la sécurité et la santé professionnelles. L'amélioration des lieux de travail est une priorité pour les employeurs maltais, et différentes initiatives ont été prises en conjonction avec les autres partenaires sociaux pour réduire au maximum les risques professionnels.

Les efforts des employeurs maltais pour restructurer l'industrie visent à canaliser les ressources vers les activités qui génèrent une valeur ajoutée afin de fournir des revenus stables et des emplois productifs. Malte fait face aux réalités de la mondialisation et a signé le mois dernier à Athènes le traité d'adhésion à l'Union européenne. Le soutien des employeurs maltais à la décision visant à adhérer à l'un des plus grands blocs commerciaux du monde exprime une volonté de relever les défis de la concurrence dans un environnement libéralisé, qui se fonde sur la conviction que la libéralisation est la meilleure stratégie d'amélioration du niveau de vie. Nous appuyons donc les initiatives prises par l'OIT pour supprimer les barrières qui excluent certains pays de la mondialisation.

La nécessité de restructurer pour être compétitifs dans un environnement mondialisé implique que le travail décent soit un concept relatif. Si les salaires et les conditions de travail étaient semblables partout, les ressources et l'investissement seraient moins mobiles.

La mobilité des ressources et l'esprit d'entreprise sont les catalyseurs permettant aux pays de créer le maximum d'emplois pour améliorer le niveau de vie. Cela peut être réalisé grâce à l'apport des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs. A Malte, le dialogue social est mené, dans le cadre du Conseil maltais du développement économique et social. C'est une instance vitale, où les questions concernant la politique économique et sociale sont débattues dans un cadre tripartite.

La réforme des prestations sociales est une autre question qui doit être réglée dans l'intérêt des futurs retraités. A Malte comme dans les autres pays développés, l'évolution de la démographie exige que l'on agisse pour sauvegarder l'égalité intergénérationnelle. Ce point se rattache également au taux de participation générale à la main-d'œuvre, et Malte cherche à accroître cette participation, par exemple en incitant les femmes à exercer un emploi. Cette question se rattache à d'autres qui font apparaître la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation. L'investissement dans le capital humain est vital pour empêcher l'exclusion sociale, qui est une forme de pauvreté en

soi. L'inculcation d'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie peut contribuer considérablement à la flexibilité et à la productivité de la main-d'œuvre. Bien que la responsabilité première de l'éducation incombe au gouvernement, les employeurs maltais travaillent en étroite collaboration avec les autorités responsables de l'emploi et de l'éducation pour harmoniser les compétences des travailleurs avec les besoins actuels et futurs du pays.

En conclusion, le rapport du Directeur général fournit une liste de contrôle permettant aux pays de mesurer leurs progrès et de formuler des politiques pour s'attaquer à la pauvreté sous ses différentes formes. C'est un rapport ambitieux car, si la suppression de la pauvreté ressortit bien au mandat de l'OIT, cette tâche dépasse le cadre de ses activités. Nous sommes fermement convaincus, en tant qu'employeurs, que la création d'emploi dans le cadre du travail décent et l'émergence d'une culture relative à l'esprit d'entreprise sont des éléments essentiels de tout programme de réduction de la pauvreté. Il est donc impératif que ces programmes incluent également des efforts tendant à stimuler l'esprit d'entreprise afin de créer de la prospérité.

*Original thai: M. TECHATEERAVAT (délégué des travailleurs, Thaïlande)* — Le monde actuel, dit du libre-échange, est, c'est un fait, un monde sans frontières, où le capital étranger peut pénétrer dans tous les systèmes économiques, sociaux, politiques. C'est pourquoi de nombreux gouvernements, y compris celui de la Thaïlande, sont favorables à une résolution des problèmes économiques passant par la promotion des échanges au profit du grand capital. Il s'agit de convaincre la population qu'elle peut faire confiance aux multinationales mais ne peut compter, pour sa survie, sur la mondialisation.

Depuis quatre ou cinq ans, les travailleurs de nombreux secteurs ont été durement touchés par la crise économique, qui semble résulter d'une quête du profit à outrance. Le développement sans cohérence économique a conduit à la fin de la bulle économique et à des licenciements en série. Sans allocation de chômage, chacun doit lutter pour sa propre survie, ce qui est extrêmement difficile en l'absence d'un droit d'organisation véritable.

En fait, la stratégie fondamentale pour résoudre ce problème c'est de garantir le droit d'organisation. C'est de là que peut venir l'équilibre des forces qui permettra la négociation d'avantages. Dans le même temps, le droit d'organisation donnera aux travailleurs une base juridique et la possibilité de participer aux décisions structurelles prises par le gouvernement. Les gouvernements ont en principe un devoir de surveillance et d'assistance mais, dans la réalité, les organisations de travailleurs ont été affaiblies par le contrôle tactique et avisé, exercé à leur endroit par le gouvernement.

Toutefois, face à ce fort courant de capitalisme et quelle que soit l'issue des différents projets de développement en cours, il ne fait pas de doute que l'harmonie et la compréhension et, par là même, l'amélioration du climat social et politique dépendent de l'objectif de développement économique unique concernant le grand capital et les fonds étrangers émanant de l'Etat et d'autres organisations, de l'existence d'un système de relations professionnelles, de droits, de devoirs et du droit d'organisation et, enfin, de la reconnaissance des négociations.

Toutefois, l'Etat a essayé, par tous les moyens, d'affaiblir le processus de négociation et de saper les activités du syndicat des travailleurs. Quoique la Constitution thaï actuelle consacre clairement les droits et libertés des citoyens et que toutes les parties aient convenu, il y a quelque temps de cela, de ratifier les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 de l'OIT, l'Etat continue de faire la sourde oreille. De surcroît, le recours permanent à des règles désuètes à l'encontre des travailleurs, le fait, en particulier, que soit passé sous silence le problème de la sous-traitance dans les grandes entreprises, est une démarche qui tend à la destruction du syndicat de travailleurs, de telle sorte que le capital puisse supprimer des emplois légalement en misant en outre sur la séparation entre les entreprises publiques et le secteur privé, résultat d'une décision du Conseil national pour le maintien de la paix. Aujourd'hui, la loi sur les relations professionnelles comporte deux sections concernant respectivement les travailleurs du secteur privé et les travailleurs des entreprises publiques. Dès lors, les deux secteurs ne peuvent pas fusionner, ce qui a débouché, en 2001, sur le retrait de l'enregistrement du Syndicat des employés de Bangchak Petroleum Public Company Limited (BCPEU), et ce alors même que le Département des normes internationales du travail de l'OIT avait conclu, à l'issue de son examen du cas n<sup>o</sup> 2181, que le gouvernement thaïlandais devait rétablir l'enregistrement de ce syndicat.

Le ministre du Travail de la Thaïlande continue cependant de faire la sourde oreille. Des affaires de ce type pourraient se reproduire si la Thaïlande continue d'avoir deux lois distinctes en matière de relations professionnelles.

Au nom des travailleurs de Thaïlande, je suis convaincu que l'OIT demeure une organisation forte et que ses mécanismes pourront être mis en œuvre justement dans l'intérêt de tous les Etats Membres.

*M. GUIRO (délégué des travailleurs, Sénégal)* — C'est un honneur et un agréable plaisir que de prendre la parole à cette tribune pour adresser, au nom des travailleurs du Sénégal, mes sincères félicitations au Président et aux Vice-présidents, mais aussi à l'ensemble des membres du bureau pour leur élection à la tête de la Conférence.

J'ai le plaisir également de féliciter M. Somavia pour sa réélection en tant que Directeur général du BIT et de lui exprimer toute notre volonté de poursuivre la coopération avec le BIT, d'appuyer ses efforts en vue de réaliser les objectifs nobles et humanitaires de notre organisation tripartite.

Le rapport du Directeur général analyse objectivement la situation et nous dit que la force de travail dans le monde croît de 50 millions de personnes par an.

De ce fait, le nombre de personnes qui viennent rejoindre la population active est plus important que celui des personnes qui la quittent, et 97 pour cent de cette population se trouvent dans les pays en développement.

Cent quatre-vingts millions de chômeurs, dont la moitié a moins de 24 ans, et, dans certains pays, 90 pour cent des travailleurs sont relégués dans l'économie informelle, ce qui montre les dangers auxquels l'humanité est confrontée.

Nous sommes face à une mondialisation à sens unique, qui rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, avec trois milliards d'individus, soit la moitié

de la population du monde, qui se battent pour survivre avec deux dollars par jour. Certains vivent avec moins de un dollar par jour. Or nous savons tous que les pays industrialisés subventionnent leur agriculture à raison de deux dollars par jour et par vache.

Les pays africains sont les plus touchés par la pauvreté, du fait d'un chômage toujours grandissant, d'un taux d'analphabétisme élevé, de la pandémie du SIDA et du paludisme qui déciment la frange la plus active de la population.

Au moment où la question de la santé des populations se pose avec acuité pour l'émergence de l'Afrique du sous-développement, les pays africains souffrent encore gravement du déficit d'accès à certains médicaments, voire aux soins de santé primaires. A cela s'ajoutent la dette et ses conséquences qui pèsent lourdement sur les économies africaines.

Nous demeurons convaincus, pour notre part, que l'alternative première, pour sortir les pays africains de ce guêpier, reste l'annulation totale de la dette ainsi que de son service. Nous en sommes d'autant plus convaincus que, dans le contexte de la mondialisation et des inégalités criardes entre pauvres et riches, la coopération Nord-Sud doit pouvoir se manifester par une remise à zéro du compteur de la dette grâce à une solidarité plus agissante.

La pauvreté naît bien souvent du chômage et du manque de travail. La création d'emplois nouveaux et plus nombreux constitue la manière la plus efficace de réduire la pauvreté.

A cet effet, l'OIT devrait offrir davantage de programmes d'assistance technique aux pays pauvres pour les aider à favoriser et à promouvoir la croissance économique, à créer des emplois et à lutter contre la pauvreté, et ainsi réaliser le concept de travail décent.

La protection sociale étant un des socles du travail décent, nous avons déposé dans notre pays, auprès des autorités et du patronat, une demande de révision du statut du travail journalier, en vue de remédier aux multiples violations de la législation en la matière par les employeurs et de permettre ainsi à 30 pour cent de la main-d'œuvre du secteur privé, mais aussi d'une partie du secteur informel, notamment du secteur du transport, d'avoir accès à la retraite et à la sécurité sociale.

Par ailleurs, conscients du fait que la question de l'emploi est un défi qui interpelle l'Etat, nous — les employeurs et les travailleurs — avons mis en place, grâce à l'appui technique des syndicats du GUEBEC, la FTQ, un fonds de solidarité emploi/retraite qui bénéficie du soutien de tous les syndicats de travailleurs, d'employeurs, du secteur informel les plus représentatifs et de l'Etat.

Le Président de la République a mis 500 millions de francs CFA à la disposition de ce fonds pour permettre son démarrage. Ce fonds permettra à l'épargne volontaire des travailleurs de financer des projets porteurs d'emplois, mais aussi de sauvegarder ou de consolider les emplois existants.

Nous comptons sur l'appui du BIT pour pouvoir, dans le cadre des concertations prévues dans notre pays au mois de juillet et août 2003 avec le gouvernement et les partenaires sociaux, bénéficier d'un accompagnement pour la consolidation de cet important acquis économique et social.

Pour conclure, nous demeurons convaincus qu'il n'y a pas d'autre voie pour lutter contre la pauvreté que celle de la création d'emplois décents. Et nous

sommes sûrs que l'OIT, appuyée par la communauté internationale, saura impulser un autre monde meilleur, plus solidaire, garantissant la dignité de chaque homme par le travail.

*Original anglais: M. THAKKAR (délégué des travailleurs, Inde) —* Ma délégation, qui représente 400 millions de travailleurs en Inde, sollicite votre aimable attention. Notre Directeur général et ses associés travaillent en toute sincérité pour réaliser les louables objectifs définis par l'Organisation internationale du Travail. Nous apprenons que plus d'un milliard d'individus vivent dans la misère, avec moins de un dollar par jour.

Notre Directeur général est au regret de nous annoncer que «le nombre de chômeurs dans le monde s'est accru de 20 millions depuis 2000, soit 180 millions au total à la fin de l'année dernière». Telles sont les estimations du BIT, et il se peut que la situation soit en réalité encore plus grave.

On assiste à une progression du sexisme, du travail des enfants, du trafic de drogues et des abus sexuels. A l'heure du triomphe du libéralisme économique et de la mondialisation, des millions de travailleurs se retrouvent marginalisés, en passe de perdre leur emploi, condamnés à mourir de faim. Le nombre de suicides ne cesse d'augmenter. Les jeunes sans emploi s'engouffrent dans le piège de la drogue, de la criminalité et du terrorisme.

Le communisme a échoué et l'on assiste à la faillite du capitalisme. Choquée par le cynisme des dirigeants des grandes entreprises, sœur Patricia Wolf a demandé que soit mis un frein à cette ignominieuse exploitation capitaliste.

La force physique cède le pas à la force de l'esprit, mais les deux sont vaincues par le pouvoir de l'argent. L'individu qui dispose de ce pouvoir-là est l'ennemi de la liberté; obnubilé par lui-même, n'ayant que faire des intellectuels, des savants, des techniciens, il ne pense qu'à exploiter son prochain et toutes les ressources qui sont à sa disposition et n'hésite pas à spolier la nature, mère de tous les êtres. L'alliance du pouvoir et du capital a donné naissance à une triple puissance — Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce — dont les activités n'ont pour objectif que de satisfaire l'insatiable volonté de pouvoir d'une poignée de capitalistes.

Les capitalistes ignorent que le véritable capital c'est l'homme. Des hommes de science sans scrupules œuvrent à assurer la suprématie de la science et de l'homme sur l'esprit. Comble de bassesse, les capitalistes n'hésitent même plus, pour survivre, à faire appel au service de terroristes ni même à déclencher des guerres.

Commence ainsi le règne d'une culture rapace. Car faire la guerre, pour eux, c'est gagner de l'argent.

En 1991, pendant la guerre contre l'Iraq, les ventes d'armes ont rapporté 49 milliards de dollars au gouvernement des Etats-Unis. Ceux-ci ont investi 10 milliards, puis récupéré 21 milliards, faisant ainsi un bénéfice de 11 milliards de dollars. Les multinationales n'ont quant à elles strictement rien dépensé, et l'augmentation du cours du pétrole leur a assuré un bénéfice de 9 milliards de dollars.

La compétitivité à tous crins du capitalisme et du libéralisme prospère en fait à l'ombre du monopole. De fait, la véritable concurrence est rare. L'économiste Charles Gide dit de la concurrence qu'elle entraîne

une baisse progressive des prix et rend les biens plus accessibles. Les capitalistes veulent pour leur part que les prix augmentent. Ils ne respectent aucune règle, concluent des accords en dehors du droit, établissent des cartels, créent des corporations, mettent en œuvre des collaborations, planifient des prises de contrôle des fusions. La mondialisation est un miroir aux alouettes. Il s'agit d'en finir avec ce jeu déloyal.

Moins on s'occupera des pauvres et plus le capitalisme prospérera.

L'homme est au centre de l'évolution universelle. La science, la technologie, toutes les connaissances doivent être au service de l'homme, et non pas le contraire. Elles doivent permettre même au plus humble d'entre eux de faire usage de toutes ses potentialités et de magnifier ainsi l'ensemble de la création.

L'Inde possède une tradition millénaire qui a posé les principes fondamentaux du développement total de l'humanité. Les quatre buts de la vie sont: Dharma (le respect de la norme, sociale et cosmique), Artha (la recherche des biens matériels), Kama (le désir), Moksha (la libération du cycle des réincarnations).

Pour l'homme, la recherche de la richesse et la satisfaction des ambitions doivent s'inscrire dans le cadre sacré du Dharma. Ce n'est qu'alors qu'il obtiendra une paix véritable.

Nous pouvons faire fi de cette vérité. Mais nous risquons bien de faire les frais de cet oubli.

Nous sommes des hypocrites qui ne cessons de parler d'approche holistique, alors que nous nous livrons en fait à un véritable réductionnisme. Nous fuions l'esprit pour nous prosterner devant la matière.

Dans *Savitri*, Sri Aurobindo dit que le monde c'est l'esprit qui naît dans la matière et pour y revêtir une forme vivante. Il faut que la science admette que l'esprit et la matière sont tous deux la manifestation d'une même conscience éternelle — Dieu. Seule leur réunion pourra venir en aide à l'humanité.

Nous prenons donc position en faveur de la concurrence, libre et loyale. Nous prônons l'ouverture des marchés. Nous souhaitons qu'il y ait abondance de biens et de consommateurs. Cela signifiera en effet: fin du capitalisme, décentralisation de l'économie, travail pour tous.

Il faut que les gouvernements légifèrent et obtiennent, par le biais de dispositions légales et impératives, que tous les secteurs industriels déclarent leurs coûts de production, et procèdent à des vérifications transparentes de leurs coûts de production et de leur productivité.

Nous espérons que cette honorable organisation usera de son influence pour mettre en place un ordre économique mondial véritablement juste et que le désastre qui nous menace pourra être évité.

M. HOSSU (*délégué des travailleurs, Roumanie*) — Je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les deux Vices-présidents pour leur élection.

Au nom de la délégation des travailleurs roumains, je voudrais vous présenter mes salutations les plus fraternelles et vous souhaiter le plus grand succès pour les travaux de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport présenté par le Directeur général nous intéresse tout particulièrement, car il met en évidence le fait que la pauvreté est une des réalités graves de l'économie mondiale, étroitement liée à la globalisation, et que l'emploi reste la meilleure voie pour

combattre la pauvreté. A son tour, l'emploi est étroitement lié au développement des relations du travail et du dialogue social.

Dans ce contexte, en Roumanie, les partenaires sociaux font des efforts pour arriver à un cadre adéquat relatif au déroulement des rapports de travail. La conséquence de ces efforts communs est qu'en période récente deux lois ont été adoptées, lois importantes qui règlent les rapports sociaux en Roumanie.

Un nouveau Code du travail, adopté en décembre 2002, est entré en vigueur en mars 2003. Cet acte normatif remplace la législation existant depuis 1972, devenue inadaptée, et qui ne pouvait plus répondre à l'évolution économique et sociale de la Roumanie.

La seconde loi importante, promulguée en février 2003, est la nouvelle loi sur les syndicats, acte normatif qui remplace l'ancienne loi de 1991. Aujourd'hui, on peut affirmer que le contenu de ces deux actes normatifs est en harmonie avec les normes de l'Organisation internationale du Travail et avec les directives de l'Union européenne.

Néanmoins, certaines imperfections persistent en Roumanie quant à l'évolution du dialogue social. Un exemple est celui du Conseil économique et social. Trop souvent, pour ce qui le concerne, le gouvernement roumain oublie de respecter ses obligations d'envoyer les actes normatifs au Conseil économique et social roumain, en vue d'obtenir un avis consultatif.

Quand il arrive que les actes normatifs soient discutés par le Conseil, les avis émis ne sont considérés que comme une simple formalité et, la plupart du temps, le gouvernement et le parlement ne les prennent pas en considération dans les procédures législatives.

C'est la raison pour laquelle le contenu de nombreux actes normatifs promulgués contient de graves imperfections qui créent les prémisses de tensions sociales et que l'on aurait pu facilement éviter si la loi qui règle le fonctionnement du Conseil économique et social avait été respectée.

Un exemple éloquent concernant les conséquences du non-respect de la procédure de consultation du Conseil économique et social en Roumanie est l'absence dans l'actuelle loi sur les syndicats de toute référence à l'incompatibilité qui devrait exister entre la fonction de délégué syndical et celle de dignitaire.

Le fait que les grèves puissent être suspendues par les cours de justice à cause de raisons aléatoires et arbitraires qui restent de la compétence des juges constitue une restriction tangible à l'exercice de ce droit essentiel pour les travailleurs.

Un autre aspect négatif du nouveau cadre législatif roumain est le manque de stabilité. Nous sommes confrontés à un conflit permanent entre les différentes lois contradictoires.

Un exemple notable à cet égard est celui de la catégorie des fonctionnaires publics qui n'ont pas le droit, selon une loi spéciale contre la corruption, de constituer ou d'adhérer à un syndicat, même si ce droit fondamental est prévu dans la Constitution de la Roumanie et dans la loi sur les syndicats.

Cela constitue une raison pour laquelle notre confédération, Cartel ALFA, soutenue par la confédération le Bloc national syndical, a déposé une plainte contre le gouvernement roumain en dénonçant la violation de la convention n° 87.

Ces exemples négatifs auxquels nous avons fait référence démontrent qu'il y a encore peu de progrès au plan social. Mais notre espoir est que, dans le futur, avec l'aide du Bureau international du Travail et

grâce à un effort commun de tous les partenaires sociaux, nous pourrions aboutir à un cadre adéquat, flexible et en harmonie avec les conventions et les recommandations de l'Organisation internationale du Travail, pour développer les rapports de travail et les relations sociales connexes.

*Original anglais: M. RACHMAN (délégué des employeurs, Indonésie)* — Au nom de l'APINDO, l'association des employeurs d'Indonésie, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président pour son élection à la conduite des travaux de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Son expérience et ses orientations seront précieuses pour venir à bout d'un ordre du jour déjà très chargé. Je suis certain que la Conférence sera couronnée de succès et produira des résultats d'importance qui profiteront aux travailleurs comme aux employeurs. Je voudrais également dire combien nous apprécions le travail de tout le personnel qui a préparé tous les documents de base qui nous permettent de nous guider dans nos délibérations.

Le message contenu dans le rapport du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* est un message que la communauté des employeurs en Indonésie doit adopter. En effet, la pauvreté terrible due à la crise financière n'a pas disparu dans notre pays, en dépit d'une reprise économique récente et tangible. Cette pauvreté est due en grande partie au chômage. C'est un problème contre lequel nous devons lutter avec tous les moyens possibles, afin d'éviter qu'il n'augmente. Dans ce contexte, j'aimerais vous rappeler cette phrase fameuse qui dit «La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Cela est vrai pour les pays développés comme pour les pays en développement. Nous devons, dès lors, ne jamais oublier ce principe fondamental qui doit orienter notre action dans la lutte contre le chômage.

Toutefois, tous ceux qui participent à cette Conférence savent que les indicateurs de pauvreté, en particulier dans les pays en développement, demeurent très alarmants. La mondialisation qui devrait profiter à tous les pays se met en place lentement, et l'écart entre riches et pauvres se creuse et la pauvreté ne fait qu'augmenter.

Dès lors, il est grand temps que nous et l'OIT élaborions des programmes concrets et cohérents pour pouvoir éradiquer la pauvreté par le plein emploi. À cet égard, parmi les nombreux moyens auxquels on a recours pour lutter contre le chômage et le sous-emploi, nous pensons que l'investissement demeure le principal moteur de la relance. Le patronat indonésien, dans ce contexte, considère que les nouveaux investissements, en particulier l'investissement étranger, soutiendra certainement nos efforts pour supprimer la pauvreté en Indonésie. Il ne fait pas de doute que l'investissement détient la promesse de nouveaux emplois qui permettront de réduire le chômage et, par conséquent, de stimuler l'économie du pays. Dès lors, permettez-moi, de lancer un appel à cette auguste assemblée et en particulier aux pays développés pour qu'ils songent à investir leurs capitaux en Indonésie, et par conséquent à exploiter le potentiel du marché du travail indonésien.

D'ailleurs, mon organisation a l'ambition d'être un partenaire fiable pour ces investissements. En effet, la relation entre emploi et développement des entreprises coule de source. Il est tout aussi évident que l'associa-

tion d'entreprises plus fortes et d'investisseurs étrangers permettra d'apporter la prospérité tant nécessaire, dans les pays en développement, y compris l'Indonésie.

L'investissement exige naturellement la paix sociale au niveau de l'entreprise, et donc de bonnes relations tripartites et des échanges harmonieux entre employeurs et employés. L'APINDO travaille main dans la main avec les syndicats pour promouvoir des relations de travail harmonieuses dans les usines. En plus, l'APINDO et les syndicats d'Indonésie se sont engagés à préserver la paix et l'harmonie au travail dans tout le pays, à tous les niveaux.

Pour atteindre ce but, l'APINDO encourage la formation aux relations tripartites, avec le soutien du bureau de l'OIT à Jakarta, et elle poursuivra ses efforts dans ce sens. Grâce à ces mécanismes, le transfert de connaissances et d'expériences importantes peut avoir lieu, par exemple en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité au travail ou la prévention du VIH/SIDA, ainsi que dans les domaines relatifs à la négociation collective, la sexospécificité, le travail décent, les salaires, la liberté syndicale, etc.

Pour conclure, mon association a toujours estimé que de tels mécanismes, et il en va de même du mécanisme tripartite, sont essentiels pour conduire de façon démocratique les relations professionnelles et nous estimons qu'ils sont très précieux pour résoudre les questions de travail.

J'aimerais enfin conclure mon allocution en vous rappelant que, depuis le 15 mai 2003, l'APINDO s'est doté d'un nouveau conseil d'administration, sous la houlette de son président, M. Sofjan Wanandi, l'un des meilleurs chefs d'entreprise d'Indonésie dont la réputation est bien connue.

*Original espagnol: M. GONZÁLEZ (délégué des travailleurs, Cuba)* — Après avoir eu le privilège d'entendre, en cette même salle, la voix amie du Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, il reste peu à dire sur les causes de l'appauvrissement inexorable du monde et du quotidien et de l'avenir tragiques de deux tiers au moins de la population mondiale.

Le manque de volonté politique des dirigeants des pays riches, principaux responsables de ce désastre, quant à la recherche d'une solution aux problèmes de développement constitue l'obstacle principal à la concrétisation des espoirs évoqués par M. Mbeki.

Si le Consensus de Washington s'impose aux peuples, laissant le monde à la merci des recettes inflexibles de la Banque mondiale du Fonds monétaire international et de l'OMC, si nous devons tout abandonner au bon vouloir du marché et s'il n'y a aucun transfert de fonds pour le développement et que nos pays doivent payer au monde de la richesse et de l'opulence plus que ce qu'ils n'en reçoivent.

Alors comment espérer créer un jour des emplois décents et venir à bout de la pauvreté?

Si au lieu de concevoir des programmes sérieux pour combattre le VIH/SIDA qui menace de détruire des nations entières, si au lieu de cela nous continuons à alimenter, à coup de montants extrêmement considérables la course aux armements, pour essayer de faire perdurer un ordre mondial qui ne repose plus que sur la raison du plus fort, et si nous continuons ainsi à spolier les richesses encore considérables du Sud, mais que restera-t-il de nos espoirs?

Si, au lieu de programmes de développement, on mène des plans de conquête, comme l'Empire romain

d'autrefois, pour soumettre des nations et des continents entiers par la force ou le chantage, il ne restera plus rien de nos espoirs.

Et, si les institutions des Nations Unies sont ignorées et écartées et que le fascisme renaît comme seule solution de remplacement pour gouverner un monde devenu ingouvernable, il ne nous restera plus qu'un espoir: que nous nous unissions tous pour réaliser ce que nos peuples réclament à cor et à cri, c'est-à-dire un monde meilleur.

*Original russe: M. TEBEYAN (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Bulgarie) — Je souhaite adresser au président mes félicitations à l'occasion de son élection à ce poste de responsabilité ainsi que mes meilleurs vœux de succès dans ses travaux.*

Les employeurs bulgares participent activement au dialogue tripartite et bipartite pour la recherche de solutions mutuellement convenues pour améliorer les relations professionnelles.

Grâce aux efforts des partenaires sociaux et du gouvernement, nous avons déjà mis en place des changements qui reflètent l'acquis communautaire (Union européenne) dans la législation sociale du travail de la Bulgarie. Le principal changement a consisté à déclarer inacceptable toute forme de discrimination au travail et dans les professions. Cependant, même si les exigences de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, de l'OIT ne sont pas violées, il y a encore une certaine discrimination en Bulgarie à l'égard des jeunes travailleurs qui, pour le même travail, reçoivent moins que leurs collègues adultes. Cela tient au fait que des rémunérations supplémentaires sont prévues pour l'ensemble de la carrière du travailleur qui n'ont aucun rapport avec le travail à l'intérieur d'une même profession ni avec le travail chez un même employeur, d'où l'impossibilité d'introduire un système moderne de rémunération du travail.

Les employeurs bulgares estiment que la législation bulgare est encore en contradiction avec la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, puisqu'elle viole le principe de la libre négociation de conventions collectives. La loi fait obligation aux employeurs de mener des négociations et prévoit certaines sanctions en cas de retard dans l'ouverture des négociations et ne permet

pas non plus aux employeurs de présenter leur propre projet de convention collective.

Des négociations sont prévues entre les organisations des partenaires sociaux qui examineront des solutions mutuellement acceptables à ces problèmes. Nous avons projeté une étape des négociations bipartites et nous attendons la signature d'un accord national sur les limites de procédures aux conventions collectives sectorielles.

Récemment, un accord bipartite a été conclu entre les partenaires sociaux pour les congés parentaux. Parallèlement, des négociations tripartites sont menées sur la politique sociale et économique du gouvernement.

Les employeurs bulgares comprennent la nécessité d'une nouvelle conception du développement des ressources humaines dans le contexte de la mondialisation de l'économie.

La qualification du personnel est déjà un facteur fondamental de la compétitivité dans le monde du travail.

Nous appuyons les efforts du gouvernement bulgare pour élargir le domaine du droit du travail et encadrer l'emploi dans l'économie informelle. En effet, ce processus est très mauvais non seulement pour les travailleurs du secteur informel, mais aussi pour les employeurs corrects qui sont dans une situation plus défavorable sur le plan de la concurrence. Grâce aux mesures prises pour stimuler l'emploi et qui ont été renforcées par les partenaires sociaux, nous constatons un recul sensible du chômage.

Il est impératif pour les employeurs de Bulgarie d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail. A cet égard, on peut dire que les lois fondamentales et les documents normatifs sont tout à fait conformes aux normes de l'OIT.

Le problème fondamental est lié à la nécessité de réaliser des investissements considérables que toutes les entreprises ne peuvent pas se permettre d'effectuer dans des délais serrés.

En conclusion, permettez-moi d'exprimer notre conviction que les résolutions de la 91<sup>e</sup> session de la CIT marqueront une nouvelle étape importante sur la voie du respect des principes et droits fondamentaux au travail.

*(La séance est levée à 13 h 05.)*

## Dix-huitième séance

Lundi 16 juin 2003, 15 heures

Présidence de M. Wojcik et de M. Noakes

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION (suite)

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. WOJCIK) — Nous reprenons la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original espagnol:* M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine) — Au nom du Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine (CECAL), organisation non gouvernementale qui a son siège à Genève (Suisse), et qui jouit d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, de l'OMPI et de la CNUCED, je tiens à saluer le bureau chaleureusement et à le féliciter de la manière brillante dont il conduit la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* montre quelles sont les priorités de l'OIT pour atténuer la pauvreté, en mettant à profit les ressources humaines et certains moyens technologiques et financiers disponibles aujourd'hui. Les mesures prises dans les pays en développement, à l'heure de la mondialisation, ont pour tous les acteurs des conséquences économiques tout à fait hors de contrôle.

Les représentants gouvernementaux se sentent tenus d'appliquer des mesures qui affectent uniquement les variables macroéconomiques et d'équilibrer les secteurs monétaires, fiscal et extérieur de l'économie en ignorant l'économie réelle, c'est-à-dire la croissance de la production physique de biens et de services. Les entreprises ont recours à toutes les formes possibles d'acquisitions d'actifs afin de rester concurrentielles sur un marché hautement compétitif. Les travailleurs sont les premiers touchés, qu'ils soient qualifiés ou pas, compte tenu de la détérioration constante des conditions de travail et de ses conséquences (suppression d'emplois, réduction des salaires, diminution de la productivité et de la compétitivité dans les secteurs pour lesquels ils avaient été formés, etc.).

Dans ce contexte, les conséquences sont encore plus dures pour les personnes qui sont à même de travailler mais ne peuvent le faire faute de possibilités sur le marché du travail. La paupérisation et la misère pourraient nuire à la stabilité politique et créer une certaine insécurité aux niveaux local et régional, affectant ce faisant les relations entre pays industrialisés et pays en développement.

Sur la scène internationale, et notamment lors de différents sommets, celui de Copenhague, celui de

Millénaire à New York, celui de Monterrey consacré au financement du développement, et celui de Johannesburg sur le développement durable, tout comme lors de la réunion du G8 tenue récemment à Evian, il a été question des statistiques selon lesquelles, sur les six milliards d'êtres humains de notre planète, 1,2 milliard de personnes vivraient dans la pauvreté extrême et 800 autres millions souffriraient de la faim. Cependant, les mesures adoptées lors de ces différents sommets ne sont pas à même de lutter concrètement contre la pauvreté. Dans d'autres enceintes, la situation paraît ne pas être favorable aux pays en développement. Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, la suppression des subventions à l'agriculture accordées par les pays industrialisés et l'autorisation de la production de médicaments de base dans les pays en développement sont des sujets très controversés, ce qui pourrait avoir une influence considérable sur les politiques de développement.

D'autres voies telles que la construction et le renforcement des institutions pourraient permettre d'avancer au niveau intérieur. En Amérique latine, la majorité des pays sont dotés de gouvernements démocratiques qui pourraient contribuer à la création d'assurances contre le chômage, améliorer la sécurité sociale et le traitement des retraités, mais aussi faciliter la prise en compte des travailleurs informels et des travailleurs agricoles.

Nous sommes convaincus, pour conclure que, sans de nouvelles possibilités en matière d'emploi, l'économie réelle ne pourra connaître d'expansion. Nous invitons donc les représentants des gouvernements des pays en développement à présenter, lors des différentes manifestations organisées au plan international, des projets mettant en avant la prise en compte du facteur humain local, formation des jeunes, des chômeurs et des femmes y compris.

*Original anglais:* M. AUNG (délégué des employeurs, Myanmar) — C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous à l'occasion de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en tant que représentant employeur du Myanmar.

Je tiens à féliciter le président de son élection à la tête de cette auguste assemblée. Je suis persuadé que sous sa direction avisée, cette Conférence aboutira à d'excellents résultats. Je voudrais également féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa réélection.

Il est tout à fait opportun que le rapport de cette année porte sur l'un des problèmes les plus pressants de notre époque, la lutte contre la pauvreté. Ce rapport présente le travail décent comme le principal moyen de s'affranchir de la pauvreté. Nous sommes

d'avis, nous aussi, que la création d'emplois peut contribuer à l'éradication de la pauvreté. Par conséquent, nous devons tendre vers une économie qui puisse créer de meilleures possibilités d'emploi pour les catégories les plus pauvres de nos sociétés.

C'est un honneur pour la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Union du Myanmar (UMFCCI) d'envoyer un représentant en tant que délégué employeur à la Conférence internationale du Travail. L'UMFCCI, qui regroupe des associations du commerce et de l'industrie, joue un rôle important dans le développement national du Myanmar, alors que celui-ci s'oriente vers l'économie de marché. L'UMFCCI aide les chefs d'entreprise du Myanmar à développer leurs activités et à créer des débouchés pour les travailleurs.

Elle a récemment créé un centre de formation pour stimuler l'esprit d'entreprise par la mise en valeur des ressources humaines. Son but est d'aider les chefs d'entreprise à s'adapter à l'ère des technologies de l'information et du progrès technologique.

Nous accordons aussi une grande attention au respect des droits des travailleurs. En cas de conflit entre employeurs et travailleurs, nous essayons toujours de trouver une solution à l'amiable qui préserve l'harmonie entre les deux parties. La paix sociale est un facteur d'attractivité par les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, ce qui, en retour, permet de créer des emplois. En outre, l'investissement étranger peut permettre d'engranger du savoir-faire technologique et aussi de favoriser la croissance économique et le développement.

Etant moi-même chef d'entreprise, j'aimerais dire qu'au Myanmar le contexte est favorable aux investisseurs, tant sur le plan de l'infrastructure que sur celui du niveau de qualification de la main-d'œuvre. J'invite donc les investisseurs au Myanmar parce que l'investissement nous aidera, dans une large mesure, à vaincre la pauvreté. Nous pensons nous aussi que la création d'emplois décents est un excellent moyen de s'affranchir de la pauvreté. Mais, les employeurs ne peuvent pas réaliser cet objectif à eux seuls, ils doivent agir de concert avec les travailleurs et les gouvernements.

Pour conclure, j'aimerais assurer à nouveau le président de notre confiance; nous sommes persuadés que vous mènerez cette Conférence à bon port.

M. PRINCE (*délégué des travailleurs, Suisse*) — Le rapport qui est soumis à cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail souligne, à juste titre, que la persistance de la pauvreté témoigne d'une faillite morale. Alors que le monde n'a jamais connu autant de richesses, la pauvreté est présente dans toutes les sociétés, y compris dans les pays dits riches qui, et nous saluons cet engagement, ont convenu de joindre leurs efforts pour éliminer les formes extrêmes de la pauvreté dans les pays en développement et dans un certain nombre de pays en transition.

L'élimination de la pauvreté par un travail décent est un défi collectif, qui pourra être relevé avec succès: au plan national moyennant un engagement concerté du gouvernement, des associations d'employeurs et des organisations syndicales; au niveau international par l'entremise du Bureau international du Travail dont les expériences en matière d'élaboration de Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont globalement positives car conçues sur une base tripartite.

Mais il ne suffit pas de créer des commissions tripartites, ni même de tenir des séances régulières. Encore faut-il que le dialogue social, là où il est institutionnalisé, ne soit pas un dialogue de sourds.

Encore faut-il qu'il réunisse des partenaires sociaux qui partagent sincèrement les valeurs communes aux mandats de l'Organisation internationale du Travail dont le préambule de la Constitution, établi en 1919, stipule qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

Et «pour qu'elles atteignent leur but, les politiques de lutte contre la pauvreté doivent toujours être axées sur la promotion des droits, la représentation, l'emploi et la protection», comme le mentionne à juste titre le rapport du Directeur général du BIT.

L'Union syndicale suisse (USS), dont le dernier congrès s'est réuni à Berne en octobre 2002 sur le thème «Plus de droits sur le lieu de travail», a adopté une série de propositions visant à ce que la Confédération suisse mette davantage en œuvre les normes internationales de travail pour assurer une meilleure protection des travailleuses et des travailleurs.

Même si la pauvreté qui existe en Suisse est sans commune mesure avec le dénuement total dont souffrent plus d'un milliard d'êtres humains à travers le monde, cette pauvreté prend de l'ampleur dans notre pays; elle y est le plus souvent vécue en silence, et nous partageons le point de vue du Directeur général du BIT selon lequel «Investir dans les bases nécessaires à un système solide de relations professionnelles est une activité importante qui va de pair avec la création d'instruments qui encouragent une croissance générale des emplois et réduisent la pauvreté».

Le professeur Stiglitz, que cite le rapport, a raison lorsqu'il affirme que «la négociation collective et, en réalité, le processus de dialogue social dans son ensemble, permettent, lorsqu'ils fonctionnent correctement, de répondre aux défaillances du marché en favorisant le partage de l'information et l'action collective au service d'objectifs communs».

Or, et c'est peu connu, la Suisse souffre d'un grand déficit de dialogue social puisque l'impact des conventions collectives de travail (CCT) ne couvre pour l'ensemble du pays qu'à peine un emploi sur deux, alors que la moyenne européenne dépasse 85 pour cent des emplois. Trop nombreuses sont les entreprises qui, non seulement boudent les associations patronales signataires de conventions collectives, mais s'ingèrent dans la désignation des délégués du personnel au sein de la représentation des salariés.

Le cas le plus connu est celui des Presses centrales à Lausanne. La direction de l'entreprise a tout d'abord dénoncé son appartenance à l'association patronale, Viscom, se soustrayant ainsi à l'application de la convention collective. Elle a ensuite refusé de négocier une convention d'entreprise avec les syndicats. Par contre, elle a construit un projet de «contrat-cadre» qu'elle a discuté avec la commission du personnel, en violation de la convention n° 154 de l'OIT.

Et l'Etat, via l'Office vaudois de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs, a cautionné cette opération en la qualifiant de conforme à l'ordre juridique suisse, tout en estimant que la convention n° 154 de l'OIT n'était pas applicable en raison de son degré de précision jugé insuffisant.

Pour sa part, le troisième groupe de la presse suisse, Tamedia, ne respecte plus le principe d'autonomie et d'indépendance des parties, s'agissant de la compo-

tion de la délégation syndicale de négociation. Il veut imposer ses interlocuteurs syndicaux, choisir les négociateurs du syndicat.

Pire encore, Swisscarton, association patronale des entreprises d'emballages, refuse totalement d'entrer en matière en vue de la conclusion d'une convention de branche. L'Union patronale textile suisse, quant à elle, a conclu une convention qui ne touche que 10 pour cent des employeurs qu'elle regroupe.

Edipresse, premier groupe de presse de Suisse romande, estime pour sa part que le syndicat, qui est représentatif de 50 pour cent de son personnel, «n'a pas à intervenir dans les affaires internes de l'entreprise».

D'autres employeurs «épurent» leurs ateliers et leurs bureaux de toute velléité de syndicalisme en procédant à des licenciements abusifs de militants, voire d'élus des travailleurs au sein des commissions d'entreprises ou des organes paritaires d'institutions de prévoyance.

Ce qui est malheureusement tout à fait possible en Suisse. Au cours de l'année écoulée, plus d'une dizaine de licenciements de ce genre ont été recensés chez Filature de Laines Peignées d'Ajoie S.A. à Alle, Usines métallurgiques de Vallorbe S.A., Swiss Metal casting S.A. à Bienne, Edco Engineering et Favelplast S.A. dans le canton de Neuchâtel, Pizza Hut dans le canton de Berne, Model Emballages S.A. dans le Vaud et consorts.

La législation suisse ne prévoit pas la possibilité de faire réintégrer les représentants des travailleurs abusivement licenciés. Si l'indemnité légale maximale prévue pour ce genre d'abus s'élève à six mois de salaire au maximum, les tribunaux n'en allouent le plus souvent que la moitié. D'où le dépôt d'une plainte de l'USS auprès du Comité de la liberté syndicale, le 14 mai 2003, plainte dirigée contre la Suisse dont les dispositions légales sont insuffisamment dissuasives en matière de licenciement abusif de ce genre.

L'Union syndicale suisse ayant, l'année dernière, fait des observations au BIT à propos de l'absence d'initiatives des pouvoirs publics visant à l'encouragement de procédures de négociations volontaires au sens de la convention n° 98, qu'elle a ratifiée en 1999, le rapport 2003 de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations cite le cas de la Suisse et prie le Conseil fédéral «de lui faire parvenir ses commentaires» que nous attendons avec beaucoup d'intérêt, tout autant que des actes pour que notre pays soit en conformité avec les normes de travail internationales qui ont consacré le droit à la négociation collective en tant que droit de l'homme.

Il est un autre domaine qui mérite toute l'attention de cette assemblée. Il s'agit des abus d'immunités qui touchent particulièrement la région de Genève; abus qui sont le fait de certaines missions diplomatiques ou de certains hauts fonctionnaires d'organisations internationales qui exploitent de manière éhontée leurs employés en leur versant des salaires de misère sans payer les cotisations de sécurité sociale, en profitant de leur immunité.

Selon un rapport officiel de l'Office fédéral de la justice, il y a «des diplomates qui parfois font travailler ces gens dans des conditions proches de l'esclavage: l'exploitation et la violence peuvent aller de l'absence de rémunération ou d'une rémunération ridicule, jusqu'aux atteintes à l'intégrité physique et sexuelle de la victime, en passant par l'isolement,

l'absence de loisirs, le manque de nourriture et les mauvais traitements».

Cela suffit! Avec les syndicats de Genève, l'Union syndicale suisse présentera des propositions visant à ce que les normes internationales de travail s'appliquent aussi au personnel domestique des membres des missions diplomatiques et permanentes sises en Suisse, via une modification de la *Directive* sur leur engagement.

La Déclaration de Philadelphie, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1944, stipule que «le travail n'est pas une marchandise». Mettons-nous tous au travail pour mettre fin au despotisme qui est la première des causes de la pauvreté, y compris dans le monde couvert par l'immunité.

*Original anglais: M. DE LA CRUZ, JR. (délégué des travailleurs, Philippines) —* Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général pour le travail fort productif qu'il a accompli au cours de ces dernières années. Nous apprécions à leur juste valeur le travail de l'OIT et tous ses instruments qui permettent de garantir les droits et le bien-être de ses mandants. L'ordre du jour de la Conférence pour cette année, témoigne de l'urgence de la tâche qui nous attend. Permettez-moi au nom de la délégation des travailleurs des Philippines de présenter quelques observations sur la mise en valeur des ressources humaines.

Le monde du travail aujourd'hui est très différent de ce qu'il était il y a dix ans. Les changements importants dans la technologie et dans la façon dont nous faisons les choses ont entraîné un bouleversement des relations employeurs-employés et nous obligent à faire preuve davantage d'imagination et de créativité et à savoir anticiper. Les travailleurs ont pris conscience du fait que pour faire vivre leurs familles et pour conserver leur travail, ils doivent s'adapter à l'évolution des technologies. C'est fondamental, non seulement pour garder leurs emplois mais également pour aider leurs partenaires sociaux dans ce monde si compétitif. Des syndicats responsables dans notre pays ont la conviction que la compétitivité, la productivité des travailleurs ne peuvent être garanties que si on leur donne la motivation nécessaire, et si on leur offre l'environnement dans lequel ils seront en mesure de perfectionner leurs compétences grâce à une formation bien ciblée, polyvalente et acquise tout au long de la vie.

Nous pensons que l'équivalence des programmes d'enseignement et de formation de la main-d'œuvre et des cadres devrait être reconnue entre les divers pays et entre les institutions locales et internationales. Toutefois, nous tenons à rappeler que l'apprentissage et les programmes de formation en alternance ne doivent pas être un prétexte pour exploiter les travailleurs, notamment les jeunes, les femmes et les plus vulnérables.

L'objectif de l'acquisition de compétences et des autres programmes éducatifs doit être l'amélioration des capacités physiques et intellectuelles et pas seulement l'augmentation des profits.

S'agissant des relations d'emploi, on a tendance aujourd'hui à remettre constamment en cause les normes anciennes de sécurité et de durée de l'emploi. Et cet élément représente un véritable défi pour l'OIT.

Or elle a été fondée au départ pour réduire, voire mettre un terme définitif à l'exploitation des travailleurs. L'OIT a la responsabilité de lutter contre

le fléau de la flexibilisation du travail. La pérennité des entreprises dépend de leur capacité à offrir les meilleurs produits et les meilleurs services en qualité et en quantité. Toutefois, les syndicats ne pensent pas qu'il faut permettre une course au nivellement par le bas des coûts salariaux.

Nous, syndicalistes, avons des choses simples à dire. En effet dans un monde civilisé, l'emploi des travailleurs doit correspondre à une exigence commerciale mais aussi à une responsabilité sociale. Un employeur a la responsabilité morale et contractuelle de prendre soin de ses employés et les employés ont l'obligation d'effectuer le travail qui leur est assigné et pour tout travail qu'ils accomplissent; il faut respecter le principe selon lequel, à travail égal salaire égal.

Les emplois qui sont nécessaires au fonctionnement quotidien d'une entreprise doivent être considérés comme des emplois réguliers. Les tâches essentielles à la survie d'une entreprise, qu'il s'agisse d'un travail administratif ou technique, constituent un travail régulier. Si une tâche essentielle doit être faite de façon régulière ou périodique, alors c'est un travail régulier. Des emplois réguliers, bien payés, font vivre les travailleurs et leurs familles. En règle générale les emplois, contractuels, souples génèrent des frictions et des tensions dans les entreprises et ils entraînent du mécontentement, des déséquilibres et des troubles sociaux. Les législations et les règlements peuvent être rédigés et pervertis par des esprits brillants.

Nous insistons sur le fait que les relations de travail doivent toujours être un contrat social entre êtres humains égaux, entre hommes et femmes soucieux d'égalité et de justice œuvrant dans des communautés et des sociétés à visage humain.

Les experts reconnaissent qu'il y a un lien direct entre la santé et la sécurité des travailleurs et la productivité. La performance des travailleurs sur leur lieu de travail dépend de l'environnement dans lequel ils travaillent.

Aujourd'hui, il y a de nouveaux défis, des maladies transmissibles, le VIH/SIDA, et tout récemment le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), qui ne font qu'ajouter aux multiples préoccupations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

La coopération multilatérale a toute sa place dans la résolution de ces questions. Coopération multilatérale entre employeurs et travailleurs, entre institutions et entre pays. Il est plus qu'urgent de faire prendre conscience aux travailleurs et aux employeurs de toutes ces questions et de lancer des initiatives pour faire en sorte que le lieu de travail soit un lieu plus sûr, non seulement s'agissant de l'éthique du travail, ou de l'adaptabilité, de la prévention des accidents, mais également dans les contacts entre les personnes.

Nous devons tous œuvrer main dans la main, non seulement pour protéger les travailleurs sur le lieu de travail, mais plus encore pour préserver leur avenir.

Sur l'identification des gens de mer, la sécurité dans le monde a été bouleversée après le 11 septembre 2001. Toutefois, nous rappelons à ce propos que les vérifications pour des raisons de sécurité et le contrôle des antécédents doivent être effectués en respectant pleinement les droits de l'homme fondamentaux. Nous lançons un appel à votre compréhension. Les gens de mer passent de longues périodes en mer. Il leur faut du temps et la possibilité de se reposer et de récupérer, compte tenu du caractère ardu de leur travail.

Une nouvelle fois au nom des travailleurs et de la délégation des Philippines, nous félicitons le Bureau et le personnel de l'OIT pour leur excellent travail.

*Original allemand: M. HEINZEMANN (délégué des employeurs, Allemagne) — Le rapport du Directeur général intitulé S'affranchir de la pauvreté par le travail — et cela ne sera une surprise pour personne — est un très bon document et une excellente base de discussion. La démarche du Directeur général est complète et établit des interconnexions entre différents éléments tels que l'infrastructure, les traditions, la formation, la politique de l'emploi, les différentes formes de production et beaucoup d'autres aspects, qui, en dernière analyse, exercent tous une influence sur l'évolution de l'être humain et sur les chances dont il bénéficie au sein de la société. Ces chances sont fort mal réparties dans le monde. Personnellement, j'ai la chance de venir d'un pays industrialisé, mais je suis naturellement touché de constater combien de personnes vivent dans la pauvreté la plus abjecte, sans guère d'espoir d'échapper à cette pauvreté.*

Le rapport du Directeur général montre comment de nombreuses stratégies de promotion de l'emploi, destinées aux couches les plus pauvres, peuvent se traduire en réalité dans les régions rurales des pays en développement, mais également dans les petites entreprises artisanales des villes. Il est encourageant de voir que, par des conseils, par l'octroi de petits crédits et en aidant les intéressés à s'aider eux-mêmes, l'OIT apporte sa pierre à l'édifice et contribue à améliorer le sort de ces personnes. En cela l'OIT peut compter sur nous. Elle fait du bon travail, car je pense que ce sont précisément les petits projets qui provoquent une première étincelle, qui ensuite se transforment en exemples encourageants pouvant être imités et reproduits ailleurs. En revanche, j'éprouve quelques problèmes avec les grandes théories macroéconomiques. D'une part, parce qu'elles sont souvent réactualisées ou, pour être clair, plus ou moins relativisées, et, d'autre part, parce qu'elles sont beaucoup moins claires et nettes, et par conséquent plus difficiles à saisir et à comprendre.

Toutefois, il y a un point sur lequel je voudrais inviter l'OIT à adopter une attitude claire et à n'admettre aucun malentendu. A la page 7 du texte français, elle prend position au sujet de la mondialisation. Au deuxième paragraphe de la section intitulée: «Vers une mondialisation juste», on lit textuellement à la troisième phrase ce qui suit: «Les questions de légitimité et de durabilité ont débouché sur des échanges de plus en plus acerbes, notamment lors des manifestations qui accompagnent régulièrement les grandes réunions des institutions financières et commerciales internationales.» Je pense que l'OIT devrait se démarquer très clairement des partisans du chaos, qui mettent à profit de telles manifestations pour piller des magasins, pour organiser des batailles rangées dans les rues ou pour attirer l'attention du public par d'autres moyens. Il est difficile d'avoir un débat objectif sur ce thème. Les ravages que cette ville a dû subir récemment ne sont pas un critère permettant de mesurer le caractère plus ou moins acerbé des échanges. Personnellement, je refuse de discuter en me fondant sur ces catégories-là. Ce qui ne signifie pas qu'il faut éviter toute discussion sur la mondialisation et ce qu'il faudrait faire pour qu'elle profite à tous. Bien au contraire, un tel débat est important.

Puisqu'il me reste peu de temps de parole, je voudrais juste dire que l'autonomie et l'esprit d'entreprise, ainsi que la participation de tous les Etats, si possible, à la mondialisation sont, des éléments importants d'une telle stratégie. Les Etats qui prennent le moins part au processus de la mondialisation comptent parmi les pays les plus pauvres de la planète.

M<sup>me</sup> ST-PREUX CRAAN (*ministre du Travail et des Affaires sociales, Haïti*) — J'ai l'honneur de vous adresser les salutations du gouvernement et du peuple haïtien au nom de la délégation que je préside. C'est avec un plaisir toujours égal que le pays participe aux travaux de l'Organisation internationale du Travail. En présentant au Président mes plus vives félicitations pour son élection, je tiens à rappeler que les valeurs préconisées par cette auguste assemblée depuis sa création, les valeurs de justice, de réparation, de prévention sont des stimulants pour les pays comme Haïti, engagés dans la lutte pour la paix, la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie de chaque travailleur et de chaque travailleuse.

Je saisis l'occasion pour soutenir les directives, inscrites dans le rapport du Directeur général, pour un travail décent considéré comme la voie obligée, que les Etats sont appelés à suivre pour s'affranchir des affres de la pauvreté et avancer sur la voie du progrès économique et social.

L'Etat haïtien souscrit sans réserve à ces directives et les dirigeants ont clairement affiché la volonté politique de les appliquer. A cet effet, une loi condamnant le travail des enfants vient d'être soumise par l'exécutif au Parlement, qui l'a d'ailleurs sanctionnée. Par ailleurs, une vaste campagne de sensibilisation sur la nécessité d'éradiquer le travail domestique juvénile est en cours et doit aboutir à un plan national y relatif.

La Commission tripartite de consultation et d'arbitrage, en veilleuse ces dernières années, vient d'être réactivée. Le salaire minimum dans les établissements industriels vient d'être révisé à la hausse.

Le gouvernement s'est engagé et s'engage à la mise en œuvre de programmes visant: une implication plus soutenue des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois productifs, une législation plus favorable au respect des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs, la scolarisation de tous les enfants de moins de 18 ans.

Le support et la compréhension de la communauté internationale sont des éléments indispensables à la tête des objectifs poursuivis.

Le programme de création d'emplois productifs qui, en partenariat avec le secteur privé, prévoyait 500 000 nouveaux emplois en cinq ans, est resté dans les tiroirs, victime de sanctions économiques non méritées.

Le secteur syndical, le secteur patronal et le gouvernement se concertent de plus en plus pour trouver ensemble des solutions aux divers problèmes auxquels nous faisons face. Les banques privées du pays viennent de parapher avec le gouvernement un protocole permettant l'octroi au pays d'un prêt relais ouvrant la voie au décaissement des fonds gelés depuis plus de cinq ans, et sur lesquels le gouvernement doit payer plus de 30 millions de dollars d'intérêts. Je profite de cette tribune pour lancer un appel à la solidarité agissante des nations sœurs pour que les fonds indispensables aux projets de développement durable soient finalement débloqués en faveur d'Haïti.

Le gouvernement de la République d'Haïti prend plaisir à renouveler ses engagements envers l'Organisation internationale du Travail et réaffirme sa volonté de travailler à l'accomplissement de ses idéaux au profit de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs d'Haïti et du monde.

*Original anglais:* M. LLOYD (*délégué gouvernemental, Australie*) — Au nom du gouvernement australien, permettez-moi de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la tête de la Conférence. Je saisis également la chance qui m'est donnée de faire des observations sur le rapport du Directeur général à la Conférence.

Le gouvernement australien estime que, pour atteindre les quatre Objectifs stratégiques de l'OIT, il est nécessaire de disposer d'un cadre solide de normes du travail fondées sur des principes.

Nous estimons que les activités normatives de l'OIT devraient être réformées en vue d'atteindre cette vision d'un Code du travail moderne. La discussion générale sur la sécurité et la santé professionnelles nous offre l'occasion d'entreprendre une réforme de fond des normes internationales du travail dans ce domaine. Les travaux de cette session de la Conférence permettront de créer un précédent pour les discussions générales futures de ce type.

La discussion générale sur la portée de la relation de travail mettra à l'épreuve notre capacité d'appliquer de véritables réformes.

Le temps dont nous disposons pour discuter, réviser et élaborer des normes du travail est limité. Ne perdons pas ce temps à débattre de questions qui n'ont pas un large soutien des Membres. Cette question particulière a été débattue lors de deux sessions précédentes de la Conférence sous le titre de «travail en sous-traitance». Il convient de réviser et de moderniser les normes existantes, plutôt que de débattre de l'élaboration d'un nouvel instrument. Un tel instrument pourrait servir à réduire la souplesse dont jouissent les employeurs pour gérer leurs effectifs. Cela pourrait également retirer aux travailleurs la possibilité de choisir une forme de travail autre que le plein temps. Il faut tenir compte des intérêts des nombreux salariés qui souhaitent opter pour une formule flexible.

La modernisation du Code international du travail pourrait être un élément important d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. D'autres éléments essentiels incluent les mesures visant à promouvoir la croissance économique et à réformer le marché du travail. Le gouvernement australien a pu enregistrer durablement un taux élevé de croissance économique dans un climat économique difficile. Cela a été rendu possible pas une bonne gestion de l'économie de la réforme microéconomique et de la réforme du marché du travail. Une croissance durable des revenus réels et la création de plus d'un million d'emplois ont été enregistrées depuis 1996.

Les gains hebdomadaires des travailleurs à plein temps ont progressé de 13,5 pour cent depuis 1996. Le salaire minimum fédéral a été augmenté de 8,2 pour cent durant la même période. Ces changements se sont produits dans un climat de travail emprunt de coopération avec, en 2002, le taux annuel de grève le plus bas depuis 1913. De plus, les employeurs et les salariés ont pu élaborer des accords relatifs au lieu de travail parfaitement adaptés à leurs besoins. On a ainsi pu obtenir une flexibilité qui a permis d'augmenter

la productivité et d'améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

La réglementation des relations de travail, par le biais de conventions, est maintenant bien ancrée en Australie. Le système se fonde sur les droits relatifs à la liberté syndicale et sur le choix des accords et des conventions. Le gouvernement poursuit de nouvelles réformes, et les relations de travail en Australie sont de plus en plus efficaces. Les employeurs et les travailleurs sont conscients des intérêts mutuels qui sont les leurs et ont de plus en plus tendance à exprimer ces intérêts dans des conventions novatrices.

Le gouvernement australien a récemment reçu le rapport final d'une commission royale sur le secteur de la construction et du bâtiment. Comme dans de nombreux autres pays, ce secteur en Australie est caractérisé par une absence de réglementation, l'existence d'une certaine corruption et de piètres conditions en matière de sécurité et de santé. Nous voulons réformer ce secteur vital. Une étude économique montre que, si on appliquait dans l'ensemble du secteur du bâtiment les mêmes normes que celles qui sont en vigueur dans la construction de logements privés, le produit intérieur brut pourrait croître de 1,1 pour cent.

La Commission royale a émis 212 recommandations visant à améliorer le fonctionnement global du secteur et à réaliser une réforme culturelle et structurelle. Des recommandations portent également sur la sécurité, le respect des lois fiscales et la défense des droits des salariés.

Le gouvernement prendra des mesures pour rétablir l'état de droit dans ce secteur, notamment en adoptant une nouvelle législation propre au secteur et en créant un organisme de contrôle de l'application.

En conclusion, le gouvernement australien se félicite des progrès enregistrés en matière de réforme des normes. Cependant, nous restons conscients de la nécessité de réformer le Code du travail, ce dont tous les Membres ne sont pas encore conscients. Il reste encore beaucoup à faire et le gouvernement australien entend poursuivre les réformes nécessaires. Nous pensons qu'une modernisation des codes de normes internationales du travail est indispensable à la réalisation des buts de l'OIT et à la victoire contre la pauvreté.

Enfin, j'aimerais vous faire part de mon plaisir d'apprendre que M. Brian Noakes, Vice-président de la Conférence, vient de se voir décerner un prix prestigieux, le *Order of Australia Honour* qui rend hommage à sa remarquable contribution à la question des relations du travail, tant en Australie qu'à l'OIT.

M. VAN (*délégué des employeurs, Cambodge*) — C'est un grand plaisir pour moi d'être ici et de m'adresser à vous au nom des employeurs du Cambodge. Je présente au Président toutes mes félicitations pour son élection et pour la parfaite conduite de ces travaux. Je salue également les Vice-présidents et toutes les délégations ici présentes, qui contribuent au succès de cet événement important.

Comme tant d'autres pays en voie de développement, le Cambodge lutte pour construire une société plus juste dans laquelle, par le biais du travail décent, comme le définit M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, tous les citoyens peuvent acquérir une certaine dignité et exercer leur droit légitime au bonheur.

Nous souhaitons souligner la concordance de nos stratégies nationales avec les orientations les plus récentes de l'OIT, telles qu'analysées lors du Forum global sur l'emploi, forum déjà cité par d'autres orateurs, tenu en novembre 2001. A cette occasion, il a été clairement déclaré que l'OIT ne pouvait offrir une politique standard à tous les gouvernements car on ne peut envisager toute la diversité des situations et il n'existe pas de panacée pour tous les problèmes de l'emploi qui se posent dans le monde. Nous avons besoin de politiques d'emploi adaptées aux conditions de chaque pays, mais fondées sur des règles de recrutement qui prennent un certain degré de souplesse et un minimum de sécurité indispensable pour les travailleurs. Cela n'est pas simple à obtenir lorsqu'il s'agit d'encourager les investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, de promouvoir l'esprit et les activités d'entreprise et, enfin et surtout, de faciliter l'accès à l'emploi par l'acquisition de plus de connaissances théoriques et pratiques. Nous nous réjouissons de constater que ces orientations sont clairement incluses dans la planification stratégique et dans les objectifs opérationnels de l'OIT.

Nous souhaitons également féliciter le Conseil d'administration et toute l'équipe menée par le Directeur général pour les résultats déjà obtenus en ce qui concerne l'application des concepts de responsabilité et l'élaboration stratégique du budget fondé sur les résultats. Nous suggérons aussi que l'introduction d'un audit extérieur enrichisse encore plus l'évaluation de ces résultats, ce qui constituerait un pas en avant dans le processus de modernisation des méthodes de gestion de l'OIT, qui deviendrait d'autant plus crédible.

Pour répondre néanmoins à l'appel du Directeur général, nous attirons l'attention sur la nécessité impérieuse pour l'OIT d'aller au-delà de la promotion dans le monde des conditions du travail mises en œuvre dans les pays développés.

Il est en effet indispensable, pour des raisons de cohérence et d'efficacité, que l'OIT s'efforce d'exhorter les pays industrialisés à adopter les politiques macroéconomiques de portée mondiale préconisées par le Forum mondial sur l'emploi, politique pouvant se traduire par des interventions efficaces visant à obtenir les moyens indispensables au développement. Cela implique, outre les principes généraux, le transfert de connaissances scientifiques et technologiques, ainsi que de ressources financières, à l'instar de la stratégie bien connue qui a assuré la viabilité de l'Union européenne. Il faut surtout que les nations riches appliquent des politiques prévoyant l'ouverture de leurs marchés aux produits et aux services des pays en voie de développement et aussi des pays sous-développés. Le caractère spécifique de l'OIT ne l'oblige pas à avoir une vision étroite de la réalité du monde globalisé, comme si l'universalisation du travail décent pouvait se passer de la construction d'un univers intégré du point de vue social et économique sous l'égide de la solidarité humaine.

La mondialisation du travail décent ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet mondial comprenant les aspects économiques et sociaux. C'est seulement de cette façon qu'on pourra parvenir à un développement durable et à la paix dans le monde.

En ce sens, les employeurs cambodgiens proposent à l'OIT de transmettre aux Nations Unies et aux partenaires sociaux du monde entier, et en particulier

à ceux qui tiennent les rênes du savoir et qui possèdent l'hégémonie économique, le message qu'ils répètent avec tant de ferveur dans le monde du travail. Ce message doit maintenant tenir compte de la menace qui plane sur la survie même de l'humanité: si nous voulons un travail décent, nous devons promouvoir un monde décent pour tous.

*Original portugais:* M. SEVENE (*ministre du Travail, Mozambique*) — Au nom du gouvernement de la République du Mozambique, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de la délégation qui m'accompagne, j'aimerais féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa réélection à un poste si prestigieux. Je félicite également le Président de la Conférence, ainsi que les autres membres du bureau, d'avoir été élus pour conduire les travaux de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général est un excellent point de départ pour nos débats, en raison de l'approche adoptée qui correspond aux principales préoccupations de l'Afrique en général et de mon pays en particulier.

Au Mozambique, la faible croissance économique, conséquence des catastrophes naturelles cycliques, et les séquelles encore visibles de la guerre sont parmi les principales raisons de la propagation de la pauvreté. Afin de faire face à la situation de façon structurée, le gouvernement de mon pays a mis sur pied un Programme d'action pour la réduction de la pauvreté absolue, le PARPA, afin de lutter contre ce lourd fléau qui frappe une partie considérable de la population, essentiellement les jeunes.

Le PARPA est une vision stratégique nationale. Il a été conçu avec la participation de représentants de toutes les couches de la société mozambicaine. Nous avons essayé de faire participer ceux qui vivent dans la pauvreté absolue afin de leur faire prendre conscience que cette pauvreté n'est pas une fatalité, les sensibiliser à la nécessité d'en connaître les causes et de trouver les solutions pour en prévenir les effets.

Avec le PARPA, le Mozambique souhaite mobiliser les moyens et les ressources internes et externes afin que ceux qui vivent dans la pauvreté absolue puissent devenir les acteurs principaux de la lutte contre les causes et les effets de cette pauvreté. Dans cette perspective, l'analphabétisme, le chômage, le manque de qualification professionnelle, un réseau d'infrastructures sociales et économiques déficient ont été identifiés comme les principales causes de la pauvreté, notamment dans les zones rurales et périurbaines de mon pays.

Le ministère du Travail estime que l'OIT peut et doit honorer le mandat que lui a confié la communauté internationale pour soutenir les pays dans leur combat contre la pauvreté absolue. En ce sens, nous saluons l'approche du Directeur général dans son rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail* qui vise à rendre sa dignité à l'homme tout en préparant un meilleur avenir pour les générations à venir.

En effet, l'éducation et la formation professionnelle qui permettent une plus grande employabilité, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, ainsi que les coopératives agricoles et d'élevage, les petites entreprises, le secteur informel, tout cela représente un investissement sûr si nous ne voulons pas perpétuer la pauvreté absolue dans nos pays. Par ailleurs, l'investissement productif et l'utilisation intense de main-d'œuvre favorisent le développement durable et le progrès social.

Le rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent et la prestation d'une assistance technique aux pays en développement, avec une attention toute particulière pour le continent africain, est central dans l'aide au développement. L'expérience du Mozambique montre que l'éducation et la formation professionnelle jouent un rôle important dans le processus de développement des ressources humaines, et cela, si l'on veut que les travailleurs, et surtout les femmes, soient à même de s'adapter au marché du travail qui est en évolution permanente à cause des changements technologiques et des nouveaux modèles d'organisation des processus de production.

Dans ce contexte, le gouvernement du Mozambique compte sur l'aide de l'OIT pour établir et mettre en œuvre son plan stratégique d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que dans l'exécution du projet de gestion des conflits au travail.

Nous estimons que le problème du VIH/SIDA sur le lieu du travail est un problème central et nous comptons sur le soutien de l'OIT et d'autres ONG pour nous aider à le résoudre. Mon pays a déployé des efforts pour redresser son économie. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont plutôt encourageants, mais les catastrophes naturelles et le SIDA ont mis en péril les taux de croissance que nous avons atteints jusqu'à présent.

Avant de conclure, j'ai le plaisir d'informer toutes les personnes présentes que, par un acte souverain de l'Assemblée de la République du Mozambique, nous avons ratifié les conventions n<sup>os</sup> 29, 138 et 182, complétant ainsi la ratification de l'ensemble des huit conventions fondamentales de l'OIT.

Je réaffirme l'engagement de mon pays en faveur du travail décent, de la promotion de l'emploi, de la mise en valeur des ressources humaines et de l'atténuation de la pauvreté. Nous espérons que l'OIT nous apportera l'aide nécessaire pour mettre en œuvre nos programmes dans le cadre d'un partenariat actif et effectif.

*Original anglais:* M. ALEMAYEHU (*délégué des travailleurs, Ethiopie*) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président, tout comme les membres du bureau, à l'occasion de leur élection. Je remercie également le secrétariat de l'OIT de nous avoir fourni de nombreux documents importants pour les points inscrits à l'ordre du jour, bien avant la Conférence.

La Confédération des syndicats éthiopiens est fermement convaincue que les conventions fondamentales de l'OIT devraient être ratifiées et respectées. A cet égard, nous nous félicitons que notre gouvernement ait ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT.

Le problème du chômage et du sous-emploi demeure une préoccupation majeure dans notre pays, exacerbée par la pauvreté profondément enracinée dans le pays. L'incidence de la mondialisation a dégradé les conditions de vie des travailleurs de nombre de pays les moins avancés, y compris le mien. Nous ne constatons pas d'amélioration. A cet égard, l'OIT doit lancer un plan d'action concret destiné à aider les travailleurs qui se sont retrouvés marginalisés.

L'importance du renforcement du tripartisme et du dialogue social est tout à fait cruciale pour le développement général de tout pays. L'OIT est convaincue que le dialogue social est essentiel pour accélérer le développement et garantir la paix. Nous continuons, pour notre part, à axer nos efforts sur la réalisation du

tripartisme et du dialogue social afin de promouvoir la sécurité sociale, la formation professionnelle, des politiques viables de l'emploi et la productivité.

Il n'a jamais été facile de répondre au changement, mais c'est essentiel pour mener une politique judicieuse et rester en phase avec les besoins des gens. C'est une gageure pour nous tous. En effet, le chemin qui mène à la compétitivité et à la productivité à tout prix, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, nous a fait perdre de vue la justice sociale, la dignité personnelle, les valeurs familiales et humaines qui font que la vie est digne d'être vécue et qui légitiment les systèmes économiques.

Tel est l'élément moteur à la base de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Le travail décent ne peut être réalisé dans des économies ouvertes et des sociétés ouvertes que si nous poursuivons des objectifs stratégiques tels que les droits en matière d'emploi, la protection sociale et le dialogue. Le travail décent est une approche du développement fondée sur les réalités sur le terrain. Les travailleurs doivent accéder à la protection sociale de base ainsi qu'à l'emploi.

L'appui technique offert par l'OIT en ce qui concerne l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté est tout à fait louable, et la Confédération des travailleurs éthiopiens apprécie cette aide.

L'autre question sur laquelle j'aimerais attirer votre attention est celle du VIH/SIDA, une pandémie qui n'a pas pu être éradiquée comme nous l'aurions souhaité. Nombre de familles risquent d'éclater du fait de ce problème. Pour terrasser cette maladie qui tue, l'OIT doit, dans le cadre de ses objectifs essentiels, faire de son mieux pour sauver autant de vies que possible. La Confédération a contribué grandement à lutter contre ce fléau du VIH/SIDA, en collaboration avec le bureau local de l'OIT et d'autres partenaires sociaux. Nous continuons d'inviter instamment l'OIT à accroître son assistance et à mettre en œuvre un certain nombre de programmes destinés à protéger les travailleurs de la pandémie.

Pour conclure, j'aimerais insister sur le fait que l'OIT devrait continuer de renforcer ses efforts en faveur des pays africains. Je pense en particulier que les efforts contre la pauvreté et le chômage ont besoin d'être sérieusement soutenus. Le renforcement des syndicats pour améliorer les conditions de vie des travailleurs devrait bénéficier de l'aide nécessaire. Notre confédération a toujours établi de bonnes bases permettant un travail de coopération efficace avec le bureau régional de l'OIT et EAMAT qui a son siège à Addis-Abeba, et nous espérons que cette coopération ira en s'intensifiant.

*Original espagnol: M. CEVALLOS (délégué des employeurs, Equateur) — Je tiens à féliciter l'OIT d'avoir souligné l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour la création d'emplois.*

De cette première Conférence, je retirerai deux choses. D'une part, j'ai eu accès à de nombreuses informations, mais d'autre part, quelques inquiétudes sont nées en moi. L'une de ces préoccupations a trait à la manière dont l'OIT peut nous aider par le biais de mécanismes et d'actions efficaces pour avoir plus de chances de réussir en matière de dialogue social. En Equateur, on a essayé à plusieurs reprises déjà de mettre en pratique le dialogue social, mais à mon avis cela ne fonctionne pas, car nous avons chez nous quelques groupes bien organisés qui cherchent

uniquement à servir leurs propres intérêts. Il y a une faible participation des différents acteurs au dialogue et la participation à ce dialogue est mal gérée.

Je me demande comment il est possible d'encourager les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs alors que les politiques des gouvernements qui se succèdent dans mon pays ont toujours consisté à pénaliser les entreprises du secteur formel en leur imposant de plus en plus de charges fiscales, de sorte qu'aujourd'hui, de plus en plus de travailleurs se retrouvent dans le secteur informel, sans protection aucune et avec des possibilités réduites d'exercer leur droit d'organisation. Le sous-emploi en Equateur, à l'heure actuelle, avoisine les 44 pour cent.

Comment apprendre et se former pour travailler dans la société du savoir alors que la majorité des membres de notre syndicat des enseignants publics font passer leurs craintes, leurs intérêts et leur égoïsme avant la tâche qui leur incombe, à savoir inculquer à la population les bases d'une instruction digne de ce nom? Quant à la formation continue des travailleurs, nous en sommes bien loin.

Que souhaitent les PME? Que les travailleurs et le gouvernement prennent conscience qu'il est vital de motiver les jeunes à acquérir l'esprit d'entreprise, ainsi que des qualifications et des compétences, qui, associées à la conscience sociale peuvent permettre de créer des possibilités de travail décent.

Nous souhaitons que les travailleurs acquièrent de nouvelles capacités, conformes à la dynamique du marché du travail, qu'ils aient la possibilité de comprendre ce qu'est la mondialisation et dans quelle mesure elle a une incidence sur nous tous dans les entreprises, ainsi que de comprendre le sens très large du terme compétitivité et comment cette notion se concrétise dans le monde du travail. Nous souhaitons que travailleurs et entrepreneurs soyons formés pour comprendre le même langage.

Nous, entrepreneurs de l'Equateur, pensons que, tant les travailleurs que les employeurs, pâtissons des faits suivants: le manque de maturité politique de notre peuple pour élire ceux qui nous dirigent; la bureaucratie dorée des entreprises d'Etat, dont les privilèges portent atteinte à la dignité de l'être humain et font des autres travailleurs des citoyens de seconde zone; l'incidence néfaste des intrigues politiques sur l'économie; l'accès limité à l'instruction publique et la formation médiocre des enseignants; l'augmentation de la classe pauvre et la réduction de la classe moyenne; l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de corruption qui portent atteinte au bien public.

Je profite de cette occasion pour demander que l'OIT continue de mettre en place des centres de formation dans les différentes régions du monde, pour que l'aide fournie par l'OIT en matière de renforcement des capacités puisse être dispensée avec plus de facilité, pour que l'Organisation motive et incite les pays en développement à bénéficier de la formation, ponctuelle et continue.

Je demande également à notre gouvernement de bien vouloir saisir et maintenir fermement cette main que nous tend l'OIT.

*M. RODRÍGUEZ DÍAZ (délégué des travailleurs, Colombie) — Au nom des travailleurs colombiens, je tiens à féliciter Monsieur Somavia pour sa réélection en tant que Directeur du BIT. Je lui transmets tous nos vœux de succès pour ce nouveau mandat.*

J'aimerais également le remercier pour ses témoignages de solidarité avec le mouvement syndical colombien.

Je tiens aussi à saisir la possibilité qui m'est offerte ici pour souligner l'engagement du Directeur en faveur de la politique de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté. Ce sont des objectifs que nous partageons bien évidemment.

Souvenons-nous qu'il y a cinq ans, lors de la 86<sup>e</sup> session de la Conférence, le groupe des travailleurs a présenté une plainte contre le Gouvernement colombien en vertu de l'article 26 de la Constitution. Le règlement des cas impliquant la Colombie n'a pas progressé pour autant depuis, malgré les assurances données par le gouvernement dans les différentes enceintes de l'OIT et de la crédibilité qu'il a retirée des déclarations officielles devant le Conseil d'administration.

Au contraire, l'action menée par le gouvernement, au détriment des droits des travailleurs est devenue de plus en plus agressive. Le ministère de la Protection sociale n'a pas fait beaucoup pour assurer, comme il en a le devoir, le respect et la protection des conventions nos 87, 98 et 151. Ce dernier texte est maintenant en vigueur, mais le gouvernement refuse de faire en sorte d'assurer son efficacité et s'oppose à son application.

Nous autres, centrales syndicales, reconnaissons la complexité du cas colombien. En effet, en plus des violations perpétrées, dans le droit et dans les faits, à l'encontre des conventions nos 87 et 98, on déplore dans le pays un climat d'impunité général qui protège non seulement les crimes mais également les actes de persécution syndicale.

Le gouvernement actuel a adopté le décret 1919 en vertu duquel sont supprimées les prestations précédemment accordées aux fonctionnaires, et ce en application de décisions unilatérales de l'administration ou à l'issue de processus de négociation collective. La conséquence la plus grave de cette disposition, c'est, qu'elle interdit aux fonctionnaires d'avoir recours à la négociation collective, ce qui est en violation flagrante avec la convention n° 98 et la convention n° 154.

Par ailleurs, le gouvernement a refusé de recevoir les revendications unifiées du secteur étatique et, par le biais de circulaires et de directives présidentielles, il a donné pour instruction aux organismes officiels de s'abstenir de négocier des augmentations des salaires.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit les parties au conflit armé ont impliqué par leur intolérance la société dans son ensemble, au point que le fait de créer un syndicat ou d'accéder au statut de dirigeant syndical est considéré comme un acte subversif dans certains secteurs colombiens.

En 2002, 184 syndicalistes ont été assassinés. Pour 2003, on compte pour l'instant 32 syndicalistes assassinés, parmi lesquels un pourcentage significatif d'enseignants, ce qui doit être déploré partout dans le monde.

Si l'on examine les informations disponibles pour les premiers mois de l'année 2003, on constate une diminution du nombre d'homicides, certes mais une augmentation des menaces de morts, des détentions et des actes d'intimidation visant des syndicalistes.

De plus, le vent des réformes constitutionnelles mises en train par le gouvernement semble préoccupant parce qu'il tend à revenir sur les progrès accomplis en termes de démocratie avec la Constitution de 1991 et à limiter la portée du mécanisme de protection des

droits (*acción de tutela*), qui a permis à la population d'obtenir la garantie et le respect de ses droits fondamentaux.

Comme il ressort de ce qui précède, la situation des droits syndicaux en Colombie demeure préoccupante, et nous observons un certain manque de volonté quant à la mise en place d'une politique gouvernementale propre à régler le problème posé par les multiples cas de violation de la liberté syndicale.

Le droit de négociation collective est de plus en plus souvent bafoué, comme le montre l'augmentation du nombre de travailleurs liés à des accords collectifs et la diminution correspondante du nombre de travailleurs bénéficiant de conventions collectives, ainsi que le recours croissant à la sous-traitance, et la précarisation des contrats de travail, des éléments qui rendent l'affiliation syndicale difficile, voire impossible.

Du reste, nous avons le regret de vous informer aujourd'hui que le Président de la République a évoqué devant la Cour constitutionnelle la possibilité de dénoncer les conventions de l'OIT, ce qui serait un affront pour l'Organisation et une agression pour les travailleurs.

Pour ces raisons, les considérations présentées dans cette intervention et les observations formulées au sujet des licenciements en masse en Colombie, nous déclarons qu'il faut réexaminer la question de la commission d'enquête en tant que mécanisme indépendant établi par la Constitution de l'OIT, commission qui doit formuler des recommandations concrètes en vue de résoudre les problèmes auxquels la Colombie est confrontée en matière de liberté syndicale.

La commission d'enquête est à nos yeux un mécanisme opportun pour que la communauté internationale contribue au règlement des problèmes mentionnés dans la plainte. Pour cette raison, nous demandons que la question de la commission d'enquête soit tranchée lors de la prochaine session du Conseil d'administration du BIT.

Nous autres, travailleurs colombiens, attendons cette décision, et nous vous informons que, pour défendre les droits de l'homme, nous nous tournerons également vers l'Organisation des Nations Unies.

*Original arabe: M. EL MUGASSABI (délégué gouvernemental, Jamahiriya arabe libyenne)* — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, je voudrais tout d'abord féliciter le président pour son élection à la présidence de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, et je lui souhaite plein succès.

J'adresse mes félicitations à M. Juan Somavia pour la reconduction de son mandat. C'est la preuve de la confiance qui lui est témoignée en raison des efforts inlassables qu'il a déployés et qu'il continue à faire pour améliorer la situation de l'emploi dans le monde en général, et plus particulièrement dans les pays en développement.

Je voudrais aussi féliciter le Directeur général pour cet excellent rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. La pauvreté est un des sujets qui préoccupent tous les pays et toutes les organisations régionales et internationales. La pauvreté est en train de se répandre partout dans le monde. C'est le fléau du siècle, car malgré les ressources immenses qui existent, beaucoup de personnes souffrent de la pauvreté et la richesse se concentre dans les mains d'une infime minorité de personnes.

Les causes de la pauvreté sont multiples. Parmi elles, le nombre limité d'emplois et le chômage croissant qui en résulte.

Je voudrais évoquer le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, et auquel ont pris part 117 chefs d'Etat et de gouvernement. Le but de ce sommet était de lutter contre le chômage et la pauvreté. Plusieurs engagements ont été pris lors de ce sommet, d'abord de la part des Etats, lesquels se sont traduits sous forme de plans et de programmes nationaux, et aussi de la part de la communauté internationale et de la société civile.

Cinq ans après le Sommet de Copenhague, le Sommet du Millénaire s'est tenu à Genève en 2000. Il a montré que le chômage continuait d'augmenter et la pauvreté de s'aggraver. Tout cela montre que les engagements et les obligations du Sommet de Copenhague n'ont pas été respectés et que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 devait être reporté. Le Sommet du Millénaire a déterminé des objectifs visant à lutter contre la pauvreté et la famine.

Des efforts doivent être déployés afin de réaliser ces objectifs. Les Etats doivent œuvrer en toute solidarité avec l'appui des organisations régionales et internationales, des partenaires sociaux et de la société civile en vue de permettre aux peuples d'accéder au travail décent et de se débarrasser de la pauvreté.

La pauvreté est en train de se répandre partout dans le monde car l'objectif du plein emploi n'est pas atteint. Nous devons trouver une solution à ce problème. Je vous rappelle que plus de la moitié des habitants des pays en développement et en transition vivent dans la pauvreté: 1,2 milliard de personnes, soit 23 pour cent de la population mondiale, vivaient en 1999 avec moins d'un dollar par jour; 1,6 milliard de personnes vivaient avec moins de 2 dollars par jour.

Le rapport indique que la lenteur de la croissance en Afrique subsaharienne a entraîné l'augmentation du nombre d'individus vivant dans la pauvreté et a contribué à augmenter le nombre de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour.

L'Afrique souffre énormément du chômage pour plusieurs raisons que vous connaissez, à commencer par la colonisation et la mainmise sur ses ressources, ainsi que la désertification, les conflits armés, les catastrophes naturelles et l'explosion démographique, avec un taux moyen d'augmentation du nombre d'habitants de 7,8 millions d'individus par an, alors que la croissance de la main-d'œuvre productive n'atteint que 2,9 pour cent. D'autre part, l'analphabétisme est extrêmement répandu en Afrique chez les jeunes de plus de 15 ans. Et nous avons aussi le problème du SIDA. Ainsi, 28 millions de personnes étaient touchées par ce fléau en 1999 et le nombre de handicapés a atteint 38 millions de personnes cette même année.

La situation est grave et dangereuse en Afrique. C'est pourquoi l'Organisation doit augmenter les ressources destinées à ce continent en 2004 et 2005 et essayer de trouver davantage de donateurs, cela afin de financer les différents programmes, comme par exemple, le programme des emplois pour l'Afrique, le programme de lutte contre le VIH/SIDA, le programme de plein emploi, ainsi que d'autres programmes encore nécessaires afin de parvenir à créer un développement durable dans ce continent où tout le monde pourra alors vivre en toute dignité. Et c'est dans ce contexte que je voudrais rappeler ici le

Sommet tenu à Durban en 2002 qui a adopté la Déclaration africaine pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Depuis plus de trois décennies, nous essayons en Jamahiriya arabe libyenne de créer plus de possibilités d'emploi, d'améliorer l'enseignement et la formation et de faire participer tout le monde aux processus de prise de décisions économique, sociale et politique. En outre, la loi n° 13 de 1980 sur la sécurité sociale a garanti à tous la protection sociale.

Les trois décennies passées ont connu beaucoup de changements, tant au niveau économique que social. Ainsi, le pays est entré dans l'ère de la technologie et du progrès inspiré par le Livre vert et la théorie de la troisième voie qui permet de réaliser le développement économique, la justice et la solidarité sociale sans domination et sans exploitation.

Je voudrais aussi signaler ici le fait que plusieurs lois ont été promulguées dans mon pays, conçues pour promouvoir l'emploi pour tous, et ont assuré à de larges catégories de travailleurs le respect de leurs droits fondamentaux..

Dans le cadre de la discussion du rapport du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, nous voudrions réaffirmer le droit du peuple iraquien à vivre dans la dignité. Les travailleurs et les employeurs en Iraq ont perdu leur travail, ce qui a entraîné une augmentation du taux de chômage et une aggravation de la pauvreté. C'est pourquoi l'OIT se doit de prendre en compte la situation tragique qui prévaut en Iraq et d'élaborer des programmes et des actions concrètes visant à promouvoir l'emploi et à assurer un travail décent, en attendant que le peuple Iraquien surmonte cette épreuve et que l'occupation ayant pris fin, il puisse enfin gérer ses affaires et exploiter ses richesses économiques.

Nous voulons réaffirmer ce qui a été évoqué dans la Constitution de l'OIT, à savoir: qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la justice sociale. Nous condamnons ainsi le terrorisme sous toutes ses formes et plus particulièrement le terrorisme d'Etat, ce qui signifie que les forces israéliennes doivent détruire leurs armes de destruction massive, afin que les efforts qui visent à faire régner une paix juste et durable dans la région puissent aboutir.

Nous souhaitons à cette Conférence plein succès dans ses travaux et nous espérons que des décisions positives seront prises qui contribuent à protéger les hommes de la violence et de l'exploitation leur permettant ainsi de vivre en toute dignité.

*Original portugais: M. SITOIE (délégué des travailleurs, Mozambique) —* Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer, au nom de l'Organisation des travailleurs du Mozambique, Centrale syndicale, OTM-CS, de présenter des salutations fraternelles au Président et aux Vice-présidents, ainsi qu'au Directeur général et à tous les honorables délégués présents à cette auguste 91<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail.

J'aimerais également féliciter le Directeur général pour son brillant rapport, soumis à l'attention des délégués à cette Conférence internationale du Travail. Le rapport que nous examinons est la preuve de l'importance et du choix judicieux des thèmes de cette Conférence, notamment, la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le travail décent, la réduction de la pauvreté et le développement.

L'OTM-CS accorde la priorité à la mise en œuvre efficace de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail permettant d'améliorer les conditions de travail et la vie des travailleurs, de promouvoir la liberté d'association et la négociation collective, d'éliminer les pires formes de travail des enfants et de lutter contre la discrimination et le travail forcé.

Le monde aujourd'hui traverse des bouleversements importants, dans un contexte de mondialisation économique et de technologie. Tout cela pose de nouveaux défis au concept du respect des principes fondamentaux inscrits dans les huit conventions fondamentales de l'OIT.

Il convient de rappeler que, au cours de sa dernière séance de travail, l'Assemblée de la République de Mozambique a ratifié les trois conventions restantes de l'OIT, à savoir la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de sorte que notre pays a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.

Toutefois, l'OTM-CS rappelle et souligne que la ratification de ces conventions n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, c'est leur mise en œuvre efficace et leur suivi par tous les partenaires sociaux, dans un esprit de dialogue social tripartite, en particulier, et dans le cadre de la société civile, en général.

Je voudrais encore féliciter le Directeur général et le Conseil d'administration d'avoir choisi un Agenda pour le travail décent et la réduction de la pauvreté.

De nombreux pays en développement ont mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté, programme qui doit être financé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Au Mozambique, ces programmes de réduction de la pauvreté ont pour nom «le PARPA», c'est-à-dire le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD. Nous souhaitons que les institutions financières internationales, ainsi que la communauté internationale des pays riches soutiennent en toute bonne foi ces initiatives pour la réduction de la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte la majorité de nos populations, notamment en Afrique subsaharienne où, en plus, le VIH/SIDA frappe de plein fouet nos ressources humaines.

Enfin, l'OTM-CS me charge de remercier sincèrement le bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT, ACTRAV, qui apporte son assistance à notre organisation, et j'en appelle à la continuité de cette assistance au regard des nouveaux défis posés par l'économie de marché et les politiques en faveur de la mondialisation.

Enfin, et ce n'est pas là le moins important, je souhaite, au nom de l'OTM-CS, plein succès aux délibérations de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

*Original espagnol: M. PACHECO LLANES (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, des métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires) —* Alerte, la stabilité mondiale est menacée! Nous sommes à la croisée des chemins et nous devons choisir la voie que nous voulons prendre. Cette nécessité s'impose à l'Organisation, car les facteurs clés pour l'humanité, c'est-à-dire le travail, l'éducation, la démocratie et le

développement social, sont mis à mal par la sottise de l'invasion et la menace d'une «intervention» préventive par les puissances mondiales.

Les dirigeants même des grandes puissances ont remis en question le droit international et, par conséquent, les méthodes de négociation multipolaire mises en place pour favoriser les accords entre pays. La décision unilatérale de déclarer la guerre, de lancer une opération pour imposer des conditions politiques à un peuple, porte atteinte à la souveraineté des nations et aux conditions minimales pour une coexistence harmonieuse entre les Etats.

A l'heure actuelle, où la géopolitique politique et les intérêts du marché plongent le monde dans la crise, les travailleurs doivent unir leurs voix et adopter une position commune pour tirer la sonnette d'alarme et pour en appeler à toutes les sphères diplomatiques afin qu'elles mettent un coup d'arrêt à cette nouvelle manière de faire, qui constitue une menace pour l'avenir que nous devons forger pour nos peuples. Le travail des hommes doit ouvrir de nouveaux horizons. Nous refusons que notre destin soit dicté par les marchandises ou le droit commercial. Les êtres humains ne sont ni des marchandises ni des produits du marché, et c'est cette évidence qui doit montrer la voie à suivre, celle de la solidarité, de la conscience sociale et de la coexistence pacifique.

Dans le monde des syndicats, les difficultés subsistent et le travail se réduit en peau de chagrin. On voit croître le chômage, l'emploi précaire, ainsi que le nombre de mineurs salariés, cela à l'encontre des lois. L'on pratique de plus en plus le salaire horaire, alors que l'on avait imposé la journée de travail de huit heures et le salaire journalier. Les attaques contre les conventions collectives se multiplient, qui visent à imposer des conditions flexibles favorables à la compétitivité mondiale. On entrave la démocratie et la liberté syndicale, sous prétexte du maintien des niveaux de production des entreprises.

Les investissements directs et ceux des entreprises des zones franches d'exportation se transforment en capitaux éphémères dans les pays en développement, car ils ne restent sur place que si les conditions des relations professionnelles leur sont favorables, c'est-à-dire si les ouvriers sont dociles et renoncent à toute prétention, si la politique en matière de droits de douane est intéressante et si les salaires représentent un pourcentage aussi faible que possible de leur capital.

La privatisation des services publics, dans le secteur de l'énergie notamment, aboutit rapidement à la création de monopoles privés. C'est là une tendance naturelle, et l'effet des mécanismes du marché.

C'est pourquoi nous ne manquons pas de dire, devant chaque tribune internationale, que l'énergie doit être considérée comme un droit humain, car, sans elle, il serait impossible d'assurer le développement des populations et une qualité de vie minimum des citoyens.

Alors que deux milliards d'êtres humains n'ont pas accès aux services énergétiques de base, que deux-tiers de la population africaine utilisent le bois comme source d'énergie et que les habitants de ce continent ont une espérance de vie inférieure à 40 ans, 20 pour cent de la population mondiale consomme 80 pour cent de l'énergie produite.

Les travailleurs sont particulièrement préoccupés par l'imposition d'une guerre injuste en Iraq, à l'en-

contre de la volonté du monde et du sentiment le plus élémentaire de respect à l'égard des institutions.

Par conséquent, nous condamnons la persistance de cette attitude guerrière qui émane des États-Unis. De même, nous condamnons l'agression, la répression et l'assassinat des dirigeants syndicalistes, quelles que soient les régions du monde où ces actes sont commis, mais en particulier en Colombie, et nous déclarons que seule l'exploitation capitaliste et l'incompétence des gouvernements ont été à même de produire un désastre écologique de l'ampleur de celui du Prestige sur les côtes de Galice.

Un monde meilleur est possible, un monde où chacun exécute un travail digne et décent; un monde meilleur est possible car le travail rend l'homme digne et l'avenir, comme le passé, doit reposer sur la dignité conférée par le travail.

(M. Noakes prend place au fauteuil présidentiel.)

*Original anglais:* M<sup>me</sup> VALKONEN (déléguée des travailleurs, Finlande) — Le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, est une excellente suite aux deux précédents rapports. L'amélioration de l'emploi et, par-dessus tout, la création d'emplois décents sont un défi de taille dans le monde entier.

Afin de relever ce défi, nous devons combiner nos efforts au niveau mondial et déterminer nos objectifs de manière encore plus précise. L'amélioration de l'emploi doit être la priorité suprême des politiques économique et sociale.

Le chômage est un problème grave dans les pays en développement mais c'est aussi un fardeau très lourd qui pèse sur les pays industrialisés, car il sape les conditions préalables nécessaires à la croissance et au bien-être. Comme le rapport le dit clairement, le chômage est une cause majeure d'exclusion sociale et de pauvreté.

C'est toujours une crise pour l'individu et pour sa famille et, en fin de compte, cela touche la société dans son ensemble. A cause du chômage, ce sont d'immenses réserves de savoir et de connaissances humaines qui sont gaspillées.

Dans de nombreux cas, le chômage crée un cercle vicieux qu'il est difficile de briser. Il entraîne une érosion rapide des qualifications de l'individu et réduit ses possibilités de trouver un nouvel emploi pour réduire le chômage. Nous avons besoin d'une coopération tripartite effective.

Le début des années quatre-vingt-dix a été, pour la Finlande, une période de récession économique au cours de laquelle le taux de chômage a atteint son pic avec le chiffre de 20 pour cent. Grâce au filet de sécurité sociale finlandais, et avant tout à notre système de prestations de chômage, il a été possible de faire front.

Une coopération tripartite forte entre les syndicats, les organisations d'employeurs et le gouvernement a joué un rôle décisif, lorsque l'économie, au milieu des années quatre-vingt-dix, est entrée dans une nouvelle phase de croissance en Finlande.

Cette évolution a reposé sur un consensus élargi au sujet de l'objectif des politiques économique et sociale, à savoir, l'abolition du chômage, qui est devenu l'objectif n° 1 de la Finlande. Des mesures d'ensemble en matière de revenu ont été conclues afin de créer un climat favorable à la stabilité économique et aux nouvelles possibilités d'emploi. Des emplois de meilleure

qualité; cela est la base si l'on veut maintenir et améliorer les fondations mêmes de notre société.

La coopération tripartite finlandaise repose sur une longue expérience, et est également marquée par nos caractéristiques nationales. La capacité des syndicats et des organisations d'employeurs à conclure des accords mutuels est un trait essentiel du modèle finnois, et c'est un élément important du succès; il faut préciser que cela ne serait pas possible sans un mouvement syndical libre, fort et indépendant. Un dialogue social qui fonctionne bien et qui s'améliore constamment permet de créer stabilité et sécurité.

Le renforcement de la coopération tripartite est un défi de taille qui nous permet de promouvoir plus encore l'emploi et le bien-être de tous. Tous les États Membres devraient ratifier la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Par ailleurs, le rapport du Directeur général attire notre attention sur la situation difficile des femmes dans la vie professionnelle et sur la féminisation de la pauvreté. Comme cela est souligné dans le rapport, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'élimination de la discrimination au travail sont des éléments essentiels pour lutter contre la pauvreté.

*Original arabe:* M. GHANDOUR (délégué des travailleurs, Soudan) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, que la paix soit avec vous. Au nom de la Confédération des syndicats du Soudan, j'aimerais féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence et je lui souhaite bonheur et succès.

J'aimerais également féliciter Lord Brett pour son action en tant que Président du Conseil d'administration durant les dix dernières années.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter également le Directeur général du BIT pour sa réélection; j'aimerais lui souhaiter plein succès et le féliciter pour son rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* qui traite de questions de la plus grande importance et examine les moyens de rechercher le travail décent et d'éliminer la pauvreté, dans le but de réaliser une économie mondiale plus juste.

Nous sommes très attachés aux valeurs de cette Organisation et à ses objectifs grâce à la promotion du dialogue tripartite. Au Soudan, nous avons dépassé le stade du dialogue pour passer à une pleine participation des travailleurs. En effet, ces derniers participent à l'élaboration de la législation, à la mise en place de diverses stratégies et politiques, que ce soit au niveau local ou national.

Les travailleuses ont surmonté tous les obstacles en matière de travail et jouent un rôle important sur le marché du travail. Les femmes représentent plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre du pays.

Le nombre des étudiantes est aujourd'hui supérieur à 65 pour cent dans les universités. Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans notre société.

J'aimerais souligner que le rôle joué par les femmes sur le marché de l'emploi et dans la mise en place de différents plans et stratégies de développement garantira le développement de notre pays car la société ne peut se développer par le seul travail des hommes.

Comme tous les travailleurs du monde, nous sommes préoccupés par la mondialisation, le chômage, la privatisation et la restructuration. Il y a quelques

jours, le groupe des huit pays les plus industrialisés s'est réuni pour mettre au point de nouvelles directives destinées à l'économie mondiale et réfléchir aux conditions difficiles que traverse le monde. Mais les personnes qui sont marginalisées dans le monde ont fait entendre leur voix lors de ce Sommet du G8 et nous espérons que les dirigeants, chefs d'Etat et de gouvernement, ont entendu les messages lancés par les différents peuples du monde. Il faut que les dirigeants de ces pays comprennent que, plus ils s'enrichiront, plus les pauvres s'appauvriront, et que la pauvreté finira par compromettre leur prospérité, à moins que les pays riches n'acceptent le partage des richesses entre tous les peuples du monde.

Des efforts déployés aux niveaux local, national, régional et international ont appuyé la recherche de la paix au Soudan. Nous espérons qu'un accord de paix sera signé en août prochain par les différentes parties au conflit, et nous espérons que cet accord mettra un terme à la destruction qui a ravagé le pays et permettra de fournir davantage d'emplois aux différentes parties de la population. La Confédération des syndicats a joué un rôle important pour asseoir le processus de paix. Nous nous réjouissons de coopérer avec l'Organisation qui pourra aider notre pays, surtout dans les parties où le développement a été retardé du fait du conflit.

L'année dernière, j'ai dit que nous étions privés d'assistance technique et de formation de la part de l'Organisation. Cette année, j'aimerais remercier sincèrement le bureau des activités pour les travailleurs du Bureau international du Travail d'avoir organisé des sessions de formation, après une interruption de près de quatorze ans. Nous aimerions donc remercier l'Organisation et espérons encore davantage de collaboration en vue de réaliser les nobles objectifs que s'est fixés cette Organisation.

Nous pensons que les jours d'agression, de terreur et de violence sont terminés mais, malheureusement, dans d'autres parties du monde, une telle situation existe. Pour cela, nous aimerions appeler l'attention des participants à la Conférence sur le sort des travailleurs d'Iraq. J'aimerais rendre hommage aux millions de personnes pacifiques dans le monde et en particulier aux pays qui refusent l'agression et l'oppression. J'aimerais rendre hommage aux travailleurs en Palestine, au Golan, dans le Sud-Liban, qui ont souffert de l'occupation, de l'injustice, du bouclage, des assassinats et de la faim.

Je pense que, si la justice ne se réalise pas, il n'existe aucun espoir de vivre dans un monde dans lequel prévaudront les valeurs de la démocratie, de la justice, de l'égalité et de la stabilité.

*Original arabe: M. MOHAMED (délégué des travailleurs, Bahreïn)* — Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les meilleurs vœux de succès de la part des travailleurs de Bahreïn. Nous soutenons l'OIT dans sa longue marche et dans ses objectifs louables. Permettez-moi de remercier le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, M. Juan Somavia, pour ses efforts incessants et pour les efforts de son équipe de travail dans la préparation des différents rapports, en particulier le rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

La pauvreté est un défi important auquel font face tous les pays du monde. Son existence est une honte pour l'humanité entière qui souffre des guerres et de leurs conséquences, alors qu'une infime minorité

profite des malheurs des autres. La pauvreté est un fléau qui sévit, en particulier dans les pays du Sud. A l'aube de ce nouveau siècle, nous devons œuvrer pour diminuer le nombre de ceux qui meurent à cause de la pauvreté.

Le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, a déclaré que le travail était la meilleure solution pour sortir de la pauvreté. C'est une affirmation vraie qu'il faut traduire dans la réalité en créant de nouvelles possibilités d'emploi, en redistribuant équitablement les richesses, en luttant contre la corruption financière et administrative, en adoptant la transparence, dans la réalisation du développement durable, en encourageant le travail décent, en mettant un terme au travail des enfants et en renforçant la participation de la femme au travail.

Il est vrai que le travail constitue la pierre angulaire dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, il est vrai aussi qu'il est nécessaire de régler le problème du chômage à travers des conférences économiques et des programmes d'emploi. Il faut aussi que les jeunes participent aux programmes de formation et d'emploi nécessaires dans la lutte contre le chômage.

Aujourd'hui, nous souffrons d'un problème de chômage dans une région qui attire un grand nombre de travailleurs immigrés. Ceux-ci constituent 70 pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). C'est un pourcentage très élevé et dangereux pour la main-d'œuvre locale, et qui fait que le chômage ne cesse d'augmenter d'autant plus qu'il n'existe aucune stratégie claire pour l'emploi et que le nombre d'emplois est en train de baisser. Par exemple, à Bahreïn, le chômage atteint les 15 pour cent, alors que les travailleurs migrants constituent plus de 26 pour cent de l'ensemble des travailleurs dans le pays. Cette situation tend ainsi à accroître le nombre des personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. En effet, les salaires sont bas, il n'existe pas de loi fixant un de revenu minimum, et le pays compte en premier lieu sur les revenus du pétrole, comme tous les autres pays membres du CCG.

A la lumière de cette situation et des fluctuations du prix du pétrole, les déficits des budgets d'un pays pétrolier, censé enregistrer des excédents, pèsent sur l'Etat qui commence à emprunter sur le marché financier mondial, ce qui entraîne un nouveau déséquilibre et une mauvaise répartition du budget, favorisant ainsi l'augmentation de la pauvreté et du nombre d'individus à revenus limités, de même que l'appauvrissement de la classe moyenne qui ne peut plus contribuer à dynamiser la vie économique interne. Résultat: une récession économique, des conditions de travail non décent et une augmentation de la pauvreté.

Face à cette situation, des syndicats de travailleurs ont commencé à se former après la promulgation de la loi sur les syndicats, le 24 septembre dernier, donnant ainsi une impulsion aux réformes lancées par son Altesse le Roi Hamad Ben Issa Al-Khalifa. En effet, d'importants syndicats ont été formés dans le secteur privé et d'autres syndicats dans le secteur public, comme celui de la poste, du fonds de retraite et du fonds de logement. Toutefois, ce progrès important n'a pas été approuvé par certains organes du gouvernement qui ont publié une loi de la fonction publique et distribué une circulaire aux différents ministères, interdisant la constitution des syndicats qui avait été décidée par les travailleurs. Nous considérons cette

initiative prise par une partie du gouvernement contraire à nos droits et aux conventions internationales.

Son Altesse le Roi, au cours de la réunion avec les travailleurs du Bahreïn, a affirmé le droit des travailleurs à constituer des syndicats. Nous saluons son Altesse pour cette position qu'il a adoptée, et nous affirmons le droit de tous les travailleurs à pouvoir former des syndicats, à pouvoir vivre dignement et à toucher des salaires qui leur permettent de vivre décemment et d'affronter la mondialisation.

Pendant que la Conférence est en train de discuter du rapport concernant la lutte contre la pauvreté, un grand nombre de pays vivent dans une pauvreté extrême; par exemple, le peuple palestinien qui ploie sous le joug de l'occupation israélienne; il connaît un taux de chômage en croissance qui touche un grand nombre de personnes et est victime de maladies.

Il en est de même pour le peuple iraquien qui souffre d'une situation particulière qui est celle de la paupérisation. En effet, les forces envahissantes ont manqué à leurs promesses après l'occupation des terres iraquiennes et ont perpétré plusieurs violations des droits des citoyens.

Il faut donc que les forces américaines et britanniques quittent l'Iraq et respectent la dignité du peuple iraquien. Nous soutenons le peuple iraquien, ses forces politiques et les travailleurs irakiens, afin qu'ils recouvrent leur liberté et leur indépendance.

Nous affirmons aussi pendant cette Conférence tous les principes qui ont été confirmés par le Directeur général, Juan Somavia, et nous aspirons à contribuer à la lutte destinée à diminuer la pauvreté dans le monde.

*Original anglais: M. OWUOR (délégué des employeurs, Kenya) —* Permettez-moi de vous faire part de mon admiration quant à la manière très compétente dont M. Wamalwa, Vice-président du Kenya, a présidé cette Conférence, justifiant par là même la confiance placée en lui par les délégués qui l'ont élu à la présidence de la 91<sup>e</sup> session.

Etant donné qu'il a passé la plus grande partie de sa vie politique au Kenya, luttant pour les droits des pauvres et des exclus sociaux, son élection était un très grand hommage rendu au service que lui-même a rendu aux pauvres de mon pays.

Le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail* revient sur la raison même de l'existence de l'OIT, c'est-à-dire la promotion de la paix durable par le biais de la justice sociale. La paix sociale n'est possible qu'en éliminant les difficultés et les privations dont souffrent tant de gens en leur fournissant un travail décent.

Le rapport du Directeur général du BIT fait état d'une tendance préoccupante, particulièrement dans les pays en développement, en ce qui concerne la pauvreté, avec plus de 180 millions de personnes au chômage et un milliard de personnes vivant avec moins d'un dollar américain par jour.

En Afrique subsaharienne, la proportion de ceux qui vivent dans la pauvreté absolue s'est accrue de 34 pour cent entre 1987 et 1998. Aujourd'hui, près des trois quarts de la population africaine vivent dans la pauvreté absolue. Les pays africains, depuis la fin des années quatre-vingt, se sont lancés dans la restructuration de leurs économies sous la supervision des institutions de Bretton Woods. Pourtant, plus les phases d'ajustement structurel se succédaient, plus il y avait de personnes qui perdaient leur emploi et

s'enlisaient de plus en plus dans la pauvreté. Depuis lors, les institutions de Bretton Woods ont inclus les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans leurs programmes structurels.

Malheureusement, ainsi qu'il est dit au premier paragraphe de la page 112 de la version française du rapport, les ministères du Travail, les employeurs et les travailleurs ont été laissés de côté dans les dialogues menant à la préparation et même à la mise en œuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La plupart des donateurs préfèrent s'en remettre à des ONG à base urbaine qu'ils financent en tant que partenaires de ce processus. C'est pourquoi, j'aimerais encourager le Directeur général à renforcer le programme «Des emplois pour l'Afrique» et à l'utiliser comme base d'intégration des activités de l'OIT dans les activités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Au niveau national, l'OIT devrait demander à tous les Etats Membres impliqués dans les DSRP avec le FMI et la Banque mondiale d'associer les organisations d'employeurs et de travailleurs au dialogue menant à la mise en œuvre de ces stratégies.

Le VIH/SIDA est en train de réduire à nant toutes les avancées réalisées par certains de nos pays dans la lutte contre la pauvreté, mais le maillon manquant, dans la lutte contre le VIH/SIDA, c'est l'accès aux médicaments antirétroviraux à un prix abordable. Malgré l'accord conclu à Doha l'an dernier, certaines entreprises pharmaceutiques résistent encore et ne veulent pas réduire le prix de leurs médicaments antirétroviraux, et en particulier de la névirupine, qui peut aider à réduire les risques de transmission de la mère à l'enfant.

Pour donner une idée du coût des antirétroviraux, dans mon pays, je dirai que sur 2 millions de personnes suspectées d'avoir le VIH/SIDA, seules deux mille ont eu les moyens d'acheter des antirétroviraux en 2001. Même si le pays a pu ramener le taux de prévalence de 13 pour cent à 10 pour cent ces deux dernières années, nous perdons aujourd'hui encore 700 personnes par jour en moyenne à cause de cette pandémie. A cela s'ajoute le fardeau des orphelins du SIDA. Avec près de un million d'orphelins du SIDA, nous avons de nombreuses familles dont le chef est lui-même âgé de 10 ou 13 ans à peine; les donateurs comme le PNUD, la Banque mondiale et l'USAID ont réagi au défi de cette pandémie et sont venus à notre aide. Toutefois, cette aide est encore maigre par rapport à l'ampleur de la pandémie. L'OIT, pour sa part, a diffusé le Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Ce recueil s'est avéré utile pour l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Cependant, l'Afrique subsaharienne représentant 70 pour cent des 42 millions de personnes infectées de par le monde et l'OIT s'étant proclamée, en 1964, «conscience sociale de l'humanité», elle devrait continuer de coopérer étroitement avec l'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes, afin d'assouplir la résistance internationale actuelle face à la mise à disposition de médicaments antirétroviraux à un prix abordable. La guerre contre la pauvreté sera gagnée ou sera perdue sur le champ de bataille du VIH/SIDA.

Il est triste de lire dans le rapport du Directeur général que les cours des exportations non pétrolières des pays d'Afrique subsaharienne ont diminué de moitié ces vingt dernières années. Les pays

appliquant les programmes de stabilisation avec les institutions de Bretton Woods doivent accepter, comme condition à l'aide qui leur est fournie, de ne pas subventionner leurs producteurs agricoles. Pourtant, pour la plupart de nos pays, les produits agricoles constituent le gros de nos exportations. Nos agriculteurs ne peuvent donc pas être compétitifs sur le marché mondial, face à des produits agricoles subventionnés venant des pays industrialisés. Comme on le voit dans la partie du rapport du Directeur général qui est consacrée à la solidarité et à la mondialisation, en 2001, les pays de l'OCDE ont subventionné leur secteur agricole à hauteur de 311 milliards de dollars des Etats-Unis, ce qui correspond à six fois le montant de leur aide publique au développement, qui ne dépassait pas 52,3 milliards en 2001. Si les pays de l'OCDE arrêtaient de subventionner leurs agriculteurs, nos produits agricoles deviendraient compétitifs sur le marché mondial sur la base de leurs avantages compétitifs, et les recettes des exportations assureraient à nos pays un revenu durable. En plus des subventions, les organisations de consommateurs impliquées dans des initiatives de commerce équitable dans les pays industrialisés demandent aujourd'hui que les exportateurs agricoles vers l'Europe observent les normes sanitaires et phytosanitaires en vigueur, mais associent également aux négociations collectives les ONG qu'elles soutiennent au détriment des syndicats. Elles demandent aussi que les travailleurs des secteurs saisonniers aient des contrats permanents et que les employeurs observent certaines conventions de l'OIT, qui ne sont pas des conventions fondamentales, que leurs pays n'ont pas ratifiées.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés au Kenya par le projet OIT/USAID sur le renforcement des relations de travail en Afrique de l'Est. Au titre de la loi de 2000 sur la croissance et les perspectives en Afrique, les pays africains, qui ont adopté la démocratie participative et le principe de bonne gouvernance, qui respectent les droits de l'homme et les principes et droits fondamentaux de l'OIT au travail et qui protègent l'environnement, peuvent exporter leurs marchandises en franchise de droits vers les marchés américains. Le projet vise à aider le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie à amender leur législation et pratique du travail afin de les aligner sur les normes fondamentales du travail de l'OIT. Le résultat a été une augmentation spectaculaire de nos exportations vers les Etats-Unis, en même temps qu'une nette amélioration de la protection des droits des travailleurs, et donc une amélioration de la qualité de vie de nos populations dans la région. La Déclaration de l'OIT a donc été utilisée ici pour stimuler la promotion des échanges, plutôt que comme instrument de restriction des échanges. J'espère que tous ceux qui s'efforcent de promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise voudront suivre cet exemple positif de collaboration entre l'OIT et les pays d'Afrique de l'Est, avec le concours des Etats-Unis.

*Original espagnol: M. AGUILAR GARCÍA (délégué des travailleurs, Guatemala)* — Je suis chargé de vous parler aujourd'hui du travail décent, de la pauvreté et du développement humain, qui permettent de mesurer le bien-être social et économique de tout pays ou nation.

Je voudrais dire que le niveau de pauvreté et le niveau de développement doivent être envisagés, du point de vue syndical et pragmatique de ce XXI<sup>e</sup> siècle,

dans la perspective de l'honneur, de la moralité et de l'éthique personnelle de chaque être, de chaque personne. A partir de là, il faut lutter, au niveau global, contre les inégalités sociales, politiques et économiques.

Si je dis cela, c'est que dans tous les pays du monde et plus particulièrement en Amérique latine et en Amérique centrale, la perte de crédibilité et de sens moral des dirigeants a perpétué et aggravé les inégalités et les écarts entre riches et pauvres, entre marginalisés et nantis, entre emplois stables et chômage.

Hélas, je le répète, le tableau est le même pour tous les pays et le mien, le Guatemala, où règne l'inégalité et la discrimination, ne constitue pas une exception.

Les inégalités et la discrimination ont engendré une telle frustration et une telle désespérance que les seuls adversaires de l'impunité comme certains dirigeants syndicaux qui occupaient des postes de direction, par exemple au sein de l'institut de la sécurité sociale du Guatemala, s'adonnent maintenant à la corruption et ont une conduite immorale, éteignant ainsi tout espoir d'amélioration.

Au Guatemala deux personnes sur trois ne bénéficient d'aucune assurance vieillesse.

Au Guatemala, le taux officiel de chômage est d'environ 20 pour cent et le secteur informel est la seule possibilité de survie dans une crise économique dont on ne voit pas la fin.

La sécurité sociale vient de tomber aux mains d'une mafia composée de politiciens et de quelques dirigeants syndicaux pour lesquels la direction de l'institut de sécurité sociale a été une véritable mine d'or qui leur a permis de réaliser une escroquerie de 270 millions de quetzales, soit environ 33 millions de dollars E.-U., escroquerie qui couvre leurs mains de sang, car mon pays a besoin de cet argent pour vivre. Cette mafia, où l'on trouve des dirigeants syndicaux, devrait payer aujourd'hui son immoralité avec des peines de prison, cette même mafia qui tous les jours se perpétue au pouvoir.

Au Guatemala, les choses ne sont pas faciles, et comme si ces escroqueries et ces violations quotidiennes de la loi ne suffisaient pas, le gouvernement, sept mois à peine avant la fin de son mandat, a augmenté le jeudi 5 juin le taux de TVA pour les produits en bouteilles, taux qui est passé de 12 à 30 pour cent. Cette mesure touche en premier lieu le panier de base des travailleurs les plus pauvres, car les boissons en bouteilles, comme les sodas, font partie de l'alimentation quotidienne de la journée de travail. Et je ne mentionne ici qu'un seul cas de ponction fiscale indirecte contre le peuple du Guatemala. Ce sont des charges qui affaiblissent le pouvoir d'achat de ceux qui ont un salaire. Que dire alors de ceux qui n'ont même pas de salaire?

Voilà la réalité de mon pays, réalité qui se retrouve dans un grand nombre d'autres pays du monde. Mais je ne viens pas ici pour citer des chiffres, des pourcentages, des statistiques froides, qui ne sont que la mesure technique du niveau d'inégalité et de pauvreté. Je viens ici avec gravité, courage et responsabilité, dire au monde que la pauvreté et le manque de travail trouvent le plus souvent leurs racines dans la corruption, miasmes d'où naît la mafia politico-syndicale dont je vous ai parlé.

Je conclurais en disant que, bien que les crises soient graves et qu'elles frappent violemment la base économique de toute nation, constituée par les

travailleurs et les travailleuses, l'espoir est vivant et il se perpétue grâce au bastion de la foi, matérialisée en un Dieu qui saura ne pas abandonner les siens puisque, comme on dit dans la multiplicité du monde: le travail honore Dieu et donne sa dignité à l'homme.

Je voudrais citer ici la phrase célèbre du père Hurtado: «Mon Dieu, fais en sorte que chaque jour se réduise l'écart entre mes paroles et mes actes.»

Vive la classe des travailleurs.

*Original arabe: M. AL-KA'BI (délégué des employeurs, Emirats arabes unis) —* C'est avec grand plaisir que je prends la parole au nom de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis. J'aimerais tout d'abord féliciter le Président de la Conférence et les trois Vice-présidents pour leur élection. J'aimerais également féliciter le Directeur général de cette Organisation, pour sa réélection.

Le Directeur général a présenté un rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* et le choix de ce titre nous paraît tout à fait opportun. Aujourd'hui la moitié de la population du monde vit dans la pauvreté totale et, le rapport du Directeur général présente une analyse utile et des stratégies claires pour lutter contre la pauvreté, offrir des possibilités de travail décent, assurer la protection sociale et améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Nous partageons de nombreuses idées énoncées dans le rapport du Directeur général et particulièrement ses idées sur l'importance d'une éducation de haut niveau et la formation professionnelle pour améliorer les conditions de travail, créer des emplois et élaborer des politiques qui permettront de lutter contre la pauvreté. En effet, nous pensons que le développement des ressources humaines permet d'offrir de meilleures possibilités d'emploi et d'instaurer ainsi une société plus stable.

Ce rapport complet en ce qui concerne l'examen du problème de la pauvreté peut servir de guide, tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Les pays en développement, d'une manière générale, connaissent un taux de croissance démographique extrêmement élevé, d'où la nécessité de créer d'avantages d'emplois et d'améliorer les services sociaux et l'éducation. De même qu'apparaît dans ces conditions la nécessité d'engager des réformes économiques afin de garantir une meilleure contribution du secteur privé et du secteur public à la croissance économique.

Grâce à la sagesse et à la politique avisée de notre chef d'Etat, cheikh Zayed Ben Sultane Al-Nahayon, et de ses frères, membres du Conseil supérieur de l'Union, les Emirats ont élaboré une politique de développement basée sur un équilibre entre le développement social et le développement économique. Cette politique adoptée par mon pays a permis de mettre en place une protection sociale offerte à toutes les couches de la société.

La protection sociale a été garantie par la promulgation de lois applicables à différents secteurs du secteur public et du secteur privé dans le domaine de la sécurité sociale et les relations de travail. Un fonds spécial a été créé pour aider les jeunes couples à s'installer, qui contribuera à la stabilité de la société. Le chef d'Etat a également pris l'initiative d'améliorer les conditions de vie, en lançant des projets de logements, de même qu'une commission a été créée pour surveiller la création d'emplois et assurer une

protection sociale aux travailleurs. De nombreuses organisations de la société civile, des organisations féminines et des organisations de travailleurs font partie de cette commission.

L'Etat a créé aussi des fonds qui financent des projets présentés par des jeunes, sous le contrôle du ministre de la Défense à Dubaï, ou du ministère de l'Industrie et de la Banque industrielle à Abou Dhabi.

Un projet ambitieux a également été proposé par la Chambre de commerce et d'industrie de Dubaï pour financer des projets de jeunes entrepreneurs. En outre, la Fédération des employeurs joue un rôle crucial dans le développement d'activités telles que l'encouragement de l'investissement ou les cours de formation destinés aux jeunes et aux femmes, afin de leur assurer une meilleure participation dans les différents secteurs économiques.

L'Etat s'est également lancé dans des réformes destinées à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie ainsi que celles de l'emploi dans le secteur de l'industrie et celui de l'agriculture, l'objectif étant d'y améliorer la compétitivité et la productivité.

Pour mettre en œuvre des stratégies qui permettront de lutter contre la pauvreté de manière efficace, l'OIT doit aider les Etats Membres et les partenaires sociaux. C'est pourquoi, je voudrais appeler les pays à renforcer leur coopération avec nos Etats, en particulier, et le monde arabe en général. Je demande également à l'Organisation de multiplier les programmes de coopération technique destinés à notre région, de même que renforcer l'utilisation de l'arabe dans les documents de l'Organisation et dans les réunions de travail.

Nous appelons en particulier l'OIT à soutenir le fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, adopté par l'Organisation arabe du travail, et à aider à assurer une meilleure coopération entre les partenaires sociaux dans les territoires arabes occupés.

*M. BELZIN (délégué des travailleurs, Haïti) —* La délégation de la République d'Haïti a l'insigne privilège de vous saluer au nom des travailleurs haïtiens. Elle s'estime honorée et comblée d'avoir été invitée à ces assises internationales de très haut niveau et vous en sait profondément gré.

Les liens entre le travail décent, la réduction de la pauvreté et le développement, thème retenu par la 91<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, sous l'auspice de l'OIT, suscite pour nous autres, syndicalistes de pays comme Haïti, qui se trouve au seuil de la pauvreté absolue un intérêt majeur, tout particulier.

Comment en serait-il autrement?

Le sous-développement économique ou pour mieux dire l'économie sous-développée que connaît le pays est caractérisée par l'instabilité et la dépendance.

La dépendance est repérable à divers niveaux. D'abord, au niveau des grandes firmes qui exploitent le petit producteur, le petit ouvrier et qui assurent en totalité presque toute l'exploitation de nos productions de base.

Leur activité dépend des centres de décision, en dehors de la contrainte du gouvernement national. Leurs anticipations, prévisions, calculs sont sans rapport avec les intérêts de la nation exploitée.

Les séries statistiques observées révèlent que les importations haïtiennes de biens manufacturés représentent plus de 65 pour cent des importations totales du pays.

Un autre trait fonctionnel de l'économie haïtienne, et non des moins importants, est l'instabilité presque naturelle. La primauté même des activités agricoles est responsable au premier chef de cette instabilité.

D'abord, à cause de la sensibilité du caféier, notre principale denrée d'exploitation, aux variations climatiques. Il y a donc fluctuation en volume exploité dû également au cycle biennal de cette denrée.

De plus, l'exploitation des produits primaires subit d'amples fluctuations en volume ou en valeur à cause de l'instabilité du marché mondial. Les variations d'amplitude des recettes d'exploitation, dont 40 pour cent de la valeur totale proviennent de la vente du café, se répercutent, à peine amorties sur l'économie nationale qui souffre alors d'une pénurie de devises, d'autant plus importante que le paiement des articles en période de hausse des exportations se fait généralement en période de récession.

Cette instabilité des prix à l'exportation des produits primaires est responsable de l'instabilité des rapports d'échanges.

Les termes d'échanges sont souvent défavorables car le pays vend moins cher à l'étranger qu'il ne lui achète.

Ainsi, le travail, le travailleur, se trouve largement lésé et handicapé. Son pouvoir d'achat par manque d'emploi est en fait limité sinon quasiment nul, d'autant que le salaire minimum offert à l'ouvrier haïtien est tout à fait dérisoire. Cette malencontreuse situation ne fait qu'aggraver, qu'accentuer la pauvreté rurale et urbaine. L'état d'appauvrissement de la population est davantage renforcé par le dysfonctionnement des secteurs économiques vitaux, des secteurs des services sociaux, des secteurs de l'environnement et de la population.

Les réponses du gouvernement haïtien aux nombreux effets néfastes d'une telle conjoncture comportent une gestion rigoureuse de l'économie, et la mise en place de plan intégré de développement national dans tous les domaines sensibles, et à tous les niveaux de l'économie nationale. Le gouvernement haïtien, conformément à la philosophie prônée par l'Organisation internationale du Travail, au cours de ses précédentes assises et en fonction même des recommandations, conventions et traités qui en découlent régulièrement, le gouvernement disons-nous, doit s'atteler à assainir la situation financière, et à dégager des ressources en vue de diminuer le financement des dépenses de l'Etat par voie de création d'emplois.

Le programme intégré de développement inclus quatre volets.

Premièrement, un volet social consistant à entreprendre des travaux d'assainissement dans la capitale et des villes de province, à réhabiliter des routes et des ouvrages d'art, à restaurer des systèmes d'irrigations, à entreprendre des travaux de développement communautaires, de construction de marchés ruraux, de forage de puits et de revêtement de fossés.

Deuxièmement, un volet écologique visant à entreprendre une action d'urgence en vue de ralentir le processus accéléré de la détérioration du manteau végétal du pays. Cette action doit concilier, dans une approche intégrée, la reconstitution du tissu végétal et la mobilisation de la jeunesse. Parallèlement, il s'élabore un plan vert visant à l'accroissement de la production forestière et fruitière ainsi que la protection des écosystèmes fragiles et la production d'une agriculture durable.

Troisièmement, un volet de crédit aux petites et moyennes entreprises couvrant l'agroalimentaire, l'agroindustrie, la construction, l'artisanat et un certain nombre de petits métiers identifiés.

Quatrièmement, un volet d'aide à la police nationale visant à la modernisation de cette institution dans le but de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la construction de la démocratie d'un Etat de droit.

L'édification de la société haïtienne exige maintenant la présence d'un système politique puissant polycentrique et responsable. Une démocratie pluraliste, forte et pacifique et dans la pure logique de nos besoins et de nos aspirations en tant que peuple. Elle implique un jeu d'interrelations de trois pouvoirs, le pouvoir d'Etat, le pouvoir économique et le pouvoir de la masse. Masse des travailleurs tout notamment.

Tout cela implique un plan de développement visant la réduction de la pauvreté par un travail décent, de l'état d'appauvrissement qui sévit en Haïti. Il ne s'agit certainement pas d'une vue utopique mais d'un ensemble de dispositifs qui se trouvent à notre portée immédiate. Le contenu du programme ainsi que les voix et moyens sont définis par la Constitution de 1987.

Le miracle haïtien reste encore possible, il nous faut la volonté politique.

*Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International) — Au nom de Union Network International (UNI), la fédération syndicale mondiale pour les services et les compétences, nous nous félicitons du rapport du Directeur général sur la pauvreté, mais sommes déçus de l'absence d'initiative à l'échelon mondial pour combattre le chômage en hausse, créer des emplois décents assortis de salaires décents. Vous avez là une chance décente de mettre en échec la pauvreté. Mais le monde ne donne pas cette possibilité à des millions de personnes.*

La réunion récente du G8 à Evian n'a pas réussi à répondre aux problèmes du chômage et de la pauvreté. Nous avons une récession mondiale synchronisée, pourtant les dirigeants politiques du monde détournent leurs regards de la réalité; une récession, mais aucune action mondiale commune de la part du système multilatéral. Améliorons la gouvernance mondiale par une initiative commune en faveur de l'emploi. Nous voulons que l'OIT prenne la tête de la croisade en faveur de l'emploi et de l'investissement dans l'être humain. La perspective d'un marché mondial du travail apparaît à l'horizon eu égard à la délocalisation des emplois des secteurs manufacturiers et des services d'un pays et d'un continent à l'autre.

J'ai été choqué d'apprendre récemment que des usines sont démontées dans les *maquiladoras* au Mexique et transplantées en Chine, pays où les syndicats n'existent pas, pour faire l'économie de quelques centimes par heure.

Nous constatons également une expansion des zones franches d'exportation, dans lesquelles 37 millions de personnes travaillent sans bénéficier des droits minimums. Ceci est intolérable. Partout nous voyons la part des salaires diminuer par rapport à la richesse nationale alors que les PDG se versent à eux-mêmes des salaires plus que raisonnables. Le travail de l'OIT pour mettre en place des normes du travail à l'échelon mondial est d'une importance capitale. C'est pourquoi ces normes doivent être prises en compte à tous les niveaux du système multilatéral.

Veillons à ne pas recourir à l'érosion et au déni des droits des travailleurs comme instrument de compétitivité dans l'économie mondiale. Notre discussion sur la mise en valeur des ressources humaines est importante du point de vue de la qualification des travailleurs et de l'apprentissage tout au long de la vie, mais également du point de vue de la mondialisation des relations professionnelles.

UNI négocie des accords-cadres mondiaux avec les entreprises, qui couvrent les droits syndicaux et les politiques en matière de ressources humaines. L'accord le plus récent a été conclu avec ISS, le prestataire de services, qui emploie 250 000 personnes.

Nous essayons de donner un ton nouveau et une teneur nouvelle aux relations entre syndicats et employeurs à l'échelle internationale. Nous souhaitons que davantage d'entreprises suivent cet exemple.

Les activités sectorielles de l'OIT doivent maintenant servir de structure au dialogue à l'échelon mondial, grâce auquel les partenaires sociaux peuvent mettre en place, de concert, des programmes visant à promouvoir le travail décent dans leurs secteurs respectifs. Un ensemble d'accords mondiaux et l'instauration d'un dialogue à l'échelle internationale par secteur d'activité peuvent améliorer la responsabilité sociale des entreprises.

La confiance dans les entreprises a sombré avec les affaires de corruption à Wall Street et dans les conseils d'administration des entreprises. Comment instaurer la confiance alors que l'administration des Etats-Unis octroie un contrat lucratif à WorldCom, l'auteur de la plus grande fraude aux Etats-Unis? Comment peut-on réinstaurer la confiance alors que Wal-Mart ne reconnaît pas les syndicats et engage des briseurs de grèves aux Etats-Unis, alors que T-Mobile pratique la codétermination en Allemagne tout en engageant des briseurs de grèves au Royaume-Uni, alors que DHL congédie un délégué syndical en Belgique au mépris de la législation nationale et des normes internationales du travail, alors que Westfield Holdings, une des cibles de notre campagne 2003 de défense des droits des travailleurs des services de gardiennage d'immeuble, possède plus de cent centres commerciaux dans le monde et refuse d'accorder un salaire décent à ses propres gardiens d'immeuble? On réinstalle la confiance en respectant les travailleurs et en collaborant avec les syndicats.

Comment faire confiance à une entreprise qui ne reconnaît pas les droits de son propre personnel tels que définis par l'OIT? L'OIT devrait promouvoir un dialogue et un programme de responsabilité sociale des entreprises fondées sur les droits. L'OIT devrait élaborer un cadre pour que les entreprises, et non pas seulement les nations, soient tenues de rendre des comptes.

Nous nous réjouissons de la réunion de l'OIT en octobre sur la violence. Des millions de membres d'UNI dans les secteurs des postes, de la finance, de la

sécurité et du commerce font l'objet d'abus physiques et verbaux sur leur lieu de travail.

L'UNI souhaite porter à l'échelon mondial la campagne de lutte contre la peur lancée récemment par USDAW, notre affilié du Royaume-Uni, pour mettre fin à la violence sur le lieu de travail.

Les travaux sur les relations professionnelles sont importants pour l'UNI. Un nombre croissant de travailleurs sont des indépendants, en particulier dans le secteur des médias, du spectacle et des technologies d'information. La tâche de l'UNI et de ses adhérents consiste à organiser ces travailleurs, et la tâche de l'OIT est de veiller à ce que les gouvernements adoptent leur législation du travail, de manière à couvrir de nouvelles catégories et à éradiquer les pratiques trop dures à l'égard des travailleurs. La précarisation et l'emploi précaire continueront à miner les droits et à éroder les revenus.

Concernant ces pratiques trop dures, nous demandons à l'OIT pourquoi la nouvelle législation du travail en Afghanistan est-elle rédigée par un groupe privé d'avocats américains et non pas par l'OIT elle-même? Nous demandons à l'OIT de mener une enquête sur cette question. Et pourquoi la Banque mondiale essaie-t-elle de favoriser les investissements internes en Afghanistan en réduisant le salaire minimum des habitants du pays de 10 pour cent?

Le salaire minimum en Afghanistan est de 60 cents américains. Nous devons nous assurer que nous ne serons pas confrontés à une situation similaire en Iraq. Dans les deux pays, nous souhaitons voir émerger un mouvement syndical libre et indépendant. Et nous souhaitons voir l'OIT jouer un rôle clé dans l'établissement d'un nouveau système de relations professionnelles.

Nous en appelons en conclusion l'OIT à agir avec plus de diligence pour lutter contre le chômage et la pauvreté, pour améliorer la responsabilité sociale des entreprises et pour se montrer beaucoup plus agressive dans la promotion du travail décent.

Mon dernier message est pour le procès-verbal. Il consiste à saluer dans cette salle une jeune étudiante qui me suit comme mon ombre pendant toute la journée. Leonie Gerder vient de l'Ecole internationale et elle a passé une journée avec moi au Bureau de l'UNI. Ce matin, elle a rencontré un dirigeant syndicaliste du Zimbabwe; elle s'est informée de sa vie sous le régime de Mugabé et je pensais qu'il serait utile qu'elle vienne à l'OIT pour s'informer quelque peu de ce qui se passe ici.

Tout ce que je puis dire pour le procès-verbal, c'est que lorsqu'elle se lancera dans la vie active dans quelques années, j'espère qu'elle aura un travail décent, un salaire décent et des conditions de travail décentes.

*(La séance est levée à 17 h 25.)*

## TABLE DES MATIÈRES

|   | Pages |
|---|-------|
| <i>Dix-septième séance:</i>   |       |
| Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général:<br>Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .  | 1     |
| <i>Orateurs:</i> M. Bashiry, M. Guiseppi, M. Mantilla Huerta, M. Acharya, M. Azzouz, M. Csuoport, M. Bereket, M. Kapuya, Mgr Crepaldi, M. Karlsson, M. Rais, M. Barimah, M. Sem Rambeloson, M. Edström, M. Musenge, M. Evans, M. Sukomalsen, M. Sutton, M <sup>me</sup> Lacroux, M. Farrugia, M. Techateeravat, M. Guiro, M. Thakkar, M. Hossu, M. Rachman, M. González, M. Tebeyan |       |
| <i>Dix-huitième séance:</i>   |       |
| Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général:<br>Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .  | 23    |
| <i>Orateurs:</i> M. Celi Vegas, M. Aung, M. Prince, M. de la Cruz, M. Heinzemann, M <sup>me</sup> St-Preux Craan, M. Lloyd, M. Van, M. Sevene, M. Alemayehu, M. Cevallos, M. Rodríguez Díaz, M. El Mugassabi, M. Siteo, M. Pacheco Llanes, M <sup>me</sup> Valkonen, M. Ghandour, M. Mohamed, M. Owuor, M. Aguilar García, M. Al-Ka'bi, M. Belzin, M. Jennings                      |       |